
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mercredi 21 février 2007, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Linda de Coulon, MM. Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Luc Persoz et Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 février, mercredi 21 février et lundi 26 février 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce l'absence de M. Muller ce soir, à la séance de 20 h 30.

En outre, j'ai à vous annoncer le décès, à 87 ans, de M. Edmond Gilliéron, ancien conseiller municipal du Parti du travail, qui a siégé dans cette enceinte de 1947 à 1980. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

3. Questions orales.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. La première question à laquelle je répondrai concerne l'attribution de 11 millions de francs prélevés sur le Fonds d'équipement communal (FEC), afin de payer la dette de la Fondation du Stade de Genève à l'égard de l'entreprise du bâtiment Implenia, anciennement Zschokke, qui, évidemment, n'avait pas manqué de susciter un certain nombre d'interrogations et de questions. Le Conseil administratif s'est penché sur cette question. Ce n'est pas si évident, il ne suffit pas de dire qu'il n'y a qu'à faire recours, il n'y a qu'à faire ceci ou cela. Nous avons donc saisi rapidement la Cour des comptes – le président me dit que les chefs et cheffes de groupe et les membres du bureau ont reçu copie de ce document – parce que nous voulions savoir si cette cour, chargée de vérifier si le Conseil d'Etat agit toujours en conformité, dans les règles, pouvait dire si le Conseil d'Etat n'avait pas failli dans la manière d'opérer ce retrait sur le FEC, car nous avons de sérieux doutes. Je n'énumérerai pas les différents points de ce document, vous l'avez sous les yeux, et vous verrez que notre recours est sérieux et charpenté.

Le Conseil administratif s'est posé la question de savoir si nous irions au Tribunal administratif. Indépendamment du fait que les chances de succès n'étaient pas grandes, ce qui nous a aussi un peu retenu c'est que, régulièrement, comme vous le savez, la presse et les citoyens se gaussent des litiges entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève. Nous nous sommes dit qu'il serait bien qu'une autre commune que la Ville se saisisse de l'affaire, mais, à notre connaissance, cela n'a pas été le cas. En revanche, nous considérons qu'un débat sur cette question devait avoir lieu à l'Association des communes genevoises (ACG), parce que nous trouvions la manière un peu cavalière.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons écrit une lettre – dont nous vous transmettrons également une copie – aux 44 autres communes, car le cinquième des communes est nécessaire pour obtenir la tenue d'une assemblée générale de l'ACG. Nous leur avons demandé de rallier la Ville de Genève pour qu'une assemblée générale pose des questions au comité de l'ACG et à son président, M. Chobaz. Voilà l'état de la situation à propos de ce que la Ville de Genève entend faire sur l'affaire du prélèvement de 11 millions de francs pour le Stade de Genève.

Je répondrai maintenant à une question posée par M. Froidevaux et je regrette qu'il ne soit pas présent. Monsieur le président, je vous remercie de lui transmettre ma réponse, ainsi qu'à ses collègues. Une fois de plus, M. Froidevaux était fort mal renseigné – cela ne nous étonne pas! Nous avons publié une brochure intitulée *Tout peut arriver*, un grand projet que nous avons en ville de Genève pour savoir comment réagir en cas de grandes catastrophes. Quasiment toutes les institutions sont sollicitées dans ce beau projet. Evidemment, M. Froidevaux n'a pas lu la brochure ni relevé la qualité du projet; il a simplement déclaré que c'était très peu en faveur du développement durable, puisque cette brochure n'a pas été tirée sur du papier recyclé et que les couleurs ne sont pas biodégradables. Je me suis renseigné auprès de mes services et de l'imprimerie. Le premier élément de réponse est qu'il s'agit de l'imprimerie Atar Rotopresse, procédé offset, papier 100% recyclé. Ensuite, le cahier des charges qui a été remis au graphiste – Atelier Superposition, M. Vincent Schambacher – intégrait les paramètres du développement durable avec les exigences suivantes: papier 100% recyclé de type Cyclus print, impression deux couleurs seulement, format optimisé pour qu'il n'y ait pas de chutes de papier à l'impression – il n'y a donc eu aucune chute – et format optimisé pour pouvoir être posté à moindre coût dans une enveloppe standard. Enfin, puisque nous sommes dans le développement durable, l'encre fluorescente, contrairement à ce que dit M. Froidevaux, ne pose pas de problème particulier en soi. Le degré de recyclabilité d'un document dépend plus de la quantité d'encre à poser que des pigments choisis. Il y a une exception, ce sont les pigments métalliques contenus dans les couleurs or, bronze et argent; or elles n'ont pas été utilisées dans cette brochure et je vous prie de le vérifier. C'est donc

parfaitement dans le cadre du développement durable et j'espère que M. Froidevaux, dorénavant, retournera quatorze fois sa langue dans sa bouche avant de dire des âneries...

Le président. Concernant votre réponse sur les 11 millions, M. Sébastien Bertrand, qui a posé la question hier, souhaite dupliquer.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous sommes ravis d'entendre la confirmation du fait que la Ville a saisi la Cour des comptes et qu'elle entend y associer d'autres communes; c'est une démarche qui nous semble essentielle. Que la Ville de Genève demande une assemblée générale de l'ACG nous semble aussi quelque chose de bien, étant donné les conditions dans lesquelles cette décision a été prise et les termes des lettres qui nous ont été communiquées, où les responsables de l'ACG demandent à leurs membres de les excuser du déroulement un peu cavalier des événements. Si je reprends les termes des deux conseillers administratifs, M. Tornare et M. Muller, qui se sont prononcés en janvier là-dessus – quelle que soit leur position de base sur la question de la dette du Stade de Genève – ils regrettent la manière peu démocratique, pour le moins, de prendre cette décision de combler la dette du stade par des fonds publics, non soumis à référendum. J'aimerais réagir à cela en disant...

Le président. Monsieur Bertrand, je vous prie de ne pas développer tout un propos. Nous sommes aux réponses aux questions et non pas au développement d'une interpellation.

M. Sébastien Bertrand. Je termine avec un point qui me semble tout de même extrêmement grave. J'aimerais savoir si on nous trompe volontairement ou sans savoir ce qu'on fait. En effet, j'ai eu l'occasion de réentendre les propos du conseiller administratif Manuel Tornare, tenus le 22 janvier devant cette assemblée, qui nous disait que son ami et collègue Pascal Chobaz, responsable de l'ACG – dont on parle trop peu sur cette question à la Fondation du Stade de Genève, parce que M. Pascal Chobaz est un personnage important dans cette affaire – lui avait confirmé qu'il n'y avait jamais eu de vote pour ces 11 millions à l'ordre du jour du comité de l'ACG, entre décembre 2006 et janvier 2007. Mais quand nous regardons les documents distribués, nous voyons que c'est faux: M. Tornare et M. Chobaz étaient présents à cette séance. Pourquoi alors ces informations ne nous sont-elles pas parvenues en temps et en heure?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous avons discuté ce matin de la possibilité de vous donner certains documents. D'ailleurs, je crois que M^{me} Contat Hickel avait demandé le procès-verbal de la séance du comité de l'ACG et celui de la séance du FEC. Pour le comité de l'ACG, il n'y a pas de problème pour vous le transmettre, ce document a été distribué aux 45 communes et vous l'avez peut-être déjà reçu.

En revanche, concernant le procès-verbal du FEC, nous nous sommes renseignés et cela relève de son président, M. Etter. Là, nous sommes tenus à la confidentialité, le procès-verbal n'est pas distribué à tout le monde, nous n'y avons pas accès en dehors de notre représentant au sein du FEC. Madame Contat Hickel, je vous prierais donc de vous adresser directement à M. Etter, j'imagine qu'il vous le transmettra. Mais, rassurez-vous, il ne contient pas des choses secrètes! Simplement, pour la forme, nous ne pouvons pas vous le transmettre.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai deux réponses à transmettre. La première à M. Juon, qui s'interrogeait sur les délais dans lesquels serait déposé le crédit de rénovation de l'Alhambra. Monsieur Juon, vous vous rappelez certainement que, lors du choix du bureau d'architectes, nous avons connu un recours de la part d'autres architectes qui n'avaient pas été choisis et qui contestaient notre décision. Nous avons gagné ce recours devant le tribunal, mais il nous a fait perdre plusieurs mois. Maintenant, le bureau désigné est face à ce dossier complexe, puisqu'il englobe tous les aspects de la scénographie, de l'acoustique et de la rénovation du bâtiment. Il y a également un aspect nouveau intervenu sur la base des demandes du département utilisateur, parce qu'apparemment les locaux tels qu'ils sont configurés sont trop étroits, et il faut envisager la construction soit d'une annexe sur le domaine public, soit de creuser davantage pour avoir des locaux supplémentaires, notamment des vestiaires. Tous ces différents paramètres font que le bureau d'architectes nous a donné un délai à la fin de novembre prochain pour le dépôt du devis estimatif et pour le dépôt du dossier en autorisation de construire. De sorte que, selon toute vraisemblance, le Conseil municipal devrait être saisi du crédit des travaux au début de l'année 2008.

Ma deuxième réponse s'adresse à M. Norer, qui, tout en relevant le succès rencontré par les bennes à verre que nous avons transformées pour la récupération du PET, nous disait qu'il faudrait peut-être intervenir, parce que, très souvent, le week-end en particulier, ces bennes débordent. Nous avons constaté que c'était surtout le cas le week-end et nous avons demandé à l'entreprise Serbeco, chargée de récolter ce PET, d'intervenir plus régulièrement, et particulièrement le vendredi et le lundi, pour permettre d'assainir cette situation. Cela étant, c'est plutôt bon signe, puisque cela signifie qu'il y a une utilisation accrue de ce type d'infrastructure. De notre côté, nous prenons les moyens avec les entreprises

mandataires, puisqu'il ne revient pas directement à la Voirie, mais à Serbeco de faire en sorte de s'adapter à ce succès grandissant que nous rencontrons.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M^{me} Eberlé a posé une question concernant le répondeur automatique du restaurant scolaire de l'école des Grottes. J'ai vérifié, il ne s'agit pas du restaurant scolaire – je demande aux membres du parti de transmettre à M^{me} Eberlé – mais du bureau du parascolaire de l'école des Croupettes. Ce n'est pas la même chose. C'est un problème avec un répondeur Swisscom, dit virtuel, et la Direction des systèmes d'information (DSI) avait été mandatée pour faire la réparation pendant les vacances genevoises, mais cela n'a pas été fait. A la suite de l'appel que nous avons eu ce matin avec la DSI, ce sera fait demain matin, à l'aube.

Je réponds à une autre question de M. North concernant la pétition du quartier Servette–Hoffmann au sujet des dégradations du square de la rue Schaub. Je ne l'ai pas fait exprès, mais une réunion a eu lieu le 19 février 2007 à la Maison de quartier des Asters – ce n'était pas pour anticiper la question... Il y avait environ une trentaine de partenaires, provenant du quartier, d'institutions publiques et privées, d'associations, de la gendarmerie cantonale et de la police municipale. La séance s'est bien déroulée et les décisions prises ont été les suivantes: mettre en place un système d'espace de parole et de dialogue avec les habitants et les jeunes sous la houlette de la maison de quartier, de l'Unité d'action communautaire et de la Délégation à la jeunesse. Revoir l'aménagement des lieux et esquisser un projet, qui sera mis en consultation et alimentera le dialogue avec les jeunes et les habitants; le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) s'en occupera. Nettoyer le samedi matin avec des entreprises sociales et la Voirie; des engagements ont été pris. Nettoyer également le dimanche matin; là, c'est le SEVE qui s'en chargera. Organiser plus de passages, notamment le mardi soir, des agents de sécurité municipaux – sécurité municipale, poste des Grottes – c'est en accord avec Pierre Muller. Augmenter dans la mesure du possible la présence de la gendarmerie du poste de la Servette, c'est en accord avec M. Moutinot. Nous vérifierons le nombre de poubelles et, le cas échéant, il sera augmenté; la Voirie a été contactée et il y avait un représentant de la Voirie ce soir-là. La direction de mon département se chargera d'informer les habitants et les régies des immeubles des mesures prises. Puis je vous prie de noter que ce thème-là est à l'ordre du jour de la soirée que nous organiserons le 7 mars 2007, à 20 h, à la salle communale des Asters, soirée intitulée «La parole aux quartiers, à l'écoute des quartiers de la Servette et du Petit-Saconnex». J'espère que vous serez présent, Monsieur North, vous êtes le bienvenu, et que vous serez content.

Maintenant, à l'intention de M. Buschbeck. Hier, je vous ai adressé mes excuses par rapport à une question que vous aviez posée le 15 février 2006, intitulée «Parking et aménagements extérieurs de l'école et de la crèche des Ouches». Je

ne retire pas mes excuses, parce que je ne sais pas d'où vient la faute, mais, avec une de mes secrétaires, nous avons fait une petite recherche et il se trouve que la réponse avait bien été transmise au Secrétariat du Conseil administratif, au Palais Eynard. La réponse à votre question est rédigée, je vous la photocopierai tout à l'heure et elle figurera à un prochain ordre du jour de votre Conseil. J'ai aussi demandé à M^{me} Irminger – puisque c'est une question un peu sempiternelle de votre part, et vous avez raison de la poser, je vous en remercie – de prendre rendez-vous avec vous et certains collaborateurs pour que vous puissiez recevoir les réponses auxquelles vous avez droit.

M. André Hediger, maire. Je réponds à une question qui m'a été posée hier soir par M. Queloz, demandant pourquoi les Vieux-Grenadiers n'ont pas eu l'autorisation annuelle pour leur prise d'armes. Il n'y a tout simplement pas eu de demande des Vieux-Grenadiers au Service des agents de ville et du domaine public pour cette prise d'armes.

M. Georges Queloz (L). Je ne suis pas très surpris de la tactique de M. Hediger, c'est-à-dire de montrer qu'on tombe des nues, qu'on ne sait pas, qu'il n'y a pas de demande... C'est bien la réponse que j'attendais. Mais il doit tout de même se souvenir de la lettre que le Conseil administratif a adressée l'an dernier après la prise d'armes et, parce que la Compagnie des Vieux-Grenadiers n'a pas pour nature de polémiquer, ils ont dû trouver d'autres solutions. J'aimerais bien avoir le contenu de ce courrier.

Le président. Monsieur Queloz, je vous suggère de formuler une question écrite.

Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre en vue d'ajouter à notre ordre du jour la résolution R-102, de M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann et M. Gérard Deshusses, intitulée: «Transfert de charges Canton/Ville en matière culturelle». Ainsi que le précise notre règlement, je donne la parole à M^{me} Gaillard-Iungmann pour développer l'urgence uniquement.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de faire un peu de silence, notamment parce que M. Hatt-Arnold, qui commence à être un peu sourd, n'entend pas ce qui se dit dans cette assemblée et réclame que la salle fasse un peu de silence. J'espère que je réponds à son vœu.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Monsieur le président, cela ne vous aura pas échappé, l'interpellation I-161, dont l'urgence a été refusée hier,

s'est transformée entre-temps et nous revenons ce soir avec une résolution. Mesdames et Messieurs, nous avons également envisagé d'ouvrir le débat, donc chacun pourra y participer. Mais, surtout, l'urgence est réelle et ce serait dommage que vous imaginiez que l'on essaie de prendre ce parlement en otage pour je ne sais trop quel effet de manches. Ce n'est pas le cas.

Urgence il y a, parce que, en ce moment, il y a tractations pour un transfert de charges de l'ordre de 23 à 24 millions de francs entre le Canton et la Ville, dans le domaine culturel. Or les magistrats sont amenés à se prononcer là-dessus dans la presse; Charles Beer, hier soir, a fait des déclarations, Patrice Mugny également, parce que la presse leur demande de s'exprimer sur ce sujet. Tout le milieu culturel genevois est en ébullition pour savoir ce qu'il en est, à quelle sauce les artistes vont être mangés.

Ce débat doit se faire, mais peut-on décemment imaginer que ce soit sans nous? Bien sûr que non! Donc c'est en ce moment qu'il a lieu. L'interpellation I-161, dont vous avez refusé l'urgence hier, a repris sa place à la fin de notre ordre du jour, cela veut dire objectivement qu'on ne la traitera pas avant plusieurs mois. Or dans plusieurs mois ce transfert de charges sera fait et il se sera décidé sans le Conseil municipal. Nous ne pouvons pas ne pas voter cette urgence, ne pas en parler ce soir, ne pas nous emparer de cet objet pour avoir notre mot à dire, au moins des explications à demander. Cela me semble absurde que le Conseil municipal puisse décider ce soir que ce sujet ne le concerne pas. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, votez cette urgence, finissons-en, obtenons les explications que M. le magistrat est prêt à nous fournir et, comme cela, nous pourrons enfin nous faire une opinion sur cette question! Je vous remercie de bien vouloir nous suivre sur cette motion d'ordre et je me réjouis d'écouter les questions que vous avez à poser sur cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 24 non (1 abstention).

Le président. Nous débattons de cette résolution R-102 à 20 h 30.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre l'aménagement et l'utilisation de la place de jeux de l'école des Genêts» (P-134 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 16 février 2005. Cette dernière s'est réunie les 29 août, 10 octobre 2005 et le 23 janvier 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{lle} Olivia Di Lonardo, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 août 2005

Audition des pétitionnaires

M. Siegrist représente les pétitionnaires, il a été consulté par M. Bondallaz et certains de ses voisins. Ces derniers sont dérangés par le bruit des installations de jeux de l'école des Genêts.

M^{me} Mamdouh est locataire au 5, chemin de la Rochelle, au 2^e étage.

M. Bondallaz est architecte, entre autres, de ces immeubles et il y réside également.

M. Siegrist explique avoir essayé d'entrer en pourparler avec le service anti-bruit afin de voir si des mesures pouvaient être prises, mais, dans le cadre du domaine public de la Ville, les moyens sont limités et ils ont été renvoyés à la commission des pétitions.

Un bureau a été consulté pour mesurer les nuisances sonores et les conclusions ont été éloquentes: la fréquentation des jeunes engendre un bruit qui dépasse de 23 à 26 décibels les normes le dimanche.

Il y a un terrain de basket qui donne sur un mur borgne et réflecteur. Au départ, il était prévu de faire des jeux pour les enfants de l'école primaire. Mais

¹ «Mémoire 162^e année»: Commission, 4905.

le terrain de basket est destiné à des adolescents, voire des adultes, les heures de présence et les comportements sont différents. Cela devient insupportable, surtout en raison de la configuration des lieux où les pièces de séjour sont orientées vers le sud.

M. Bondallaz explique que le terrain se situe le long du mur pignon et que les enfants shootent le ballon contre le mur. C'est une enceinte d'où la réflexion du bruit est énorme, il y a un grand phénomène d'écho.

Il dit avoir fait une série d'enquêtes photographiques, les façades des immeubles pignons donnent directement sur le terrain de basket. Les pièces de séjour des immeubles donnent vers le sud, les gens n'utilisent plus les balcons. Un locataire a déménagé en raison du bruit.

Il pense que ce terrain de jeux est une maladresse. A Montbrillant, les logements ont été mis à l'abri. De plus, dans le quartier, il y a une grande proximité avec des terrains possédant déjà des paniers de basket officiels, tels que Varembe, Trembley ou Budé. Il y a des infrastructures sans nuisances pour les logements.

Les jeunes arrivent avec des scooters, il n'y a pas eu d'accident à ce jour, mais il y a une grande promiscuité avec les jeux pour les petits. M. Bondallaz a fait figurer sur les plans annexés une aire de jeux possible. Les habitants attendent que les choses changent. Entre 50 et 54 personnes ont signé la pétition.

M^{me} Mamdouh habite au 2^e étage, en face de l'école. Elle comprend l'importance pour les jeunes d'avoir un endroit pour le sport, mais quand elle rentre du travail elle souhaite avoir un moment de tranquillité. Elle ne peut pas utiliser sa terrasse.

Les jeunes arrivent avec des scooters et des chaînes hi-fi, dès qu'il n'y a plus de petits. C'est insupportable. Elle voudrait pouvoir profiter de son appartement et de sa terrasse, mais elle comprend le besoin des jeunes.

M. Bondallaz explique qu'il y a le problème des chaînes hi-fi et de la végétation qui ont été incendiées, principalement l'année passée. Les préaux des écoles sont pour les enfants, pas pour les adultes. Ce sont des groupes de jeunes qui investissent les lieux.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible, vu les problèmes soulevés, soit l'usage non approprié des lieux, de passer par une solution de rencontre avec des assistants sociaux et si une solution technique ne pourrait pas être trouvée, comme de mettre une barrière pour empêcher l'accès aux scooters. Il demande si d'autres voies ont été explorées pour remédier aux problèmes.

M. Bondallaz répond qu'il s'agit d'un parc et qu'une barrière lui serait domageable. Il ajoute que les pétitionnaires ne s'attendent pas à ce que le concierge fasse régner la discipline.

Le commissaire demande comment, pour un problème de bruit et de cohabitation, ils sont arrivés à mandater un avocat.

M. Bondallaz explique qu'il souhaitait être guidé sur la procédure et ne pensait pas avoir les connaissances juridiques suffisantes.

M. Siegrist ajoute que le bruit prend dans le domaine de l'immobilier une grande ampleur.

M. Bondallaz dit se sentir un peu floué, il a pris cette position architecturale qui apparaît aujourd'hui comme une erreur. Il en est presque vexé.

Un commissaire dit que les nuisances ne peuvent être ignorées, il demande s'ils ont pris contact avec les îlotiers ou les gendarmes et si ce type de problème se pose toute l'année ou uniquement l'été.

M. Bondallaz dit que cela se produit même l'hiver, mais qu'on ne se prélassait pas sur les terrasses et les balcons en hiver.

M. Siegrist explique que la police est venue une fois, mais sans grands résultats. Les nuisances recommencent quelques heures plus tard.

M. Bondallaz ajoute que la police s'était déplacée lorsqu'il y a eu des problèmes d'incendie.

M. Siegrist dit que les îlotiers n'ont pas été contactés.

Un commissaire demande si l'immeuble est antérieur à l'école.

M. Bondallaz répond que non, mais il n'avait pas pris en compte ce type d'installation.

M. Siegrist explique que les plans prévoyaient une école et un aménagement, mais pas pour des adolescents et des adultes.

M. Bondallaz ajoute que l'école est antérieure aux immeubles, mais pas le terrain de basket.

Un commissaire soulève que, lorsqu'on parle de préau d'école, on entend seringues, police. Aujourd'hui, il s'agit de jeunes sportifs, ces jeunes peuvent être nos enfants. Il fait remarquer que l'on doit être content de pouvoir surveiller ces enfants. Quand on joue au basket, on ne fait rien d'autre. Au-delà des mesures disciplinaires, il demande s'il n'y a pas d'autres solutions techniques pour absorber le bruit plutôt que de chasser les jeunes.

M^{me} Mamdouh comprend l'importance de ce lieu pour les jeunes, mais il faudrait des terrains là où cela ne dérange personne. Il y en a déjà plusieurs dans le quartier, Varembe est de l'autre côté de la rue.

M. Bondallaz précise que ces enfants vont jouer ailleurs pour qu'ils ne puissent pas être surveillés. Quand ils sont petits, c'est bien d'avoir un œil sur eux, mais dès 16-17 ans, cela l'est moins. Il y a un problème d'adéquation entre les jeux et les classes d'âges.

M. Siegrist dit qu'il n'y a pas trop d'agressivité, mais que les gens en ont assez du bruit, cela n'est pas une cohabitation qui est faite pour durer. Les habitants se sont sentis obligés de faire cette démarche qui a un but constructif. Cet équipement est destiné à une école et non pas pour des personnes de cette classe d'âge.

Un commissaire demande si les jeunes qui fréquentent ce terrain sont des habitants de l'immeuble.

M^{me} Mamdouh répond que les groupes de jeunes changent, cela tourne, mais ils viennent en scooter.

Un commissaire demande, vu que l'école et le terrain sont à la Ville, ce qu'on leur a répondu quand ils sont allés sur place.

M. Bondallaz répond qu'il ne s'est rien passé, on lui a dit: «wait and see». Il y avait M^{me} Irmingier et M. Deuel, mais rien n'en est sorti et ce il y a plus d'une année. C'est pour cela qu'il a mandaté un avocat.

Un commissaire demande si, hormis le basket, les jeunes filles qui crient et la musique, il y a d'autres problèmes tels que des pétards.

M. Bondallaz répond qu'il n'y a pas de trafic, ni aucun problème de cet ordre.

Un commissaire demande si, du point de vue juridique, le changement de destination des installations nécessite une autorisation.

M. Siegrist répond que pour des aménagements extérieurs il n'y a sans doute pas besoin d'une autorisation. C'est un projet interne à l'école, il a dû y avoir une enquête interne.

M. Bondallaz trouve cela dommage, car le pourcentage de béton dans le quartier est impressionnant. Les habitants pratiquent peu ce parc.

Un commissaire demande en quelle année l'école a été construite.

M. Bondallaz répond qu'elle a été construite en 1994.

Le commissaire ajoute que, en 1996, elle n'était pas finie.

Un commissaire demande par rapport à quelles normes les 20 à 30 décibels qui ont été mesurés ont été comparés.

M. Siegrist répond qu'une entreprise a pris les mesures le 26 septembre 2004, à trois reprises durant vingt-cinq minutes aux alentours de 17 h. Elles ont été prises depuis la salle de séjour de M^{me} Mamdouh. Septante-six décibels ont été enregistrés depuis le balcon. La valeur normale pour un individu est de 45-50 décibels et l'échelle est logarithmique, à savoir que de 20 à 30 décibels il y a deux fois plus que de 30 à 40 décibels.

Un commissaire demande si le degré de sensibilité est de 1 ou de 2.

M. Siegrist répond qu'il est de 2 dans le secteur. Il s'est adressé à M. Deuel qui a dit ne rien pouvoir faire, car il ne peut que veiller à ce que ce soit conforme. Cela s'inscrit dans une école, il ne peut donc rien faire. Ils se sont adressés par la suite au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement pour les installations elles-mêmes.

Un commissaire demande s'il y a d'autres utilisateurs de ce terrain pendant les récréations.

M^{me} Mamdouh répond que le terrain est très peu utilisé par d'autres personnes.

Un commissaire demande si la résonance du ballon contre le mur est techniquement modifiable pour diminuer le bruit.

M. Bondallaz dit que cela est possible, mais que le ballon ne rebondira plus et que plus personne ne jouera. Cela ne résoudrait que le problème du solitaire du dimanche. Il ajoute que le ballon de football qui est shooté contre le treillis crée également des nuisances sonores.

Un commissaire dit que le treillis peut être remplacé.

Un commissaire explique que, lors de problème de nuisances, il y a un émetteur et un récepteur. Il y a donc deux solutions: changer les installations, mais les prochaines pourraient déranger aussi, ou prendre des mesures d'accompagnement. Il demande si les pétitionnaires seront prêts à payer en cas de changement des installations.

M. Siegrist répond qu'un propriétaire doit respecter certaines normes techniques, soit constitutionnelles, soit pratiques, telles que les normes SIA. L'effort des propriétaires a déjà été fourni.

M. Bondallaz dit qu'il y aurait la possibilité d'aménager des installations pour les enfants.

M. Siegrist espère qu'il y aura une suite, qu'une étude sera faite et que les pétitionnaires y seront associés.

Un commissaire explique que cela ne peut être préjugé tout de suite, mais qu'un rapport sera transmis au Conseil municipal.

Une commissaire propose l'audition de M. Tornare et du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Un commissaire demande l'audition de M^{me} Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Deuel, délégué à la jeunesse.

Un commissaire propose M. Levental ou M. Lançon.

Le président met au vote les différentes propositions.

L'audition de M^{me} Irminger est acceptée par 12 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 R, 1 DC, 1 L, 2 UDC) et 1 abstention (T).

L'audition de M. Deuel est acceptée par 12 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 R, 1 DC, 1 L, 2 UDC) et 1 abstention (T).

Un commissaire propose d'envoyer un courrier à M. Levental ou à M. Lançon.

Un commissaire justifie son abstention: d'une part, on peut rencontrer des cas multiples comme celui-là et, d'autre part, les gens vont penser qu'il faut se munir d'un avocat, d'autres pétitionnaires doivent avoir les mêmes droits.

Un commissaire des Verts dit que, vu que ce service préavise et autorise les constructions, il souhaiterait l'entendre.

L'audition de M. Levental ou de M. Lançon est acceptée par 10 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 1 DC, 1 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 1 S, 1 R).

Séance du 10 octobre 2005

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Le président annonce à M^{me} Irminger que les pétitionnaires ont informé la commission d'une rencontre qu'ils auraient eue.

M^{me} Irminger répond qu'il n'y a pas eu d'entrevue avec les pétitionnaires, mais avec M. Bondallaz, l'architecte des immeubles en propriété par étage. Il a fait part des problèmes des pétitionnaires, spécialement de celui de l'usage des balcons, en raison du bruit qui s'y diffuse.

Ils ont entendu les doléances, mais il faut savoir que l'école a été mise en service en août 1995. Il y a eu une consultation avec la population, afin de trouver un consensus pour l'installation des jeux. En 2000, la proposition pour des jeux dans la zone du préau et l'installation d'un terrain de basket pour les préadolescents et les adolescents du quartier a été acceptée.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance défend différents principes, il ne veut pas exclure les préadolescents et les adolescents des zones scolaires. Il y a aussi un principe hygiéniste d'instaurer des zones d'exercices et de défolement. Ces propositions ont été largement approuvées par les habitants.

Des craintes ont été soulevées par les locataires des Colombettes, des immeubles préexistants. Elles ont été enregistrées, mais la majorité était en faveur du projet, d'où son exécution qui a été terminée en 2002.

Il y a eu une enquête au sein de l'école, suite aux réflexions de M. Bondallaz. Il en est ressorti que l'usage du terrain de basket et de football était un usage normal. Des mesures ont été prises, telles que de supprimer l'éclairage, d'où limite naturelle à l'utilisation des jeux.

Le comportement des jeunes est un comportement en rapport avec le jeu, il n'y a rien d'excessif. La situation est courante, il y a des médiations à organiser entre les habitants et les utilisateurs du terrain.

Des mesures techniques sont envisagées, mais il y a attente du budget. Il est prévu de remplacer les piliers des paniers de basket par des piliers de streetball, et de remplacer le treillis par un treillis en inox, afin d'amortir les ballons. Il est prévu de supprimer les buts de football, c'est ce qui suscite le plus de bruit en raison des balles qui s'évadent.

Ces mesures n'ont pu être réalisées cette année en raison de priorités budgétaires, cela se fera peut-être l'année prochaine, mais ces travaux ne supprimeront pas les cris dus aux jeux.

M. Deuel explique avoir demandé aux travailleurs sociaux de lui rendre un rapport. Les utilisateurs du terrain sont des jeunes de 13 à 15 ans, il n'y a pas de débordements, ce sont des enfants du quartier. Aucun problème majeur n'a été constaté.

Il est vrai que c'est une caisse de résonance, il peut comprendre le ras-le-bol, mais c'est du sport. Il y a des associations qui organisent des tournois de basket dans le secteur. De plus, le terrain existait avant la construction de l'immeuble.

Il est vrai que les enfants qui jouent au football font du bruit, mais ils jouent. Tant qu'ils jouent, on ne les trouve pas dans d'autres états. M. Deuel précise qu'en enlevant les buts on n'empêchera pas de jouer au football.

Un commissaire explique que, ce qui motive la plainte, c'est le bruit dû au mur réflecteur. Il demande si, dans les solutions techniques, il pourrait en trouver une pour amortir ces nuisances. De plus, les pétitionnaires ont relevé qu'il y avait d'autres lieux à proximité pour jouer au basket.

M. Deuel répond qu'il pourrait étudier un changement de revêtement pour le mur afin de le rendre moins réverbérant, mais il y a un coût à cela. Des sols souples ne sont pas envisageables pour le basketball.

La demande de trouver d'autres lieux ressort souvent, mais les enfants ne vont pas jouer ailleurs. Le pétitionnaires ont certainement aussi des enfants et ce seront les premiers à ne pas admettre que ceux-ci traversent une route. La place de jeux de l'école des Genêts est un endroit magnifique pour jouer.

Un commissaire demande s'ils ont pu constater qu'il y avait de la musique et si cette dernière était trop forte.

M. Deuel répond qu'un travailleur social a pu constater de la musique, mais c'était un samedi après-midi et cela ne s'est produit qu'une seule fois. De plus, il s'agissait d'une petite radio, il ne s'agit pas de sono de concert. Ce qui engendre le plus de bruit, ce sont les cris, qui arrivent vite à 80 décibels.

Un commissaire relève que, selon les pétitionnaires, ce qui est le plus bruyant c'est le basket.

M^{me} Irminger explique que où il y a eu le plus de tensions c'était à l'école de Pâquis-Centre. La mesure qui a eu le plus d'effet fut l'insertion d'une clause dans le contrat de bail prévenant les locataires qu'ils surplombent un préau très fréquenté. Cela a permis de temporiser la situation. Aux Genêts, il s'agit d'une propriété par étage, mais, lorsque l'on choisit un lieu, il y a des contraintes dues à l'ensemble du quartier.

Un commissaire demande ce qu'il en est des changements dans le choix de l'équipement durant l'organisation du projet. Car, au départ, il était prévu des installations avec de la verdure et c'est devenu un terrain de jeux. Il demande si ce changement a aussi été accepté.

M^{me} Irminger répond que le projet qui a été présenté le 15 décembre 2000 comprenait le terrain de basket, seuls les buts de football n'ont pas été négociés, mais ce sont les jeunes qui les ont demandés. Un équilibre était recherché pour les enfants et les préadolescents.

Les jeunes qui finissent la sixième primaire ont tendance à revenir jusqu'à leurs 16-18 ans. M^{me} Irminger est allée sur les lieux, elle reconnaît qu'il y a du bruit, des pointes sonores. Mais il n'y a pas de possibilité de déplacer le terrain à moins de déplacer le problème.

Le commissaire demande si elle soutient que le terrain de basket était prévu dans le projet.

M^{me} Irminger répond affirmativement.

Le président soulève que les pétitionnaires ont fourni un plan du projet d'installation des jeux, datant de 1994. Il devait y avoir un revêtement de terre du Salève. C'est sur cela que se positionnent les pétitionnaires.

M^{me} Irmingier répond que le terrain a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et qu'il n'y a pas eu d'opposition.

Un commissaire précise que M. Bondallaz admettait une erreur dans l'agencement.

M. Deuel demande combien de personnes ont signé la pétition et s'il s'agit de tous les locataires des deux immeubles en question. Il relève que M. Bondallaz a une affaire à faire tourner.

Un commissaire précise qu'une seule signature suffit pour qu'une pétition soit recevable.

Un commissaire demande si seuls ceux ayant un balcon peuvent être gênés par le bruit.

M. Deuel répond que ce sont principalement ceux qui ont un balcon.

Une commissaire raconte qu'il y avait, à l'époque, un terrain de basket à Pré-Picot et que ce dernier a été enlevé, suite à un coup de téléphone en pleine nuit à l'ancien chef du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M^{me} Irmingier répond qu'elle n'a pas connaissance de cette anecdote, mais il y a un terrain de basket à Pré-Picot. Il lui est arrivé une histoire similaire, après un téléphone à 2 h du matin elle a fait fermer un terrain de basket certains soirs de la semaine.

M. Deuel précise que cette solution n'est pas possible aux Genêts.

M^{me} Irmingier tient à ajouter qu'elle a reçu deux lettres, cet été, de doléances concernant le bruit à Vieusseux et que, aujourd'hui, il y a une demande de parents d'installation de buts de football dans ce préau.

Le président annonce qu'il y a encore des auditions de prévues concernant la pétition.

Séance du 23 janvier 2006

Audition de M. Michel Lançon, adjoint scientifique au Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

M. Lançon explique avoir pris connaissance de la pétition et qu'il est passé voir les aménagements. Cette pétition est axée sur l'utilisation particulière du

terrain de basket, des jeunes viennent jouer en écoutant de la musique. Il s'agit d'un aménagement dans un préau, ce dernier est mixte, car il fait à la fois préau d'école et parc, avec un petit terrain de basket. Le tout est au centre d'un quartier qui ne connaît pas d'autres nuisances que celle-là, il n'y a ni route, ni autre chose qui serait susceptible de créer du bruit.

En 2004, une société a fait une mesure ELEC, c'est-à-dire le bruit moyen sur une dizaine de secondes, il a été mesuré à 65 décibels. C'est à la fois beaucoup dans un quartier où il y a en général dans les 35 décibels, mais cela correspond au bruit engendré par le passage d'une voiture sur une route. Il a pris note de cette lettre et des demandes des pétitionnaires, mais il leur a répondu que leur problème était du ressort de la gendarmerie. Il s'agit de problèmes de comportement lorsque les jeunes viennent en dehors des heures.

Il a pu constater que le terrain était libre d'accès et il est regrettable qu'il n'y ait pas de panneau indiquant qu'il faut respecter la tranquillité le soir. C'est un problème général de respect d'autrui et de tolérance des habitants, mais en aucun cas l'installation est problématique. Il ajoute même qu'il s'agit d'un quartier où il souhaiterait habiter, il y a un mélange d'habitations, d'arbres et d'écoles, le tout avec un espace de vie.

Le même type de nuisances s'est posé à l'école des Bossons, à Onex. Pendant la journée, on peut entendre les enfants jouer, cela rythme la journée. Le soir, il y avait des jeunes qui écoutaient de la musique, cela a pu être réglé avec l'aide des flotiers. Il en est allé de même avec les Charmilles, où il y avait des jeunes qui se droguaient, c'est un problème d'ordre public.

Le président demande quel est le degré de sensibilité au bruit inscrit au cadastre pour cet endroit.

M. Lançon répond qu'il doit être de 2, c'est un quartier tranquille.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont argumenté sur le problème de la caisse de résonance quand le ballon rebondit contre les murs. C'est cela qui les rend allergiques aux sportifs musicaux.

M. Lançon répond qu'il n'a pas analysé la qualité des murs. Il relève que le terrain de football, dont les pétitionnaires se sont plaints, est vraiment très petit. Il serait possible que la Ville de Genève regarde pour un nouvel aménagement, mais, si les gens jouent normalement, il n'y a pas de problème.

Un commissaire relève que les pétitionnaires se sont plaints du changement d'installation, il était prévu un revêtement de type sablonneux, il demande si la Ville lui demande un préavis avant d'effectuer les aménagements.

M. Lançon répond que c'est aléatoire, mais que, pour ce projet-ci, cela ne s'est pas fait.

Une commissaire demande s'il est interrogé en cas de problème.

M. Lançon explique que cela ne s'est pas fait dans ce cas précis. La police des constructions lui demande son avis si elle n'est pas sûre des choix ou s'il risque d'y avoir des problèmes mais, dans ce genre de cas, cela n'est pas de mise.

Un commissaire rappelle que la commission s'est retrouvée face à un architecte malheureux, car il a mal orienté les pièces habitables. Mais, quand on entend les habitants, on se rend compte que c'est insupportable. Il demande donc s'il ne serait pas possible d'envisager quelques aménagements. Il y a une mauvaise qualité de vie dans le quartier en raison du bruit, et les flôtiers ne sont plus présents durant les heures problématiques.

M. Lançon répond qu'il serait possible de déplacer le terrain, il y a un parc avec des jeux divers. Il serait donc envisageable de déplacer le terrain et de revenir à un aménagement plus tranquille en lieu et place du terrain.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste relève que les pétitionnaires lui ont paru plus que crédibles, il y a un réel malaise. Il y a un fonctionnaire qui a fait une proposition acceptable en un quart d'heure, il propose donc d'accepter cette proposition afin que tout le monde soit content.

Un commissaire démocrate-chrétien propose une recommandation allant dans le même sens, il propose de disposer des panneaux d'information et de prévention incitant les jeunes à respecter la tranquillité des résidents.

Un commissaire socialiste suit la proposition de son collègue, à savoir de déplacer le terrain.

Une commissaire radicale relève que, si l'on suit la proposition du commissaire démocrate-chrétien, il faudra mettre des panneaux partout, car il y a partout du bruit.

Le commissaire démocrate-chrétien précise qu'il faudra prévoir de plus en plus de panneaux. La population genevoise se transforme, il en faudra aussi disant qu'il ne faut pas cracher par terre, il faut prévoir des panneaux éducatifs.

Le président relève qu'il y a deux propositions de recommandations: d'une part, le déplacement du terrain et, d'autre part, la mise en place de panneaux.

Une commissaire libérale annonce être contre la proposition de panneaux, car ces derniers sont systématiquement tagués. Elle ne se fait aucune illusion sur ce type de mesure.

Le président remarque qu'il pourrait être inscrit, tout comme dans le canton de Vaud, qu'en cas de violation il est possible de passer devant le juge de paix et d'avoir une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs.

La commissaire radicale demande s'il est autorisé de faire ce genre de texte.

Le président répond que cela doit être en conformité avec ce qui est dit dans les lois.

Le commissaire démocrate-chrétien soulève que l'idée des panneaux a été avancée par M. Lançon.

Le président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif; celui-ci est accepté à l'unanimité.

La recommandation au Conseil administratif de déplacer le terrain de basket à l'intérieur de l'enceinte et de réaménager le terrain de sport est acceptée à l'unanimité.

La recommandation au Conseil administratif de faire apposer un ou deux panneaux pour rendre les usagers attentifs et avoir un comportement plus civil et respectueux des résidents est également acceptée à l'unanimité.

Annexes:

- texte de la pétition
- plans de localisation du site
- photos des lieux
- rapport de mesurages du bruit

Pétition: place de jeux de l'école des Genêts

Conseil municipal de la Ville de
Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 30 octobre 2004

**PÉTITION DES HABITANTS DES
CHEMINS DE LA ROCHETTE ET DES COLOMBETTES**
**contre l'aménagement et
l'utilisation d'une place de jeux**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous, soussignés, habitants des immeubles sis 3, 5, 7, 9 et 11, chemin de la Rochette et des immeubles sis 15, 17, 19, 21 et 23, chemin des Colombettes avons le regret de porter à votre connaissance les faits suivants :

- Au mois d'août 1998, l'école primaire Les Genêts et sa place de jeux ont été inaugurées à proximité des bâtiments que nous habitons (moins d'une vingtaine de mètres). Cette place de jeux comporte notamment un terrain de basket et de football qui ont été rapidement fréquentés par des jeunes gens du quartier ou venant d'ailleurs.
- Depuis cette époque, ces jeunes gens s'adonnent à leur sport à toute heure du jour – dès 7h30 du matin certains dimanches – et parfois de la nuit. Pour agrémenter leurs joutes sportives, ces jeunes gens diffusent en plus de la musique à de hauts volumes sonores.
- **Nous sommes dès lors constamment dérangés par ces activités. La plupart d'entre nous avons renoncé à essayer d'occuper les balcons de nos logements tournés du côté de ces installations sportives. Un ou deux habitants de l'immeuble ont même d'ores et déjà déménagé, devant l'ampleur du phénomène.**

Pétition des habitants des chemins de la Rochette et des Colombettes / Place de jeux

- A diverses reprises, l'un ou l'autre d'entre nous est intervenu auprès des jeunes gens pour leur demander de faire beaucoup moins de bruit et de respecter des horaires de jeux compatibles avec des périodes de nécessaire détente.

Malheureusement, ces démarches se sont avérées totalement vaines.

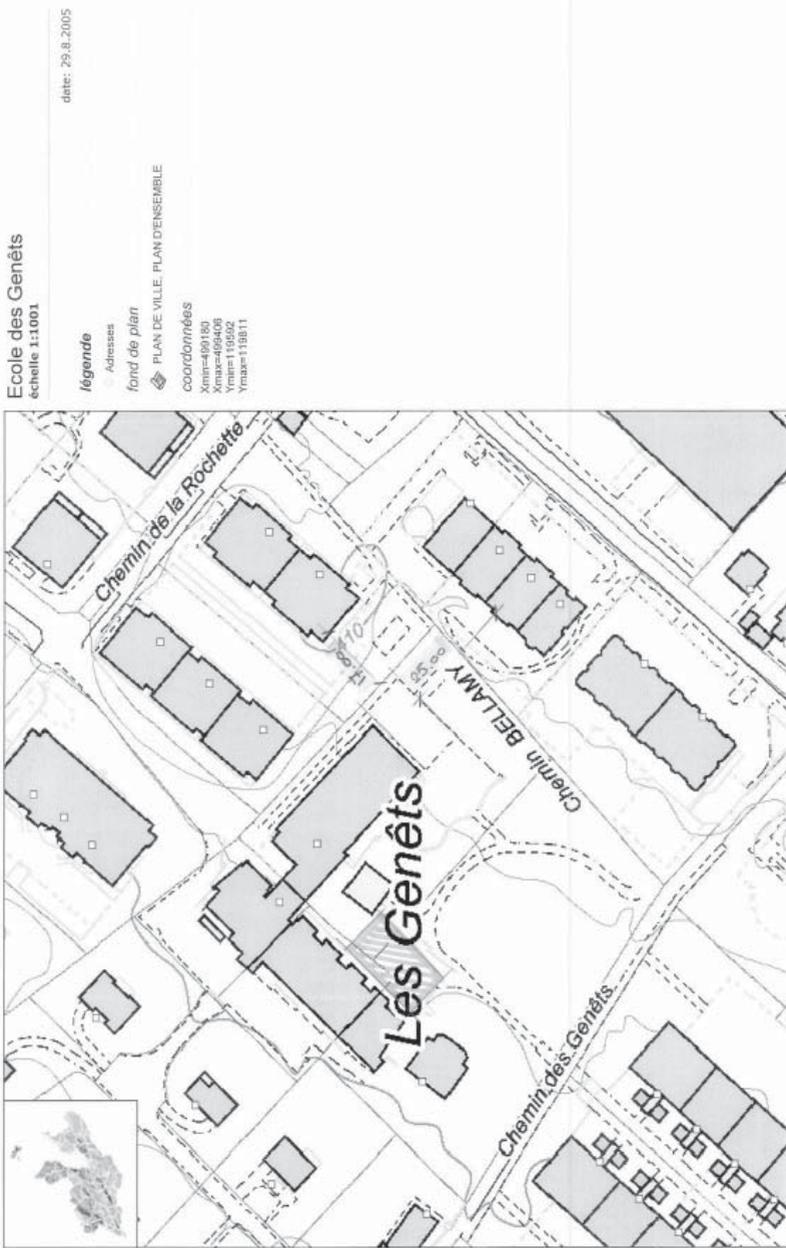
Nous nous trouvons donc dans l'obligation de vous demander de bien vouloir faire procéder à la fermeture totale et définitive de ces installations, dont l'emplacement est manifestement inadéquat, dès lors qu'elles sont entourées de maisons d'habitation.

Nous vous informons que nous adressons une copie de la présente au :

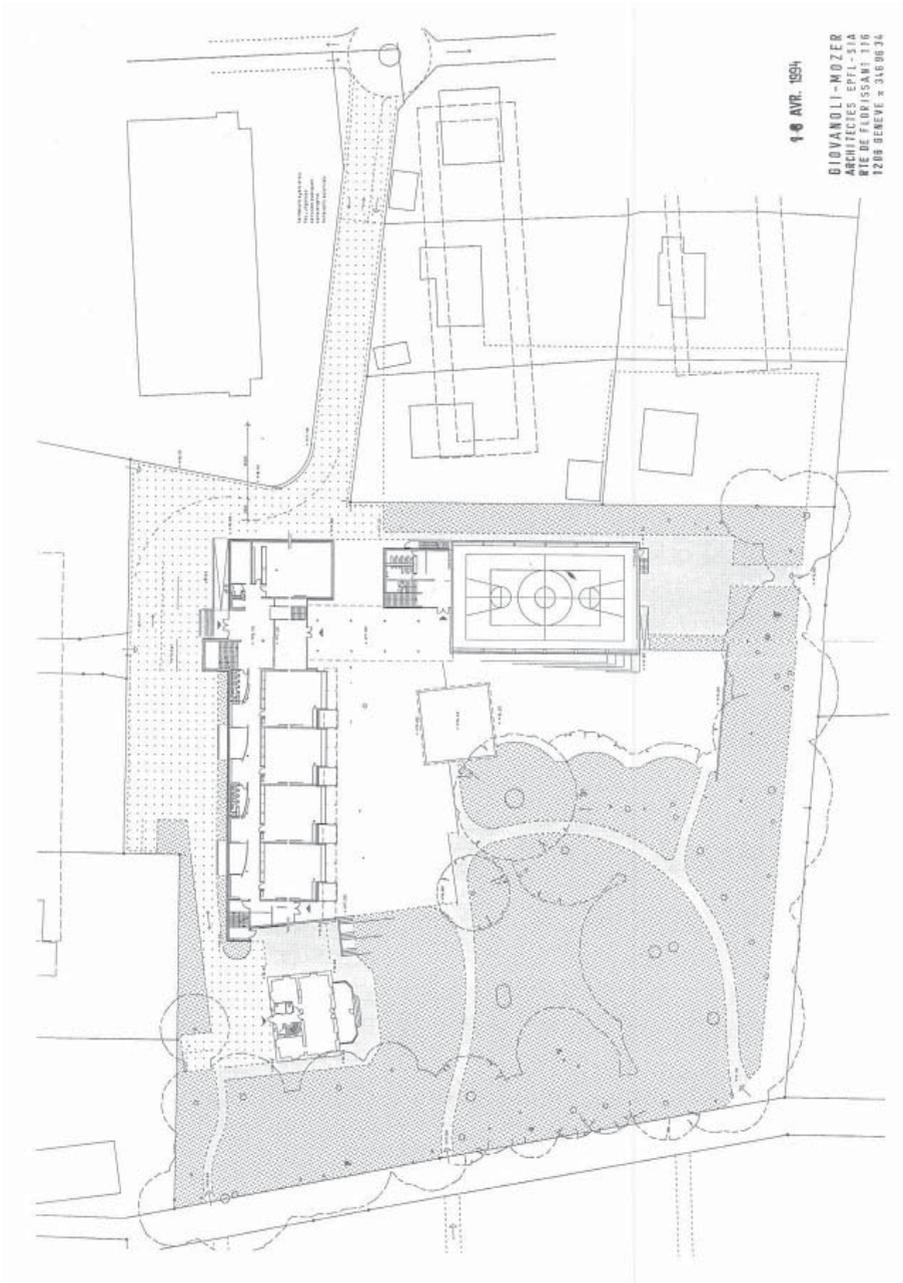
- Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement,
- Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement,
- Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants.

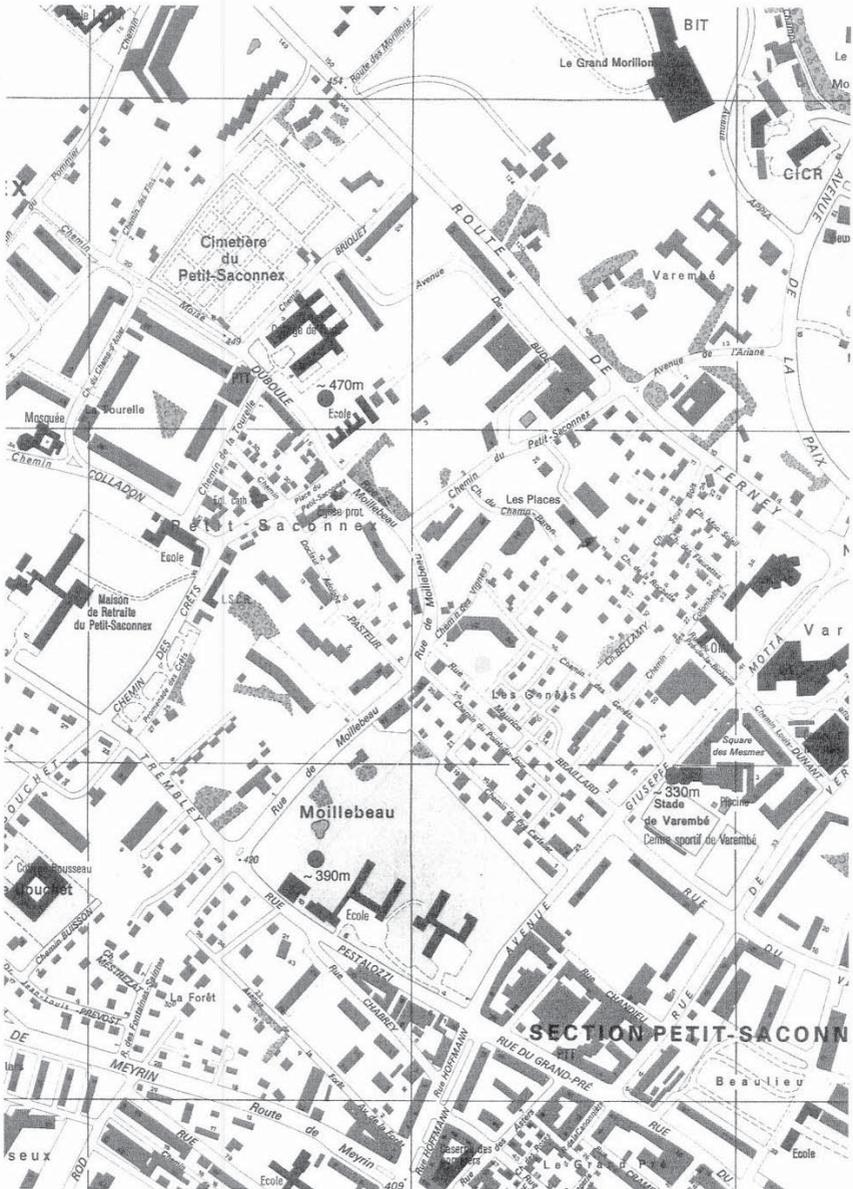
En vous remerciant d'avance des bonnes suites que vous donnerez à la présente pétition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

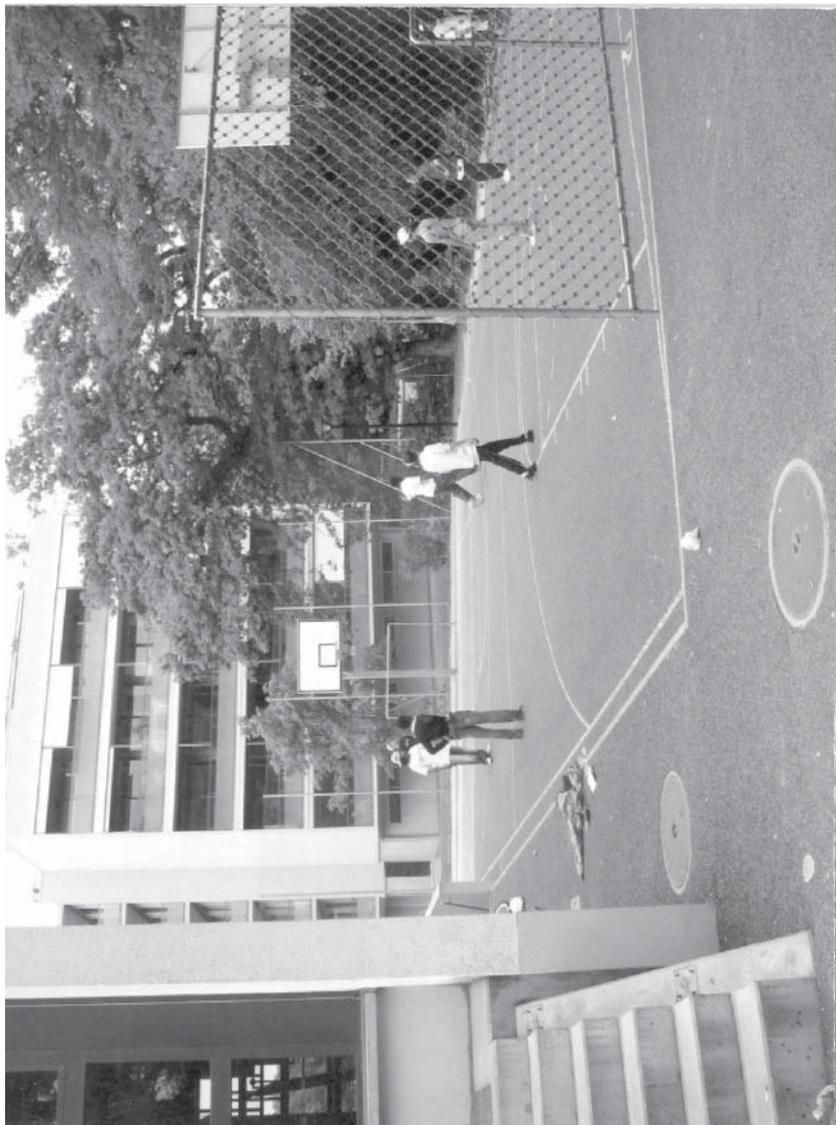
Nom	Prénom	Domicile / étage	Signature
-----	--------	------------------	-----------

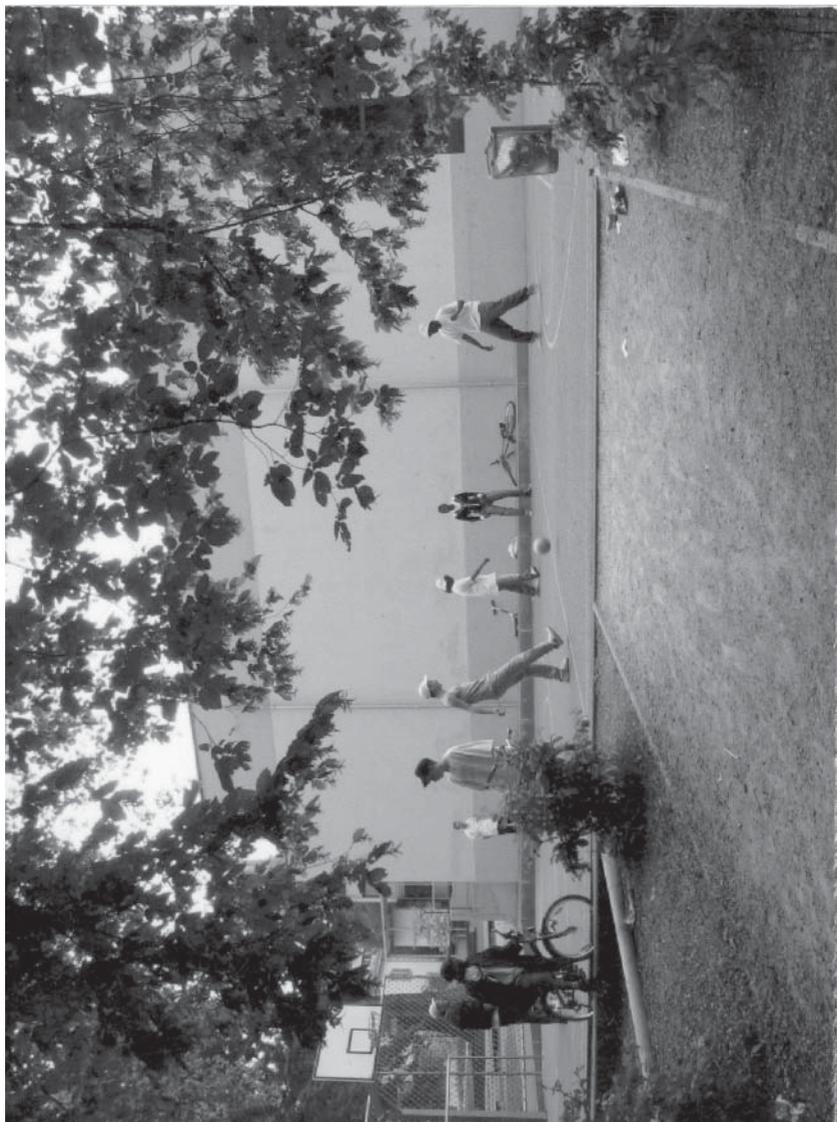


SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2007 (après-midi)
Pétition: place de jeux de l'école des Genêts







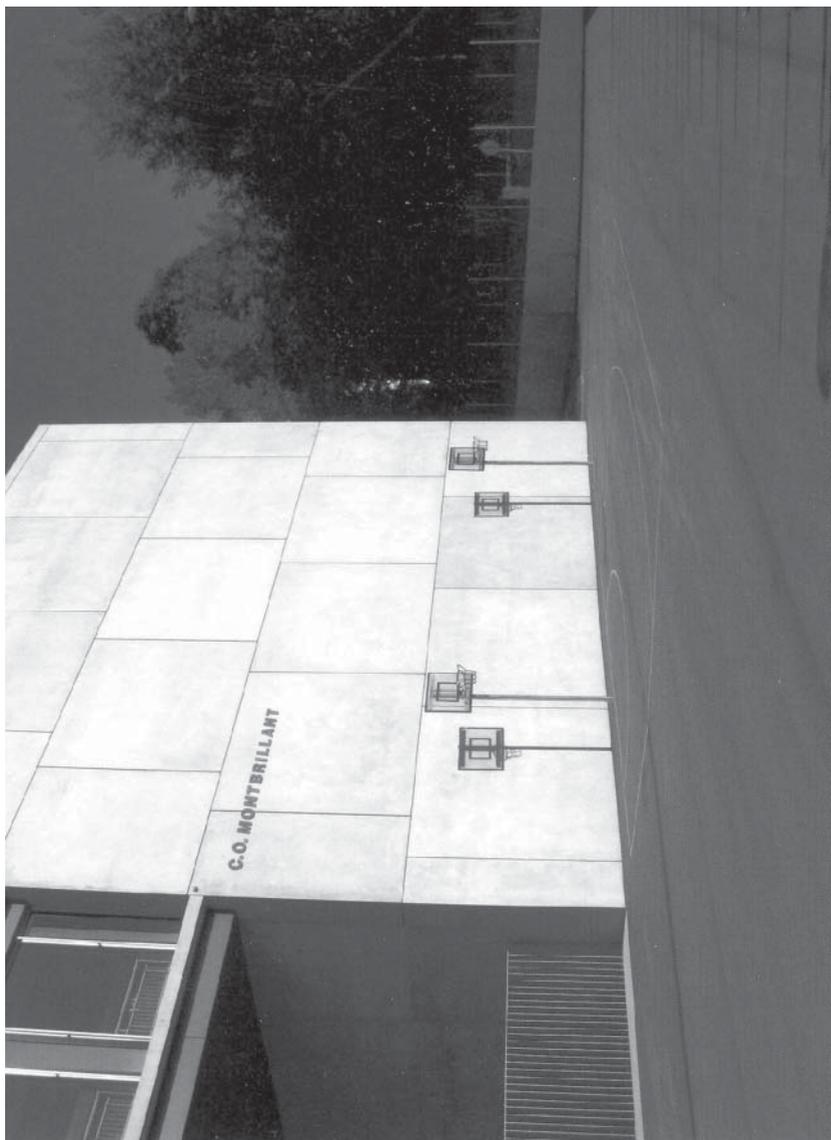












AAB - J. Stryjenski & H. Monti – SA
Atelier d'Acoustique du Bâtiment
En activité dès 1960

Monsieur Jean Marie BONDALLAZ
ch. de la Rochette 5
1202 GENEVE

Genève, le 13 octobre 2004

N/réf. : 3635.00/HM
Objet : BRUIT EN PROVENANCE D'UNE PLACE DE JEU - GENEVE
Mesurages acoustiques

RAPPORT DE MESURAGES N° 1
Nombre des mesurages : 1

Leq_{court} : Niveau énergétique du bruit transmis par voies aériennes

	Page
1 Généralités	2
2 Tableau récapitulatif des mesurages	4
3 Conclusions	5

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Nom et adresse du client

Nous avons effectué des mesurages acoustiques des nuisances sonores en provenance d'un terrain de jeu et nous avons établi le présent rapport de mesures, suite à la demande de :

Dénomination : Monsieur Jean-Marie BONDALLAZ

Adresse : 5, Chemin de la Rochette, 1202 - Genève

1.2 Lieu et date des mesurages

Nous avons effectué les mesurages à :

Adresse : 5, Chemin de la Rochette, 1202 - Genève

Le : Dimanche 26 septembre 2004

Les lieux déterminants dans notre étude sont :

- Rez-de-chaussée de l'immeuble 5, Chemin de la Rochette,
- 2^{ème} étage, Séjour de l'appartement de Mme MAMDOUH, 5, Chemin de la Rochette,
- 2^{ème} étage, Balcon de l'appartement de Mme MAMDOUH, 5, Chemin de la Rochette,

Notre étude est basée sur les documents :

- Nos mesurages du 5 septembre 2004,
- Nos mesurages du 26 septembre 2004,

1.3 État de la construction

Lors de nos mesurages sur place, les locaux en question étaient habités et meublés.

1.4 Recommandations acoustiques

1.4.1 Détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics, directives du 10.03.99

(Directives du groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit)

Préambule

- Un établissement public est une installation au sens de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance de protection contre le bruit (OPB).
- En tous les cas, la règle de limitation préventive des émissions prévue à l'article 11 LPE doit être appliquée.

Evaluation des nuisances

Transmission par voies solidiennes

- Pour les nouvelles installations, le niveau énergétique L_{eq} court (10 s), corrigé des facteurs définis ci-après, mesuré au centre des locaux sensibles au bruit les plus exposés (portes et fenêtres fermées), devront respecter, en tout temps les valeurs définies dans le tableau 1.

Tableau 1 : valeurs limites

Période d'activité	de 07 h à 19 h	≤ 40 dB(A)
Période de tranquillité	de 19 h à 22 h	≤ 35 dB(A)
Période de sommeil	de 22 h à 07 h	≤ 30 dB(A)

Transmission par voies aériennes

- Pour les nouvelles installations, le niveau énergétique L_{eq} court (10 s), corrigé des facteurs définis ci-après, mesuré au milieu de la fenêtre ouverte des locaux sensibles au bruit les plus exposés, devront respecter, en tout temps les valeurs définies dans le tableau 2.

Tableau 2 : valeurs limites

Période d'activité	de 07 h à 19 h	≤ 50 dB(A)
Période de tranquillité	de 19 h à 22 h	≤ 45 dB(A)
Période de sommeil	de 22 h à 07 h	≤ 40 dB(A)

Facteurs correctifs

- Correction pour les composantes tonales et impulsives de la musique ou des voix distinctement audibles + 6 dB
- Etablissement public existant et autorisé avant le 01.01.1985 - 5 dB
- Immeuble résidentiel ou situé en zone de sensibilité II + 5 dB

Sources de bruit

Production de musique à l'intérieur (S1) ou en terrasse (S6) et bruit de la clientèle à l'intérieur (S2)

- Le bruit de la musique (acoustique ou électroacoustique) ainsi que le bruit de la clientèle à l'intérieur, devront respecter, en tout temps les valeurs définies dans les tableaux 1 et 2.

Bruit des installations techniques à l'intérieur (S4) ou à l'extérieur (S8) de l'établissement

- Le bruit des installations techniques à l'intérieur de l'établissement doit respecter les exigences de la norme SIA-181.
- Le bruit des installations techniques à l'extérieur de l'établissement doit respecter les exigences de l'annexe 6 de l'OPB.

Bruit de la clientèle et du service en terrasse (S6)

- Pour ces nuisances, on évaluera la perception réelle du bruit en estimant son émergence et son audibilité. On tiendra également compte des heures d'exploitation de la terrasse, du degré de sensibilité des parcelles voisines, du type d'établissement et des mesures de protection prévues (paroi, avant-toit etc.).

Bruit de nettoyage et d'entretien à l'intérieur (S3) ou en terrasse (S7)

- Pour ces nuisances, on évaluera la perception réelle du bruit en estimant son audibilité durant la période de sommeil.

Bruit d'allées et venues de la clientèle (S9)

- Pour évaluer ces nuisances, on tiendra compte du nombre et de la situation des voisins ainsi que de leur éloignement par rapport à la source de bruit, du type d'établissement et du nombre de places, des heures d'exploitation et du risque d'émergence vis-à-vis du bruit de fond.

Bruit de trafic sur le parking de l'établissement (S10)

- Le bruit de trafic sur le parking de l'établissement doit respecter les exigences de l'annexe 6 de l'OPB.

1.5 Matériel technique

Lors des mesurages, nous avons utilisé le matériel technique suivant :

- un sonomètre CESVA type SC-20, avec la constante de temps en mode "fast".
- une source étalon CB-5 type 4230.
- un enregistreur à cassette MARANTZ CP 430.
- Un PC, une carte d'acquisition audionumérique et des logiciels d'analyse.

Ces appareils ont été contrôlés le 26 septembre 2004 avant et après les mesurages.

2 TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURAGES

Date : Dimanche 26 septembre 2004

Durée : 75 minutes (≈ 3 fois 25 minutes)

Début : 17 H 00

Bruit de fond : 54 dB(A)

Niveaux Leq_{court} : mesurages avec les fenêtres ouvertes

- Point 1 (Salon-séjour) : $Leq_{court} = 63 + 6 + 5 = 74 \text{ dB(A)}$
- Point 2 (Balcon) : $Leq_{court} = 65 + 6 + 5 = 76 \text{ dB(A)}$
- Point 3 (Rez) : $Leq_{court} = 62 + 6 + 5 = 73 \text{ dB(A)}$

Types de nuisances :

- Sources musicales, appareils de radios volumineux diffusant de la musique rythmée (Techno)
 $L_{max} \approx 70 \text{ à } 75 \text{ dB(A)}$
- Voix, cris, interpellations, hurlements
 $L_{max} \approx 75 \text{ à } 80 \text{ dB(A)}$
- Basket, heurts des ballons sur les poteaux et paniers
 $L_{max} \approx 65 \text{ à } 70 \text{ dB(A)}$

3 CONCLUSIONS

En fonction des recommandations acoustiques, selon les directives du groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit, et des mesurages, on constate que les dépassements sont de l'ordre :

- *Période d'activité* : de 07 h à 19 h, $Leq_{court} \leq 50$ dB(A)
Dépassement : de 23 à 26 dB(A) (Valeur mesurée)
- *Période de tranquillité* : de 19 h à 22 h, $Leq_{court} \leq 45$ dB(A)
Dépassement : de 28 à 31 dB(A) (Valeur comparée)
- *Période de sommeil* : de 22 h à 07 h, $Leq_{court} \leq 40$ dB(A)
Dépassement : de 33 à 36 dB(A) (Valeur comparée)

Nous restons à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.



Horacio MONTI
AAB - J.Stryjenski & H. Monti SA

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Je suis le rapporteur de cette pétition, dont le traitement a duré plus d'une année. Cette pétition a posé quelques petits problèmes au sein de la commission des pétitions. Il était question d'un terrain de jeux situé devant une école et de bruit occasionné par des jeunes sur ce terrain, bruit considéré comme une nuisance.

Nous avons auditionné tous les acteurs concernés, notamment le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants. Je vous certifie que les conclusions de ce rapport proviennent des analyses faites de différentes interventions et que nous avons pris la décision qu'il fallait.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne veux pas commenter trop longuement ce qui s'est passé dans ce quartier. Je rappelle quand même – et les membres de la commission des pétitions le savent – que ce bâtiment scolaire ainsi que la place de jeux incriminée ont été construits antérieurement à l'immeuble des pétitionnaires. Cela pose tout de même un problème de fond. En effet, quand on emménage dans un immeuble situé à proximité d'espaces de jeux ou d'une école, il faut s'attendre à un certain nombre de nuisances dues aux cris d'enfants, aux ballons de basket qui font du bruit. Mais je ne vais pas dissenter ce soir sur ce sujet.

Dans les quartiers, comme vous tous, je vois une augmentation des incivilités dans les préaux, mais je constate aussi l'intolérance de plus en plus grande chez beaucoup d'habitants dans cette ville. Lors d'un débat de quartier aux Eaux-Vives, qui s'était assez mal déroulé – contrairement au débat aux Acacias, et je prends ma part de responsabilité – nous avons entendu des propos racistes, xénophobes. Des gens m'ont dit, à propos des SDF, des gens sans domicile fixe que nous logeons dans le local sous le préau des Vollandes, qu'il fallait les reconduire à la frontière! C'est inadmissible et, de plus, c'était le lendemain de la mort de l'abbé Pierre. On ne veut pas de SDF dans ce local sous le préau de l'école des Vollandes et j'ai entendu hier qu'on ne veut pas non plus de militaires. Je croyais pourtant que l'armée, c'était l'ordre, la discipline...

Le président. Monsieur le conseiller administratif, vous restez sur le sujet, s'il vous plaît!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, à un moment donné, il y a un problème de fond sur les tolérances ou les intolérances.

ces qu'on peut avoir par rapport à un certain nombre de bruits ou d'activités à proximité de chez soi. Je ne dis pas non plus que vous avez tort par rapport aux militaires, j'ai moi-même écrit une lettre pour parler des incivilités des soldats à l'autorité compétente – les militaires ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois... Simplement, je dis qu'il faudrait avoir un débat de fond sur ce qu'on tolère et ce qu'on ne tolère pas.

Même si nous avons pris ici des dispositions pour calmer le jeu, je trouve qu'il faut peut-être aussi apprendre à cohabiter, à vivre ensemble. Franchement, ces enfants ont le droit de jouer, de faire du sport. On dit assez souvent que les jeunes doivent faire du sport pour se défouler, pour canaliser leur énergie – mon collègue André Hediger le dit encore plus que moi – mais on les prive de certains espaces. Les pétitionnaires ont pris un avocat, qui a fait valoir des règlements et certaines lois sur les nuisances, ce qui fait que, provisoirement, on pense à fermer cette place et à installer les jeux ailleurs, ce qui est difficile. Voilà ce que je voulais dire, mais je ne prends pas parti dans ce débat.

M. Roman Juon (S). J'espère, Monsieur le président, que vous n'allez pas trop m'interrompre et que vous laisserez les socialistes s'exprimer normalement.

J'interviens, car des questions se posent sur ce qui se passe actuellement au niveau des préaux d'école. On commence à fermer les préaux les uns après les autres, celui de l'école des Vollandes est grillagé et ce qui m'inquiète, à l'inverse des citoyens vivant près de cette école, c'est de savoir pourquoi, en vingt-cinq ans, nous en arrivons à ce stade. On peut dire que la jeunesse a changé, que la police ne fait pas son travail, qu'il n'y a pas assez d'argent pour des postes supplémentaires de gendarmes et autres, mais je trouve que c'est très grave, car il existe d'autres moyens – je ne vais pas les énumérer ici – d'obtenir le calme dans un préau. Si, à 4 h du matin, il y a du bruit, cela veut dire que des jeunes font les imbéciles là-bas, que quelque chose doit se faire et que la maréchaussée doit intervenir.

A l'époque, le préau de l'école des Genêts a été réalisé en concertation avec les habitants du quartier. C'est vrai, l'immeuble des pétitionnaires n'existait pas. Mais pour chaque immeuble, c'est pareil: il suffit qu'une personne proteste et dise que les jeunes dérangent en faisant ceci ou cela pour que tous les autres locataires soient contaminés. Les gens sont de plus en plus sensibles au bruit et je trouve que M. Tornare s'est exprimé très justement à cet égard. A un moment donné, il faut avoir une certaine tolérance et on ne doit pas écouter tout le monde, surtout une extrême minorité.

Nous, les socialistes, nous intervenons aussi car, dans le rapport, il a été suggéré de déplacer le terrain de basket. C'est incroyable... Ce n'est pas à une com-

mission de dire ce qu'il faut faire! Qu'on émette un vœu, qu'on suggère autre chose lors d'une concertation, d'accord, mais pas le changement d'emplacement d'un terrain de basket, car c'est un problème d'ordre technique! Si un terrain de basket est installé au milieu d'un préau, alors que des enfants jouent, les plus petits risqueront de recevoir une balle en pleine figure. C'est volontairement que le terrain a été installé à l'autre bout du préau. Je rappelle que ce n'est pas aux membres d'une commission de dire ce qu'il faut faire. Laissons maintenant le Conseil administratif suivre cette affaire, mais faisons attention avec les fermetures de ces préaux!

Pour terminer, je rappelle que les Français de toute la France venaient visiter nos places de jeux – à l'époque, c'était mon job – et se demandaient comment nous faisons ici pour avoir des préaux ouverts. A l'époque, en France, les préaux étaient fermés, maintenant ils sont ouverts et on pense ici à les fermer... Cette société qui se ferme sur elle-même m'inquiète. Nous proposons le classement de cette pétition.

M. Alexandre Chevalier (L). Il apparaît que cette demande des pétitionnaires est justifiée, d'une part, par le manque de respect sur cette place de jeux et, d'autre part, par le bruit occasionné. Il y a donc, à bien comprendre, un réel malaise pour les habitants.

Cependant, les libéraux tiennent à rappeler l'importance, à leurs yeux, de la pratique du sport par les jeunes et ils préfèrent que ces jeunes soient sur un terrain de sport plutôt qu'ils vaquent à d'autres occupations sans but. Le sport doit être pratiqué dans un cadre qui favorise le réel plaisir et la vraie passion du jeu, avec un certain dépassement de soi.

Le groupe libéral renverra cette pétition au Conseil administratif, comme cela a été voté par nos commissaires, en tenant compte des recommandations de la commission, à savoir le déplacement du terrain de basket à l'intérieur de l'enceinte et le réaménagement du terrain de sport.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais clarifier un peu les choses, puisque j'ai participé aux débats de cette commission. Nous n'avons pas rencontré des pétitionnaires antijeunes, des gens qui estimaient qu'il fallait tout raser et écarter complètement le jeu et le sport de ce quartier. Pas du tout. Nous avons rencontré des gens tout à fait pondérés, conscients aussi de la nécessité pour les jeunes de s'ébattre et de s'adonner à leur sport. Du côté des jeunes, nous n'avons pas affaire à des drogués et il n'est pas question de seringues, comme nous y sommes souvent habitués dans cette commission.

Je comprends la confusion de mon collègue Juon, mais je me demande s'il est vraiment allé jusqu'au fond des choses en lisant ce rapport, puisqu'il estime qu'il faut classer cette pétition. Nous avons traité ces problèmes honnêtement et nous faisons des recommandations d'ordre technique au Conseil administratif. Nous pensons aussi que ces recommandations peuvent aller jusqu'à la pose de panneaux incitant les gens au respect, comme cela se fait dans certains préaux, puisque j'ai vu que la Ville en avait mis plusieurs de ce type.

Je pense qu'il faut aller dans ce sens. Il n'y a rien d'excessif dans le traitement de cette pétition et je vous recommande de l'envoyer, tranquillement, au Conseil administratif.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Nous voilà ce soir à voter sur quatre pétitions, dont trois mentionnent entre autres le bruit. C'est un problème de société et plus personne ne supporte ces agressions sonores de toutes sortes.

Concernant la pétition P-134 «Contre l'aménagement et l'utilisation de la place de jeux de l'école des Genêts», il serait judicieux qu'à l'avenir les services de M. Tornare analysent de façon plus pointue les aménagements extérieurs scolaires, afin de limiter au minimum les nuisances sonores pour le voisinage et anticiper sérieusement les problèmes en devenir. Il ne faut pas oublier que cet endroit n'est pas fréquenté par les élèves, et que ce ne sont pas eux qui dérangent les pétitionnaires, mais tout ce qui se fait en dehors des heures scolaires. C'est pourquoi les radicaux renverront cette pétition au Conseil administratif.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts ont longuement débattu, lors de leur caucus, de ces pétitions. Effectivement, c'est un problème de société. De plus en plus, au niveau de l'urbanisme, du côté des constructeurs régulièrement approchés par les régisseurs, on se rend compte que les gens demandent qu'il ne soit plus possible d'avoir des jeux, des espaces où il y a du bruit à côté des immeubles, pour protéger leur sommeil, leur tranquillité. Sur quelle corde faut-il tirer? J'ai habité Onex, une cité alors en construction, et avec les enfants du quartier nous jouions entre les immeubles, nous faisions du bruit et nous apprenions à connaître les parents de nos copains, qui venaient nous demander d'arrêter. Nous commençons à trouver entre nous la norme nécessaire au respect de chacun. En effet, le respect est le maître mot de l'urbanité, de notre comportement, ensemble, que l'on soit jeune, vieux ou dans des âges intermédiaires.

C'est clair, le bruit est important, mais on peut souvent résoudre ces problèmes-là par la parole. Pour nous, la communication dans le respect reste le maître mot. Comme le disait le philosophe Jürgen Habermas, il faut en tout temps que

l'interdit provienne de l'inter dit, de ce que nous nous disons entre nous et qui forme la norme. Nous espérons donc que la norme, aujourd'hui dans ces quartiers, pourra se créer par la communication entre les gens, et nous avons déposé un amendement à ce sujet. Il supprime les deux recommandations de la commission des pétitions et les remplace par une seule recommandation, que je vous lis:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'œuvrer à une médiation entre usagers et voisins dans le respect des intérêts de chacun.»

Cette recommandation acceptée, nous proposons de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Thierry Piguet (S). Monsieur le président, d'abord, j'aimerais que vous transmettiez à M. Lathion que nous sommes allés jusqu'au fond des choses. Nous sommes allés tellement au fond des choses que, si le Conseil municipal vote le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, il vote la demande formelle des pétitionnaires – recommandations ou pas – qui est celle-ci: «(...) de bien vouloir faire procéder à la fermeture totale et définitive de ces installations (...)» Même si la recommandation des Verts est acceptée, c'est cette phrase qui fait foi et, là-dessus, nous nous opposons complètement.

Mesdames et Messieurs, lundi soir, en rentrant chez moi – j'habite depuis deux ans au chemin de Sous-Bois, c'est le prolongement de l'école des Genêts, et j'ai habité huit ans au chemin de la Rochette, je connais donc bien le quartier – j'ai été pris à partie, j'allais dire, par une horde de furies, par des mères qui sont venues vers moi en me demandant si je savais quelque chose, car les jeux n'existent plus. A partir de là, j'ai demandé des explications au magistrat pour savoir pourquoi ces jeux avaient été démontés. Etait-ce, peut-être, à cause d'une entreprise qui est allée plus vite que prévu, qui n'a pas attendu le vote de ce Conseil municipal? Ces mamans étaient furax, parce que leurs enfants, qui vont à l'école des Genêts, où il y a 250 élèves, à 16 h, n'avaient plus de terrain de jeux, ni de basket, ni de buts, pour jouer.

On parle de nuisances dans ce quartier. J'habite derrière le fameux immeuble 5, chemin de la Rochette, qui surplombe les jeux, et je n'ai quasiment jamais constaté de nuisances. Je n'ai d'ailleurs pas vu la pétition P-134, signée par une cinquantaine de personnes, soit un chiffre important – mais elle concerne en tout et pour tout dix appartements. Je me suis promené autour de l'école des Genêts, à la rue Maurice-Braillard, aux chemins des Colombettes, de la Rochette et de Sous-Bois. En moyenne, il y a 450 appartements et ce sont des gens de dix appar-

tements qui demandent la suppression des jeux pour les 440 autres. Il faut tout de même tenir compte de cela.

J'ai discuté avec un des pétitionnaires et je lui ai fait comprendre que, pour moi, cette pétition allait trop loin, qu'il y aurait peut-être moyen d'avoir certains aménagements pour atténuer les bruits, par exemple en changeant les piliers des paniers de basket, dits pour adultes, par des piliers de streetball, en aménageant des treillis en inox pour amortir les ballons, peut-être en ayant un peu de surveillance ou en placardant quelque chose. M. Deuel, délégué à la jeunesse, en a parlé. Mais la suppression complète des jeux entraîne le fait que les enfants n'ont plus de terrain de jeux. Mon fils, qui a 10 ans, allait jouer sur ce terrain. Je suis d'accord, il faut veiller aux perturbations, mais on ne peut pas ne plus rien avoir ni faire en sorte que rien n'existe.

Une préopinante soulevait l'idée que le Service des écoles et institutions pour l'enfance devrait faire attention quand il implante les jeux. Je rappelle tout de même que cette école date de 1997. Je suis arrivé avant son ouverture et il y avait encore des villas autour de l'école; les immeubles ont été construits plus tard, par un pétitionnaire qui en est l'architecte: il a un regard plongeant sur l'environnement, c'est un peu dommage pour lui! Pour ma part, Monsieur Ferrazino, je vais peut-être louer un appartement à la rue de la Servette et je vous demanderai d'interdire le trafic, parce que c'est une nuisance gênante... Cela dit, j'ai vécu vingt ans à la rue de Lausanne avec les fenêtres donnant directement sur la rue: les décibels sont autres que les cris, les jeux, l'enthousiasme des enfants qui jouent sur ce terrain de jeux.

Mesdames et Messieurs, là, je crois qu'il faut se poser une réelle question: quelle place voulons-nous donner à nos enfants, voire aux ados, en faisant attention aux nuisances possibles? Si vous renvoyez cette pétition au Conseil administratif, vous demandez qu'il n'y ait plus d'installations. Or, comme l'a dit M. Tornare – et je me le suis fait confirmer aujourd'hui par la responsable du Service des écoles et institutions pour l'enfance – il n'y a pas moyen de déplacer cette place de jeux, parce que le reste du terrain est en pente et, pour celles et ceux qui connaissent le préau, la partie située devant les fenêtres des écoles est trop réduite. Il y a bien l'espace vert et, effectivement, on pourrait peut-être le bétonner pour y mettre ces buts. Cela ne gênerait personne, mais, une fois de plus, on enlèverait un espace de verdure qui semble important.

Cela dit, ces mamans, qui sont furibardes, m'ont déjà signalé que si les installations ne pouvaient être remises elles seraient prêtes à lancer une pétition qui, je pense, remporterait plus que 50 signatures! Nous avons vraiment une responsabilité face à ces enfants qui jouent là en semaine et, occasionnellement, le dimanche – nous ferons en sorte qu'ils jouent plutôt l'après-midi que le matin... Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas renvoyer cette pétition au

Conseil administratif, sinon les enfants n'auront plus de jeux. Je vous remercie de penser à eux. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Notre groupe s'oppose formellement à la fermeture de cette place de jeux, sinon où les enfants iront-ils jouer? Cela nous semble un non-sens total. Ces espaces à l'intérieur de notre ville sont là pour que les enfants puissent justement jouer, pousser des cris comme ils veulent, et ce n'est pas au milieu de la rue qu'ils peuvent le faire.

Comme il semblerait qu'il y ait des problèmes avec certains habitants du quartier, la recommandation des Verts nous séduit assez. En effet, pourquoi ne pas demander au Conseil administratif d'organiser une médiation entre les habitants du quartier et les responsables de l'école. Mais, naturellement, comme l'a rappelé M. Piguët, cela semble difficile de voter cette recommandation tout en classant la pétition. Monsieur le président, je me tourne vers vous pour vous demander s'il serait possible de classer cette pétition, donc de dire que nous n'acceptons pas la fermeture de cette place de jeux, mais, dans le même élan, de demander au Conseil administratif de mettre en place une médiation pour arranger les histoires des habitants, pour au moins les entendre et se faire entendre. Est-il possible de dire non à la fermeture et oui à la recommandation?

Le président. Madame, c'est simple, soit vous acceptez cette pétition et vous la renvoyez avec la ou les recommandations au Conseil administratif, soit vous la refusez, donc vous votez le classement de cette pétition. Dans le même temps, vous pouvez éventuellement déposer une motion pour qu'une médiation soit réalisée dans le quartier. Mais, dès le moment où vous prenez en compte cette pétition, vous devez en accepter les termes.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne partage pas la même analyse qui est faite sur le fond. Effectivement, nous sommes tous un peu gênés par le texte de cette pétition, qui demande la fermeture d'un préau où les enfants jouent et ne dérange pas plus que ça. Notre règlement est ainsi fait que, si l'on veut prendre une mesure, il faut accepter une pétition et l'assortir de recommandations. Pourquoi est-ce ainsi? Simplement parce que les pétitions, lancées par les citoyens, sont parfois mal formulées, ou pas formulées du tout. Ce ne sont pas des motions ou des résolutions comme nous savons les faire. Notre règlement prévoit de renvoyer une pétition au Conseil administratif telle quelle si nous la trouvons bien formulée, ou assortie de recommandations si nous considérons qu'elle est mal formulée ou si les demandes vont dans le mauvais sens.

Malheureusement, cette pétition a été renvoyée en commission en l'état, à l'unanimité de tous les groupes du Conseil municipal. Maintenant, si nous la classons, cela veut dire qu'elle est sans objet; la renvoyer au Conseil administratif avec des recommandations veut dire que nous l'acceptons. Comme solution à ce problème, nous proposons une médiation; ce n'est pas plus compliqué que cela.

Le président. Je constate qu'il y a encore un grand nombre d'intervenants inscrits. Je ne souhaite pas qu'on reprenne les débats de la commission des pétitions au sein de ce plénum. Nous savons que cette pétition a été traitée et acceptée par la commission le 23 janvier 2006, il y a déjà une année, et qu'une action en justice a été intentée par un voisin pour une cessation de trouble auprès de la Ville de Genève. Il serait souhaitable que le Conseil municipal se prononce ce soir encore et que la justice soit informée de la décision de ce Conseil. Mais, techniquement, je tiens à préciser à M. Buschbeck que si ce Conseil municipal entre en matière sur cette pétition, il doit tenir compte des termes, parce que la recommandation proposée pour l'instant par le groupe des Verts n'est qu'un complément et n'annule pas les termes de la pétition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il est clair que le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas la fermeture de ce préau, comme personne, d'ailleurs, au sein de la commission. Il est vrai, comme l'a dit notre président, qu'au niveau de la forme, cette pétition, dans la mesure où nous en acceptons les conclusions, induit la fermeture de ce préau. Il convient de nous poser la question de savoir s'il faut la reformuler avec une motion ou si le Conseil administratif peut tenir compte des recommandations qui sont faites? En ce qui nous concerne, nous maintenons les deux recommandations de la commission et celle qui vient de nous être proposée nous convient également tout à fait.

Pour accélérer les débats, il faudrait que le Conseil administratif puisse se prononcer à ce sujet, car le rapport contient tous les éléments qui permettent de statuer, notamment sur la base de nos discussions dans ce plénum.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Je ne peux pas m'empêcher d'intervenir. Monsieur le président, vous venez de régler un problème du règlement que nous connaissons toujours en traitant les pétitions. En effet, en classant la pétition, cela veut-il dire qu'il n'y a plus d'objet? En traitant cette pétition sur le bruit, je vous assure que la commission l'a votée à l'unanimité pour une seule et unique raison, c'est que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème et qu'autour du problème il y avait une solution. Nous avons auditionné l'ensem-

ble des services concernés et la solution consistait à faire un certain nombre de recommandations.

Mesdames et Messieurs, le problème, vous l'avez bien compris, ce n'est pas les enfants de l'école des Genêts, mais ce qui se passe sur le terrain de jeux. J'y ai aussi habité, j'ai amené mes enfants jouer au ballon et taper contre le mur. A ce moment-là, l'immeuble n'était pas construit, mais à partir du moment où un immeuble est à côté du terrain de basket, cela fait caisse de résonance et les jeux causent énormément de bruit, surtout vers 21 h.

Nous avons auditionné M. Deuel et nous lui avons demandé s'il y avait une possibilité de médiation pour résoudre ce problème. Nous avons auditionné le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, car vous savez que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) dit qu'en cas de nuisance il y a le choix entre supprimer la nuisance ou déplacer les gens – ou on supprime l'émetteur ou on déplace le récepteur. Face à cette situation, en commission, nous nous sommes trouvés face à un dilemme. Nous n'avons pas voulu classer la pétition et dire ainsi qu'il n'y avait pas de problème, et nous n'avons pas voulu supprimer cette aire de jeux pour les enfants – nous ne sommes pas des fachos... C'est pourquoi la recommandation des Verts peut résoudre ce problème. Sinon, nous pourrions classer la pétition et revenir avec une autre motion.

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail était un peu ennuyé dans cette affaire. Pour ma part, je trouve inadmissibles les termes de cette pétition. Une médiation a été suggérée et je pense qu'elle devrait faire l'objet d'une motion séparée de la part de ceux qui la proposent. Quant à nous, nous refuserons simplement cette pétition, parce qu'elle est rédigée dans des termes absolument inacceptables, par quelques vieux irascibles, peut-être...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que tout ce qu'on a entendu depuis un moment allait dans le sens de ma première intervention.

Comme cela a été dit, nous assistons à des conflits d'intérêts et il appartient au Conseil administratif de faire une pesée d'intérêts – je dois dire que la vérité est d'un côté et pas de l'autre – et de savoir ce que nous pouvons et ce que nous ne pouvons pas tolérer comme bruit. Ce que nous pouvons tolérer, c'est que des jeunes s'adonnent à certains sports dans les préaux d'école en faisant un bruit acceptable; en revanche, nous ne pouvons pas tolérer les déprédations, les incivilités ou les bruits qui ont pour seul sens d'embêter l'entourage – et je suis poli!

Mesdames et Messieurs, vous avez parlé de prévention, de médiation, d'écoute. Tout à l'heure, quand j'ai répondu à la question posée par M. North concernant le square de la rue Schaub, vous avez pu constater que nous faisons partout de la prévention. Mais je rappelle que, dans mon département, à la Délégation à la jeunesse, vous avez gelé, parfois diminué, certaines lignes budgétaires. Je ne suis pas irréaliste et, vu les restrictions budgétaires actuelles, je sais bien qu'on ne peut pas demander plus, mais je peux dire que les travailleurs sociaux hors murs sont sollicités partout – M. Juon le sait mieux que quiconque. Je donnais l'exemple de la rue Schaub: ce sont des heures de travail et de rencontres. Je suis d'accord avec les Verts, l'écoute et la médiation sont la bonne solution, mais si on demande à mon équipe d'agir dans tous les quartiers, avec la soixantaine de préaux en ville de Genève, il faudra deux générations pour faire ce travail! Avec les forces actuelles, ce n'est pas possible.

Cela dit, puisque vous voulez une réponse de la part du magistrat ce soir, je m'engage à organiser le plus vite possible une réunion de médiation dans le quartier. Monsieur Piquet, nous inviterons ces dames que vous avez qualifiées de furies – ce qui n'est pas très gentil – et les habitants des immeubles du chemin de la Rochette.

J'aimerais encore dire – c'était le sens de ma première intervention – que, dans tous les quartiers, les gens qui toléraient le bruit de leurs enfants, il y a une vingtaine d'années, ne tolèrent plus aujourd'hui le bruit des enfants des autres. C'est pour cela que nous devons réfléchir aussi au mieux vivre ensemble. Je regrette que, quand je fais des propositions comme la fête des voisins ou d'autres, il y ait des levées de boucliers, parce que ces manifestations vont dans le bon sens et favorisent un certain style de vie. Je souhaiterais, comme le maire d'une commune genevoise qui a lancé cette campagne pour le respect, que ce style de vie fasse jurisprudence et soit pérenne.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif, pour ces paroles apaisantes.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). J'aimerais rebondir sur les propos du conseiller administratif Manuel Tornare, car ce qu'il vient de promettre devrait résonner à nos oreilles comme quelque chose qui solutionne tout l'aspect concertation. Nous prenons note de sa proposition, je crois que cela a été entendu ce soir, et il me semble qu'elle répond largement à toutes les demandes faites à ce niveau-là et nous nous en contenterons.

Mais j'aimerais réagir à l'intervention de M. Buschbeck, tout à l'heure. Je crois que nous avons connu le Parti des Verts plus libéral en matière de mœurs,

de vie des enfants et des adolescents. Effectivement – vous transmettez, Monsieur le président – accepter une pétition ainsi rédigée et mettre sur le compte de l'impréparation des habitants des termes quand même scandaleux n'est pas tout à fait acceptable. J'étais là le jour où les habitants ont été auditionnés et je peux vous dire qu'ils étaient accompagnés par un personnage qui est un des plus grands avocats des milieux immobiliers de la place. Ces gens n'étaient pas mal préparés, ils étaient largement préparés. Pour nous, cette demande de faire enlever tous les préaux d'école situés à proximité des habitations n'est évidemment pas acceptable. C'est loufoque et nous ne pouvons pas entrer en matière. M. Brogginini a également rappelé que ce même avocat a actionné la justice. Grand bien leur fasse! Qu'ils fassent leur travail en justice, de notre côté, nous, en matière politique, nous refuserons cette pétition!

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous sommes satisfaits que notre recommandation ait l'heur d'aller dans le sens de l'action que mènera le magistrat et nous le remercions. Mais nous pensons que ces problèmes doivent être traités et, pour ce faire, nous déposerons, conjointement avec d'autres groupes, une motion pour laquelle nous demanderons l'urgence, afin qu'il soit noté que ces quartiers doivent arriver à des médiations et non à des conflits pour se développer correctement. Nous retirons donc notre amendement.

M. Thierry Piguet (S). Je vous signale que nous déposons une motion dans le sens de la recommandation du groupe des Verts. Reste à savoir, Monsieur le président, si nous pouvons la déposer en urgence ce soir, lors de notre séance de 20 h 30, afin de classer la pétition P-134 et d'envoyer tout de suite une motion au Conseil administratif, pour qu'il agisse.

Le président. Monsieur Piguet, M. le conseiller administratif a pris l'engagement de tenir compte de ces propos; est-ce que cela ne vous satisfait pas?

M. Thierry Piguet. A partir du moment où il y a un vote unanime du Conseil municipal – enfin, je l'espère – tant de l'Entente que de l'Alternative, pour les places de jeux, cela donnerait un signal nettement plus fort.

M. Alexandre Chevalier (L). A la suite du retrait de l'amendement des Verts, le Parti libéral gardera la même position que tout à l'heure.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous, à l'Union démocratique du centre, nous comprenons très bien les pétitionnaires. Mais, ce soir, nous avons écouté tout ce qui a été dit: si M. Tornare s'engage personnellement à faire le nécessaire, nous irons dans son sens et nous accepterons le classement de la pétition. Mais nous veillerons à ce que cela se fasse.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont refusées par 39 non contre 14 oui (7 abstentions).

Le président. Cette pétition est donc classée.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière» (P-141 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 17 mai 2005. Cette dernière s'est réunie les 14 novembre 2005 ainsi que les 9 janvier et 6 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séance ont été prises par M^{lle} Olivia Di Lonardo que je remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 6113.

Séance du 14 novembre 2005*Audition des pétitionnaires*

Le président salue et remercie la présence de M^{me} Anne-Michèle Stupf Schwarz, M. Charly Schwarz, M. Michaël von Mandach, administrateurs coopérateurs de la Société coopérative du Rhône.

M. von Mandach explique qu'ils représentent les habitants de la rue de la Coulouvrenière qui ont des problèmes de voisinage avec l'Usine, surtout lors de la réunion de punks (cette année, cette manifestation s'est déroulée à Pâques, et les années précédentes en novembre). Le premier problème qu'ils rencontrent concerne les poubelles ainsi que les déchets urinaires de chiens et des personnes se trouvant à l'Usine ou aux alentours. M. von Mandach fait circuler quelques photos prises entre jeudi et samedi, durant la manifestation. Celles-ci montrent les tas de déchets et de détritrus qui traînent constamment dans la rue. Lorsque la Voirie passe, il lui arrive de laisser des poubelles pleines. M. von Mandach explique que cela fait que, maintenant, des hordes de souris et de rats, sans parler des seringues et des débris de verre, s'y trouvent. Il relève qu'une école dont le préau donne sur la rue de la Coulouvrenière se trouve juste à côté. Il pense que ce problème dure depuis 2003 (il a emménagé dans cette rue en 2001).

Il explique que le deuxième problème qu'ils rencontrent concerne la sécurité durant ces fêtes. Les voitures se parquent à deux centimètres des portes d'entrée, sans se soucier des habitants. Comme la manifestation se passe durant le week-end de Pâques, il n'y a ni service de nettoyage, ni W.-C., ni service d'ordre. Les habitants vivent avec le bruit et les odeurs (principalement urinaires). M. von Mandach ajoute que, cet été, il a demandé à la police de nettoyer, le samedi matin, les alentours de l'Usine car, même au troisième étage, on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres. Il dit qu'ils ont fait plusieurs démarches. Il a également voulu porter plainte, mais on l'a dissuadé de le faire.

M^{me} Stupf Schwarz explique qu'ils ont également écrit au Grand Conseil qui les a dirigé vers le Conseil municipal, étant donné que les problèmes de voirie concernent la Ville. Elle ajoute que, au départ, ils connaissaient surtout des problèmes liés aux nuisances sonores. Néanmoins, en ce qui concerne le bruit, elle constate que depuis quelques années l'insonorisation est meilleure et elle précise que les chambres donnent sur la cour. De plus, elle pense que ce sont les habitants qui ont choisi de vivre au centre-ville et, de fait, ils doivent accepter de supporter certaines nuisances. M^{me} Stupf Schwarz dit que le véritable problème est sanitaire. Il est lié à un lieu qui est laissé à l'abandon. Elle remarque que la prolifération de rats a toujours été un problème, car la rue se trouve près du Rhône. Néanmoins, depuis cet été, les animaux prolifèrent et courent dans tous les sens. Le matin, on en retrouve même certains morts. Le fait que les poubelles stagnent a favorisé leur présence.

M. von Mandach ajoute qu'il y a un problème de sécurité. Durant la fête punk, il a vu des gens entrer dans les immeubles et aller dans les caves pour faire leurs besoins.

Un commissaire demande quels sont, pour eux, les auteurs de ces déprédations et de ce non-respect.

M^{me} Stupf Schwarz répond qu'elle n'identifie pas une population en particulier, elle pense qu'il y a une conjonction de non-intérêt de différentes parties prenantes pour faire de ce lieu un endroit civil.

M. von Mandach ajoute que les auteurs de ces méfaits sont les personnes qui se trouvent dans la zone de l'Usine du jeudi au dimanche matin.

M^{me} Stupf Schwarz précise qu'il faut distinguer les usagers de l'Usine et les gens attirés par l'Usine mais qui n'y entrent pas. Ces derniers font la fête dehors ou restent dans leur voiture en mettant la musique à fond. Pour l'avoir constaté, elle explique que c'est une population qui vient de la banlieue lyonnaise qui se déplace pour faire la fête à l'Usine, sans aller voir un concert, mais parce qu'elle sait qu'il y aura de l'animation, que le quartier est ouvert et que la vente de drogue y est licite. Ce n'est pas la jeunesse genevoise qui viendrait faire la fête, mais des gens qui viennent de loin.

Un commissaire demande si ce sont donc des personnes qui ne vont pas à l'Usine mais sont juste là.

M^{me} Stupf Schwarz acquiesce. Elle dit qu'ils ne focalisent pas sur l'Usine comme lieu de loisirs car le problème est beaucoup plus vaste que cela. Le laxisme du lieu est en cause. La rue est seulement nettoyée lorsqu'il y a un concert au Bâtiment des Forces-Motrices.

Un commissaire demande s'ils peuvent dire que c'est une scène de la drogue.

M^{me} Stupf Schwarz acquiesce. Elle assure qu'elle n'en doute pas une seule seconde. Elle dit que c'est une scène de la drogue plutôt douce et de produits parallèles. A quelques reprises, ils ont pu trouver des seringues mais plus maintenant, il semble que cela se soit sectorisé.

Un commissaire demande s'ils constatent le même phénomène sur la place des Volontaires, alors que celle-ci est censée être une place conviviale.

M. von Mandach répond affirmativement.

A propos des photographies qui sont présentées, un commissaire demande quand est-ce qu'elles ont été prises par rapport au début de la fête et durant combien de jours la Voirie n'est pas intervenue.

M. von Mandach répond qu'il a pris les photos quelques jours après le début de la fête. Celle-ci a duré du vendredi matin jusqu'au dimanche, et durant toutes ces journées les poubelles se sont remplies. Ces dernières sont restées dans la rue jusqu'à mardi matin.

M^{me} Stupf Schwarz ajoute que les sacs poubelles sont éventrés par les animaux et que les dealers y cachent leur drogue.

Un commissaire demande s'ils ont écrit au Service de la voirie.

M. von Mandach répond qu'il est intervenu à plusieurs reprises (en 2002, 2003 et 2004) auprès de la police et de la Voirie.

Le commissaire demande s'ils se sont adressés au chef de la Voirie.

M. von Mandach répond qu'ils n'ont pas contacté directement M. Ferrazino, mais qu'il s'est déplacé plusieurs fois au poste de police, à celui de Plainpalais ou celui de la gare.

M^{me} Stupf Schwarz ajoute que leur régie mène des actions auprès de la Voirie depuis longtemps. C'est parce que celles-ci restaient vaines que les habitants ont repris le flambeau. Seule la question du stationnement a avancé. Avant, les voitures se parquaient sur le trottoir, ce qui était dangereux si une ambulance devait passer. M^{me} Stupf Schwarz en a fait part et, en un mois, des potelets ont été mis sur les trottoirs.

M. von Mandach ajoute néanmoins que, maintenant, les voitures ne se parquent plus sur les trottoirs mais sur la route. Les camions des pompiers ne pourraient pas y passer, pas plus qu'une simple voiture.

Concernant les interventions de la police, un commissaire demande s'ils ont téléphoné à la police pour des raisons d'insalubrité, de drogue, ou à cause de tout cela. Il aimerait également savoir si c'était toujours des demandes ponctuelles et si la police est intervenue.

M^{me} Stupf Schwarz répond que la police ne s'est jamais déplacée. Elle raconte que, un soir, en promenant son chien, elle a été agressée par un homme qui avait trop bu. Elle a réussi à le semer, car elle courait plus vite que lui. De chez elle, elle a appelé la police, mais on lui a demandé de passer au poste pour porter plainte. Il était 23 h et il était hors de question pour elle de sortir, car elle avait peur. Elle a alors redemandé à la police de venir chez elle afin qu'elle puisse porter plainte, mais on lui a répondu que la police ne pouvait pas se déplacer dans ce quartier à chaque fois qu'il y avait un problème. Le lendemain, M^{me} Stupf Schwarz a écrit à M^{me} Spoerri qui lui a envoyé un courrier disant qu'elle allait regarder cela de près. Depuis, M^{me} Stupf Schwarz n'a jamais eu de nouvelles.

M. von Mandach ajoute que, au moment des élections, il y a toutes les cinq minutes une voiture de police qui passe à 30/40 km/h. Mais les gens se cachent derrière les voitures pour ne pas se faire voir. M. von Mandach a téléphoné plusieurs fois à la police parce qu'il entendait des cris dans la rue de personnes qui se faisaient agresser. Il passe de téléphone en téléphone et, lorsqu'il a en ligne la bonne personne, personne ne s'en occupe. Il a voulu déposer plainte et on lui a répondu qu'il ne fallait pas le faire, car cela causait du travail à la police.

M^{me} Stupf Schwarz ajoute qu'il y a, dans le quartier, beaucoup de policiers en civil appartenant à la brigade antidrogue. Mais ces gens font un autre type de travail que celui d'assurer la sécurité.

Une commissaire demande à qui appartient les conteneurs qui figurent sur les photographies.

M^{me} Stupf Schwarz répond qu'ils appartiennent à l'Usine. Elle ajoute que ceux de la Coopérative du Rhône sont sortis sur la rue du Stand.

M. von Mandach ajoute que l'Usine n'a pas de dépôt pour entreposer ses conteneurs et qu'elle les laisse ainsi sur le trottoir. De plus, elle en a un nombre insuffisant par rapport à la quantité de détrit.

Concernant la drogue, un commissaire demande si, ces derniers mois, ils ont constaté des modifications par rapport aux activités qui s'y passaient, suite à la mesure prise à la gare.

M^{me} Stupf Schwarz répond que, depuis que la zone d'exclusion a été étendue cet été de la place des Volontaires jusqu'au bout de la rue de la Coulouvrenière, il y a eu un peu de répit. Un espèce de déplacement des activités s'est opéré sur Artamis et la rue du Stand. Maintenant que l'extension de la zone a été supprimée, les problèmes sont réapparus.

Une commissaire demande si, malgré les nombreux téléphones passés à la gendarmerie et aux différents services, les pétitionnaires ne se sont jamais mis autour d'une table avec les ilotiers de la gendarmerie et ceux de la police municipale pour aborder ces problèmes.

M. von Mandach répond que sa femme fait partie de l'Association de la Coulouvrenière (la Coulou) qui comprend également l'Usine et les ilotiers et qu'elle a évoqué ces problèmes en vain.

M^{me} Stupf Schwarz explique que les gens impliqués dans cette association ont des objectifs différents. L'Usine ne va donc pas se tirer dessus par rapport à ces questions. Le fait est que des habitants vivent dans ce quartier, des galeries d'art s'y sont ouvertes. Ces différentes populations n'arrivent pas à cohabiter ensemble

car il n'y a pas de règle établie. Il y a une incapacité de prendre des décisions afin de savoir ce que l'on veut faire de ce lieu. Il faut savoir si l'on veut en faire une extension d'Artamis, un no man's land ou un lieu de vie; c'est un choix politique. Soixante logements familiaux y ont été construits, des immeubles vont prochainement être rénovés, c'est un lieu qui est amené à se développer. Mais il y a une non-volonté politique d'aborder cela. M^{me} Stupf Schwarz ajoute, par ailleurs, que la rue fait face aux écoles de formation professionnelle où se trouvent des jeunes en préapprentissage qui sont en rupture avec la société. Elle se demande ce que ce quartier leur donne comme image. Elle relève que les vitres de l'école sont cassées, que les murs sont tagués. De même, le foyer du Rhône de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) où se trouvent des personnes à défiance mentale est proche du quartier. M^{me} Stupf Schwarz dit que ce sont des gens qui ont même plus besoin d'être protégés que les locataires, car ils n'ont pas les mêmes moyens de défense.

Un commissaire demande s'ils ont vu une différence depuis que des agents municipaux ont été installés au 25, rue du Stand.

M^{me} Stupf Schwarz répond que, au niveau des PV, ils ont vu la différence, autrement non.

M. von Mandach ajoute que, lorsqu'il y a un problème, cela se passe le soir et que le poste est fermé à 17 h 30.

Séance du 9 janvier 2006

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs

M. Hediger explique que cela fait plusieurs années qu'il y a des remarques à ce sujet. Le nombre de rondes y a augmenté, mais ce n'est pas un endroit facile, le trafic de drogue commence à la gare, c'est un passage bien connu.

M. Vignier précise qu'il y a une bonne connaissance des lieux, il y a un poste d'agents de sécurité municipaux (ASM) sur place. Il y a le problème de la salubrité par rapport aux poubelles provenant de l'Usine. Depuis 2004, une séance est ouverte avec les responsables de l'Usine et différents services publics afin de trouver une solution. Un abri va être créé par les responsables de l'Usine, il devrait être fait sous peu. Cela va réduire le problème des poubelles et des bruits dus à la levée.

Un autre problème récurrent est celui de la salubrité quant aux personnes qui se posent très tard dans la rue, ou quand il y a de longue file d'attente sur le trottoir pour les soirées. Il y a aussi des problèmes relatifs aux véhicules. En 2005, il y a eu 1500 amendes uniquement dans cette rue.

Un commissaire demande s'il y a une politique de dératisation afin d'éviter que les rats deviennent une caractéristique touristique. Concernant la sécurité, vu qu'il est toujours question des moyens limités et de la nouvelle concentration des postes de police, il souhaiterait savoir comment est organisée la collaboration entre les ASM et la gendarmerie.

M. Hediger explique que les rats sont partout, c'est un problème récurrent des grandes villes, c'est aussi le cas à Paris. Quand il y a démolition d'anciens immeubles, il y a toujours une dératisation qui se fait mais, pour le reste, il ne peut répondre.

M. Vignier précise que, lorsque ce type de problème vient à sa connaissance, il avise un service de l'Etat; après, cela lui échappe.

M. Hediger explique qu'il y a pas mal de problèmes à l'Usine, le Service d'incendie et de secours y avait été envoyé. Suite au rapport de ce dernier, des travaux avaient été entrepris. Il avait été demandé à l'Usine d'être plus sérieuse, notamment de ne pas encombrer les sorties de secours. Concernant la drogue, depuis l'ouverture du poste ASM, plusieurs commerçants ont pu constater une amélioration la journée, le quartier recommence à vivre.

M. Vignier explique que les relations avec la police sont bonnes. Les problèmes à la place des Volontaires ne sont pas dus aux personnes de l'Usine, mais aux dealers qui voyagent, ils tournent tout le temps. Les ASM s'occupent de la sécurité selon la compétence qui leur a été donnée par le Département des institutions, c'est une sécurité de prévention. Ils ne peuvent intervenir qu'en cas de flagrance et ce tant que les personnes ne sont pas armées. Ils avisent la police cantonale, mais cette dernière est rarement là dans les trois minutes.

Un commissaire demande s'il y a une collaboration organisée.

M. Vignier répond qu'il y en a selon les affinités des personnes, mais il n'y a pas d'organisation au niveau de l'état-major.

Une commissaire relève qu'il ressort fréquemment des auditions que certaines personnes pourraient finir par faire la police elle-même, si la situation ne s'améliore pas. Elle demande comment cela est géré et si les ASM jouent un rôle pour calmer ces personnes.

M. Vignier répond que cela se fait au travers de l'îlotage, mais le problème est celui de l'effectif: il y a 10 à 12 personnes qui patrouillent le soir. Ils sont mobiles et en contact radio pour pouvoir se déplacer rapidement, mais il est vrai qu'ils s'arrêtent à leur compétence. Il y a de plus en plus de rapports de remises aux gendarmes par des îlotiers mais, lorsqu'ils procèdent à une arrestation, il n'y a pas de retour par les médias, qui l'attribuent à la police.

La commissaire demande s'ils sont informés des manifestations qui ont lieu dans certaines salles.

M. Vignier explique être informé par les associations du quartier, les flotiers du secteur et l'affichage. Il y a possibilité d'accentuer les rondes, mais ils ne peuvent rentrer dans les salles. Il y a de bonnes relations avec les associations de quartier, ils peuvent les renseigner, notamment sur qui appeler en cas de problèmes. Il y a les mêmes problèmes dans les écoles, cela se tasse en hiver, mais M^{me} Irringer a noté que cela se déplaçait même à Coligny. Cependant, les jeunes qui se trouvent dans les préaux ou sur les places ne sont pas en infraction.

Un commissaire relève que les problèmes commencent rarement avant minuit, il y a donc un vide effectif. Il demande s'il ne serait pas possible d'imaginer de déplacer le personnel afin qu'il soit présent jusqu'à 2 ou 3 h du matin, afin de sécuriser les lieux où il y a des manifestations.

M. Hediger répond que, pour que les ASM assurent des services de nuit, il leur faudrait les mêmes compétences que la police. Pour cela, il faudrait doubler les effectifs, voire les tripler, sauf si on diminue les effectifs la journée.

M. Vignier précise que, la nuit, les effectifs des ASM doivent être réduits, selon le règlement des ASM. Les agents qui travaillent le soir doivent avoir congé le week-end, il y a une gestion du personnel, sans compter les arrêts maladie ou accident. Il y a environ 100 ASM, dont 12 tournent le soir, il y a en a toujours deux qui sont postés lors des séances du Conseil municipal.

Un commissaire demande comment il serait possible d'éviter ces no man's land.

M. Vignier explique que les agents de sécurité municipaux doivent gérer les problèmes de circulation, de sécurité, l'ilotage, les manifestations, sans compter les problèmes récurrents comme les chiens.

Un commissaire tient à souligner que les pétitionnaires ont fait la distinction entre l'Usine et la question de la drogue, qui n'est pas en relation directe. Les pétitionnaires s'étonnent que la police cantonale et les ASM n'interviennent pas pour remédier aux stationnements interdits.

M. Vignier répond qu'il y a eu 1487 amendes d'ordre en 2005 et uniquement dans la rue de la Coulouvrenière. Il est évident que les personnes du quartier passent leur temps à regarder par leur fenêtre. Quand il y a des doléances écrites, un flotier est envoyé sur place.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de transférer certaines tâches aux agents municipaux.

M. Vignier explique que cela serait faisable pour ce qui concerne la salubrité.

M. Hediger précise qu'il faudrait bien déterminer leur compétence, il y a des règlements et les agents municipaux n'ont pas la compétence de procéder à des contrôles d'identité.

M. Vignier explique que, pour mettre une amende, même concernant la salubrité, il faut faire un contrôle d'identité. Seul le Grand Conseil aurait la compétence de modifier les textes de loi pour les y autoriser.

Un commissaire demande si la nouvelle politique de la police a eu un impact sur leur travail.

M. Vignier répond que, au niveau du terrain, cela n'a rien changé hormis le fait qu'il faille aller plus loin pour trouver un poste de police. Mais, en tout cas, il n'y a eu ni amélioration ni aggravation.

Un commissaire relève que des citoyens ont lancé une initiative populaire concernant les chiens dangereux. Il demande si des problèmes ont été constatés avec ce type de chiens en ville de Genève.

M. Vignier répond que, s'ils constatent des chiens dangereux, ils vérifient si ces derniers sont inscrits. Mais il y a aussi des chiens normaux qui sont agressifs, mais il n'a pas connaissance de problèmes particuliers.

M. Hediger précise qu'il y a eu un problème à la Jonction avec un doberman qui semblait agressif.

M. Vignier ajoute qu'il y a eu un problème avec un berger allemand. Il y a eu une augmentation de ce type de chiens dans certains lieux. A Saint-Jean, il y avait un groupe de jeunes qui promenaient des molosses sans les tenir en laisse, ils ont été verbalisés sans problème.

Une commissaire précise qu'il y a eu plusieurs motions et pétitions demandant que les ASM aient plus de prérogatives. Elle demande si les heures supplémentaires sont récupérées ou payées.

M. Vignier répond qu'elles sont récupérées. Il fait attention à ce que le moins d'heures supplémentaires possible soit faites, car cela pose des problèmes, tout comme à la gendarmerie. Il tente de faire reprendre les heures le plus rapidement possible.

Une commissaire demande de qui relève la compétence de légiférer sur la sortie des poubelles le matin, qui le sont actuellement vers 7 ou 8 h alors qu'avant cela se faisait plus tôt.

M. Vignier explique que c'est réglementé par la Voirie. Le dernier règlement a été déclaré caduc par jugement. Un nouveau projet va arriver à terme, la compétence sera donnée au Service de la voirie et l'application se fera par les ASM.

Séance du 6 février 2006

Audition de M. Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, et de M. Boris Woelflé

M. Macherel annonce avoir pris connaissance de la pétition P-141 et, en fonction de l'exposé des motifs et des photographies, il a demandé à M. Woelflé de l'accompagner. Il dirige la Voirie – Ville propre, qui est composé de 315 personnes. C'est un service qui est généralement un peu en retrait sur certains dossiers, mais le chef de service est le mieux placé pour répondre.

Un commissaire relève que les photographies sont significatives et démontrent un déficit dans le ramassage des ordures, des problèmes apparaissent, il demande quel est leur point de vue.

M. Woelflé explique que ses services sont dans les quartiers tous les jours, sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre. Ils nettoient tous les matins, pendant environ une heure, avec des moyens mécaniques et des hommes. Le ramassage des ordures se fait deux fois par semaine, comme partout ailleurs.

Les gérants de l'Usine changent périodiquement, ce sont toujours les mêmes problèmes qui se posent, mais ils essaient de les sensibiliser. C'est un quartier sinistré, notamment pendant les manifestations. Les moyens sont omniprésents, les photographies ont certainement été prises après une manifestation ou le week-end, mais cela se résorbe dans la demi-journée. Les photographies sont toujours subjectives.

M. Macherel précise qu'il y a un problème de fond qui se pose. Les services de M. Woelflé s'occupent des ordures ménagères, cela se fait à des heures particulières dans des lieux particuliers. Mais, ici, il s'agit d'un cas différent et c'est la collectivité publique qui doit les relever. Il est difficile de modifier l'organisation pour les ordures ménagères pour s'adapter à un usage festif ou à des manifestations.

Quand il y a des manifestations, le service a une équipe spéciale prévue à cet effet, notamment durant l'été. Concernant l'Usine, ce service n'est pas présent lors d'événements qui ont lieu de manière aléatoire. Pour compenser cela, le service a mis à disposition un grand conteneur, en demandant au gérant de respecter les lieux de stockage. Il a été demandé au Service des bâtiments un abri pour ce conteneur.

Mais il s'agit de problèmes de fond. Il faut voir si l'on peut concilier les ordures générées par une activité telle que celle de l'Usine au ramassage d'ordures ménagères car, si cela se produit toutes les semaines, ce n'est pas possible. Une autre question se pose, à savoir si c'est bien à ses services de se charger du ramassage ou si cela devrait incomber aux organisateurs d'événements. C'est un

débat de fond. Il faut séparer la problématique déchets et nettoyage qui a lieu tous les matins.

Le commissaire relève que le conteneur déborde souvent, il y a un problème de dimension.

M. Woelflé répond que les jours de levées ne sont pas toujours respectés, ils ont fait la concession d'offrir le conteneur à l'Usine, mais il manque d'entretien et, s'il était couvert, il y aurait la possibilité d'avoir une plus grande contenance. Ce problème n'est pas encore résolu et les responsables changent tout le temps, cela fait environ quinze ans que la discussion est en cours avec l'association et le Service des bâtiments.

La situation y est particulière, il y a des problèmes d'hygiène, de rats, de propreté et un manque de civilité. Il faut donc une solution logistique, mais il faudrait aussi passer par la sensibilisation et en y intégrant les jeunes.

Il arrive que la Voirie soit présente lors de manifestations, mais ces dernières finissent souvent mal, certaines personnes ont un peu bu ou fumé, et il n'y a plus aucun respect pour le matériel.

Une commissaire relève qu'il y a peut-être des personnes qui déposent leurs ordures dans le conteneur alors qu'elles n'ont pas le droit de le faire. Il y a notamment un bateau qui est resté longtemps sur les lieux. Elle demande si, bien que les responsables de l'Usine soient difficiles à identifier, il ne serait pas possible de les amender, comme cela se fait pour les privés.

M. Woelflé répond qu'il n'est pas en mesure d'amender et que même la dénonciation est difficile car, au niveau des agents municipaux, il y a un manque de force. Les moyens logistiques sont présents, mais les augmenter se ferait au détriment des alentours.

Un local est demandé depuis quinze ans, l'idée de le mettre à l'intérieur du bâtiment avait été soulevée, mais cela a été abandonné suite aux travaux de rénovation. Il faut donc trouver un emplacement extérieur. Un projet est toujours à l'étude du côté du quai des Forces-Motrices.

M. Macherel relève qu'il y a un problème de fond qui les interpelle, concernant l'adaptation de ses services à la vie qui change. Il y a beaucoup de personnes qui ont des horaires continus, ils mangent dans la rue. Il faut donc une adéquation entre les services de la Voirie et les fast-foods, ce qui est déjà mis en œuvre. Depuis deux ans, cela se fait durant les manifestations où il y a le tri des déchets. Il y a une prise de conscience.

Concernant les lieux sensibles, il y a eu une modification des heures de passage, comme dans les Rues-Basses. Être présent dans la foule donne une impression différente, la propreté est très souvent subjective. Ils ont jugé ces mesures nécessaires.

La levée des ordures s'est adaptée aux débarras sauvages, il y a environ 3000 tonnes qui sont ramassées par année, dont 2000 tonnes sont valorisées. La difficulté des levées d'ordures est de s'adapter aux habitudes de la population. Dans le cas de figure de l'Usine, il faut savoir si c'est à ses services de s'adapter ou aux responsables de l'Usine de trouver d'autres solutions. C'est un réel problème dans le quartier.

Un commissaire rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait proposé une motion pour un délégué à la propreté, dont le rôle aurait été d'identifier les lieux de ce type et de trouver des solutions, mais le projet a été rejeté. Depuis, il y a sans cesse des pétitions sur ce type de problème, les choses ne s'arrangent pas. Le magistrat avait annoncé qu'il faisait ce qu'il fallait et qu'une hotline serait mise en service de manière à pouvoir réagir tout de suite et à démontrer la rapidité des services. Il demande où cela en est.

D'autre part, les rats sont de plus en plus nombreux et tout le monde semble s'en accommoder. Il y a prolifération, il demande donc si quelque chose se fait à ce niveau, et quel est le service compétent en la matière.

M. Macherel répond, concernant la motion du Parti démocrate-chrétien, que cela correspondait à une problématique intéressante, ils sont arrivés à la conclusion que d'engager un fonctionnaire supplémentaire n'était pas opportun. Il n'est pas d'accord avec le commissaire, car les choses vont dans le bon sens. Il y a un numéro vert, le 0800 22 42 22, il a fait l'objet d'une information, mais cela se fait par l'Etat, au travers d'une publication dans la *Feuille d'avis officielle*, et parfois la *Tribune de Genève*. Il n'y a pas eu un énorme battage, mais il faut que, dernière, cela suive, il faut du personnel qualifié ayant une palette de réponses possibles.

Sans entrer dans la question de la délation, ses services souhaiteraient savoir où il y a des problèmes, par exemple, si c'est sale tous les soirs devant l'Usine, il y a un vrai problème. Il y a eu différentes adaptations qui ont été entreprises en raison du débarras sauvage, il y a une centaine de téléphones tous les jours en début de semaine.

Ils agissent en amont avec des campagnes d'affichage et, progressivement, ils arrivent à avancer dans cette problématique. Ils sont à la recherche de nouvelles poubelles de 50 litres au lieu de celles de 35 litres, elles auront un design plus moderne. Les choses avancent, il y avait de nombreuses lettres de mécontentement mais, aujourd'hui, il y en a nettement moins. Il en reçoit même de félicitations. Il n'est donc pas pessimiste, mais cela passe par la reconnaissance et l'adaptation.

Un commissaire demande si, lorsque l'on appelle le numéro vert, ses services se déplacent tout de suite.

M. Macherel répond que l'Usine est un problème particulier et que la question est de savoir si c'est à la Voirie de régler ce problème. Les activités de l'Usine n'engendrent pas d'ordures ménagères; pour les activités commerciales, ce sont des privés qui font le travail. C'est une question qui doit être réglée aujourd'hui.

Il y a quatre véhicules de la Voirie qui tournent en permanence et, en général, les problèmes sont résorbés dans les vingt-quatre heures. Il avoue avoir certaines appréhensions, notamment en raison de l'implantation d'Ikea, il va falloir s'adapter, les gens risquent de se débarrasser plus souvent des meubles. Concernant l'Usine, la Voirie va regarder s'il s'agit de problèmes ponctuels ou permanents.

Le commissaire demande s'ils n'ont pas l'impression de se renvoyer la balle, il faut prendre une décision.

M. Woelflé répond que les photographies relèvent un état de fait ponctuel, à un moment donné, cela se rencontre à d'autres endroits. Ses services comprennent sept dépôts principaux où travaillent environ 30 personnes qui œuvrent tous les jours. Chaque chef de dépôt surveille et est renseigné en temps réel.

Les photographies ont été prises le lendemain d'une fête, il y en a 10 à 15 par an. Quand quelqu'un téléphone, le chef de service y envoie un véhicule qui dresse un constat et adopte les moyens appropriés. Tout le personnel est en action, c'est une question de temps, mais cela n'excède jamais vingt-quatre heures.

M. Macherel explique qu'il y a un problème d'ordures ménagères et le problème des débarras, la Voirie a su s'adapter. Il faudrait un véhicule à disposition pour chaque fête, mais, si cela se fait pour l'Usine, il y a un risque de devoir le faire pour d'autres lieux. Cela va être discuté à l'interne, mais il ne pense pas qu'un douzième véhicule soit la solution.

M. Woelflé précise, concernant les rats, qu'il ne s'agit pas d'un problème de la Voirie, il ne fait que de le constater, comme tout habitant. Mais il a entendu dire qu'il y avait une stagnation. On parlait déjà de rats il y a vingt ans, c'est un problème d'hygiène. La dératisation dépend du Service des espaces verts et de l'environnement dans les zones vertes, sinon il y a le Service du génie civil et les sociétés privées de dératisation.

L'Usine est dans un quartier difficile par rapport à la fréquentation, certains employés commencent à travailler très tôt, il arrive qu'ils se fassent agresser. Dans ce cas, ils ont reçu l'ordre de ne pas répondre et de partir tout de suite.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont souligné qu'il ne fallait pas tout mélanger: il y a l'Usine, la saleté, les seringues et la scène de la drogue, comme cela est dit dans le texte de la pétition. Ce quartier est le Bronx, il y a de vrais problèmes qui se posent, les écoles en voient des vertes et des pas mûres. Il y a un problème, et pas uniquement lors de fêtes, c'est toujours un peu sale.

Il demande s'il ne faudrait pas imaginer une solution qui débouche sur des choses concrètes, telle qu'une unité mobile. Certains endroits de la ville de Genève sont sinistrés. Il relève qu'il appartient à la Voirie de faire des propositions, lorsqu'il est question de propreté, il n'y a pas de droite ou de gauche.

M. Woelflé répond être preneur de toutes propositions. Il y a toujours des déficits, mais les moyens que la Voirie a reçus ont servi à combler les manques. Il a pensé à une unité mobile mais, pour cela, il faudrait de la place, des locaux. Lorsqu'il y a un besoin, il le demande. Il n'y a pas que l'Usine qui pose problème dans ce secteur, il y a aussi la drogue, cela pose des problèmes de sécurité et il faut ramasser les seringues. C'est un des quartiers les plus difficiles, mais ses services sont omniprésents.

Un commissaire relève que le système de tri fonctionne bien lors de fêtes. Les poubelles sont les objets les plus représentés et les plus visibles. En passant devant l'angle de la rue Pictet-de-Bock, il a remarqué que les poubelles sont trop petites. Il demande pourquoi il ne serait pas posé des poubelles de 110 litres. De plus, il faudrait que les poubelles soient plus simples à vider, il serait peut-être opportun de mettre des sacs en plastique, de manière à pouvoir les prendre proprement. Il ajoute avoir beaucoup apprécié la campagne avec le papillon faite dans le respect des travailleurs.

M. Woelflé explique qu'il s'agit d'une nouvelle étude, cela sera annoncé. Le fait qu'ils aient choisi des poubelles de 50 litres tient compte du poids et du contenu lors du vidage, il y en a environ 700 par jour. Avec des poubelles de 110 litres, cela serait impossible. Quant aux corbeilles avec des sacs, cela n'est pas envisageable, car il faudrait faire des mouvements en plus et donc augmenter les équipes pour pouvoir maintenir les 700 changes par jour.

Ils sont en discussion avec les fast-foods pour qu'ils étendent leur champ d'action. Cela est à l'essai avec le McDonald's de Plainpalais. De nouvelles choses sont constamment à l'essai. Il précise qu'il y a 3000 poubelles dans la ville de Genève, elles se vident rapidement dans l'ensemble et elles sont ajourées. Ainsi, si elles ne sont pas suffisamment pleines, on ne les vide pas.

Un commissaire demande si un tri s'effectue avec l'aide de sociétés privées, et comment la Voirie arrive à s'organiser avec le fait qu'il ne s'agisse pas forcément d'ordures ménagères.

M. Macherel répond qu'il y a des sociétés privées qui s'occupent de certaines choses. Il y a notamment un conteneur pour le verre, c'est la société Serbeco qui s'en charge, mais il sollicite le tri à la source. Ses services s'organisent et s'adaptent pour les ordures ménagères mais, ici, s'il s'agit d'ordures liées à une activité commerciale, c'est à l'Usine de conclure un contrat avec une société privée. S'il y a une décision disant que c'est à la Voirie de s'en occuper, alors elle s'adaptera. Il y a une question de règlement de facture.

M. Woelflé répond qu'il faut une ligne budgétaire pour cela.

Une commissaire demande s'il ne pourrait être envisagé un ramassage des déchets vers 20 h 30.

M. Woelflé répond qu'il y a des problèmes d'interventions. Il raconte, pour l'anecdote, qu'il y a environ cinq ans un employé est passé dans un square et s'est fait tiré dessus au fusil. Le soir, les gens regardent la télévision ou ils mangent. Pour certains quartiers, notamment les Pâquis et les Eaux-Vives, passer à 4 h du matin est problématique. Dans les Rues-Basses, les commerçants n'ont pas le droit de sortir les déchets en dehors de certaines heures.

M. Macherel précise qu'il avait été demandé à M^{me} Spoerri de modifier le règlement cantonal afin de donner aux AM les mêmes compétences qu'aux ASM en matière de salubrité. Elle n'a pas répondu, mais cela a été relancé avec son successeur. C'est quelque chose qui les aiderait, c'est une logique d'intervention.

Discussion et vote

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier une unité mobile de nettoyage afin d'intervenir sur les sites sensibles.»

Le président (libéral) relève que la pétition a d'autres volets, dont celui de la sécurité. Il pense donc qu'il serait plus opportun de renvoyer la pétition telle quelle, avec l'ensemble des problèmes, sans recommandation; sinon, il faudrait en faire une pour chaque problème car chacun d'entre eux est fondé.

Le commissaire suit sa proposition.

Un commissaire des Verts annonce être du même avis, il y a d'autres éléments qui sont mis en avant.

Un commissaire socialiste aurait souhaité demander au Conseil administratif de se dépêcher de construire un abri, c'est un point important qu'il faudrait relever dans le rapport.

Le président met au vote la proposition de renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Annexe:

- texte de la pétition
- photos des insalubrités

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2007 (après-midi)
Pétition: nuisances à la rue de la Coulouvrenière

Société coopérative du Rhône
Les habitants coopérateurs
P.A. Mme A.-M. Stupf Schwarz
12, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, 2 mai 2005

Monsieur Gérard Deshusses
Président du Conseil Municipal
de la Ville de Genève
4, avenue Peschier
1207 Genève

Monsieur le Président,

Nous prenons la liberté de vous écrire directement pour porter à votre connaissance 2 aspects prioritaires qui inquiètent particulièrement les auteurs de ce courrier. Les soussignés sont regroupés dans la Société coopérative du Rhône et habitent un immeuble de plus de 60 logements familiaux. Les faits que relate ce courrier sont récurrents mais ils ont atteint leur paroxysme lors du dernier week-end de Pâques. C'est pour cette raison que nous portons aujourd'hui à votre connaissance les faits suivants :

Les véhicules garés régulièrement sur les trottoirs de la rue de la Coulouvrenière lors de manifestations gênent l'accessibilité aux immeubles tant pour les services du feu que pour les services de santé. Cette constatation va à l'encontre du respect des normes de sécurité en vigueur à Genève et mettent en danger la sécurité des habitants du quartier.

Les insalubrités du sol et de l'air (excréments canins et humains, flaques d'urine, déjections gastriques, bouteilles cassées, poubelles éventrées et seringues) induisent la prolifération des rats dans le quartier et constitue un réel problème sanitaire touchant à la santé publique.

Les pouvoirs publics sont en cause :

- Qui autorise ce type de rassemblement en plein centre-ville sans se soucier ni des voisins ni des problèmes de santé ni de la sécurité ?
- Qui donne l'ordre aux services de police de ne pas intervenir dans ce quartier (bruits, nuisances et stationnements interdits) ?
- Qui ne se soucie pas de la sécurité des habitants de la rue de la Coulouvrenière ?

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et dans l'attente impatiente de votre vos propositions de solutions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les administrateurs coopérateurs


Anne-Michèle Stupf Schwarz


Michaël von Mandach

Annexe : 1 document photo

CC. Mme Marie-Françoise de Tassigny, Présidente du Grand-Conseil
Courrier des lecteurs de la Tribune de Genève
GHI









M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission des pétitions (L).

Je dirai quelques mots concernant cette pétition. Après réflexion, je tiens à faire part à ce plénum d'une remarque de notre président actuel qui, hier, lors de la réunion des chefs et cheffes de groupe et des membres du bureau, s'étonnait de la qualité de cette pétition. Il disait qu'il s'agissait plus d'une lettre envoyée au Conseil administratif que d'une pétition à traiter en tant que telle. Effectivement, peut-être que le précédent bureau, qui a estimé que c'était une pétition et qui a voté son renvoi à la commission des pétitions, aurait pu se contenter de renvoyer ce courrier tel quel au Conseil administratif, pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Néanmoins, la commission des pétitions s'est intéressée à cet objet et l'a étudié. C'est un objet multiple qui traite à la fois de problèmes d'insécurité, d'insalubrité, de santé publique, de déchets, d'incivilités diverses et variées dans un périmètre bien délimité. Cela touche beaucoup de choses et la commission des pétitions, à l'unanimité, a décidé de renvoyer ce que nous avons appelé une pétition au Conseil administratif pour qu'il prenne des mesures.

Vous me permettez, Mesdames et Messieurs, de déborder un peu des propos du président de la commission que j'étais à l'époque pour faire une petite remarque en tant que conseiller municipal. Je pense que les plaintes et les doléances dont ont fait part des habitants de ce quartier sont justifiées. Entre la réponse toute sécuritaire des uns, la réponse très naïve, je dirais, d'une approche pleine de compréhension des autres, la solution se trouve certainement dans une approche multiple de tous ces problèmes. Cela demandera vraisemblablement, de la part du Conseil administratif, un peu d'imagination, pour faire en sorte que, dans ce quartier, comme dans les autres quartiers de notre ville, nous vivions en harmonie en tenant compte de certaines choses.

Il est vrai qu'à la commission des pétitions nous avons vu et que nous voyons toujours arriver des doléances de nos concitoyens, qui se plaignent du bruit, du parking, de la saleté, des détritus, du trafic de drogue. En fait, tout cela relève de la qualité de la vie ensemble. Il me semble que, parfois, nous avons des réflexions un peu trop ciblées, trop monomaniaques pour répondre à ces problèmes et je reviens sur ce que je disais tout à l'heure: il faudra trouver des solutions qui demanderont un peu d'imagination à notre Conseil administratif et aussi, je pense, à notre Conseil municipal.

Premier débat

Le président. Madame Klopmann, je vois que vous souhaitiez déposer une motion préjudicielle... Vous saviez que cette pétition P-141 allait être traitée,

il convenait donc que vous déposiez cette motion préjudicielle avant que nous abordions ce point. Le bureau estime que nous ne pouvons tenir compte de cette motion préjudicielle, je suis désolé.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, j'explique d'abord pourquoi la motion préjudicielle est arrivée si tard. C'est justement à cause du problème qui vient d'être soulevé: nous voulions faire une recommandation et, finalement, nous avons pensé qu'il serait mieux de déposer une motion préjudicielle. Mais nous nous arrangerons autrement.

Effectivement, cette lettre n'est pas vraiment une pétition, elle pose des questions et il y a beaucoup de choses à dire. D'abord, cette lettre, quand on la lit, est un peu déguisée. Cette «lettre pétition» est, finalement, anti-Usine, anti-punks même, et c'est un peu dommage. Après avoir entendu l'un des pétitionnaires, tout devient beaucoup plus clair: il représente les habitants de la rue de la Coulouvrenière qui ont des problèmes de voisinage avec l'Usine, surtout lors de la réunion de punks. Là, on situe tout de suite le débat: on parle de poubelles, de déchets urinaires de chiens, de déjections gastriques – j'ai bien aimé ce terme... Plein d'informations erronées ont été données par les pétitionnaires, comme c'est souvent le cas quand on parle de l'Usine ou d'un milieu alternatif. Je ne les citerai évidemment pas toutes, juste quelques-unes.

D'abord, il est fait mention d'un festival punk, qui a dérangé tout le quartier à Pâques l'année passée. Il ne s'agit pas d'un festival punk, mais du festival Electron qui, comme son nom l'indique, est un festival de musique électronique. Il ne faut donc pas tout confondre. Ensuite, il a été dit que les gens qui attendaient, en faisant la queue, de pouvoir entrer au festival dérangeaient les habitants. Or ce n'est pas possible, car l'entrée du festival était située du côté du Rhône, et cela ne gênait donc personne.

Pour ce qui concerne les punks, il y a effectivement un festival à l'Usine. Il se trouve que c'est un festival antifasciste et des gens de toute l'Europe s'y rendent. Cette démarche doit vraiment être soutenue et je tiens à dire que ces deux festivals sont très appréciés et très attendus par de nombreuses personnes à Genève, que nous devons tous représenter.

D'autres points ont été soulevés par les auteurs de cette lettre ou pétition. Un point concerne les poubelles. Effectivement, des poubelles traînent, c'est un problème de nettoyage par la Voirie. Il est écrit qu'il n'y a jamais de nettoyage effectué par la Voirie: c'est faux, je l'ai moi-même vue nettoyer! Puis, je cite, il a été «demandé à la police de nettoyer, le samedi matin, les alentours de l'Usine car, même au troisième étage, on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres». J'aimerais savoir pourquoi on demande à la police de nettoyer s'il s'agit des poubelles, car

c'est à la Voirie de le faire. Je tiens à dire que, ce samedi matin, je me trouvais à la place des Volontaires et la Voirie était là, je l'ai vue. Il n'y avait pas de déchets qui empêchaient les habitants du troisième étage d'ouvrir leurs fenêtres. Il ne faut pas exagérer! Il est dit aussi que le Service des bâtiments a cherché pendant des années – au moins dix ans! – un endroit pour abriter les poubelles et les cacher aux regards. Aucune solution n'a été trouvée et, finalement, l'Usine a construit un abri pour les poubelles cet été. Le problème est donc réglé.

Un autre problème soulevé concerne la sécurité et le bruit. Depuis, l'Usine a fait de gros travaux pour la sécurité, selon les demandes du Service d'incendie et de secours. Lors de l'audition de M. Hediger, celui-ci a dit que le nombre de rondes avait augmenté, et même les commerçants s'accordent à dire qu'il n'y a plus de problème de drogue et que le quartier retrouve vie. Les agents de sécurité municipaux (ASM) trouvent aussi que la drogue n'est pas un problème lié à l'Usine. Les dealers voyagent, évidemment... Quand ils sont exclus de la gare, ils vont à Artamis, puis d'Artamis à la Jonction... C'est le problème des zones d'exclusion. Heureusement, cette façon de faire est un peu abandonnée. Une pétitionnaire a admis qu'il n'y avait aucune seringue et que l'Usine avait fait beaucoup d'efforts, autant au niveau de l'insonorisation qu'au niveau de la sécurité. L'Usine a de très bons rapports avec l'Association de la Coulouvrenière et des rencontres ont lieu. Ce problème est aussi réglé et il peut être classé.

Je tiens encore à souligner qu'un commissaire a demandé si les ASM étaient au courant des manifestations qui ont lieu à l'Usine. Il a été répondu qu'ils étaient informés par les associations du quartier, les îlotiers du secteur et l'affichage. Cela prouve que l'Usine a de bonnes relations avec les ASM et à quel point l'affichage est nécessaire, même s'il est libre!

Un autre problème concerne le parcage sauvage: les voitures sont garées n'importe comment. Evidemment, nous, les Verts, cela nous dérange et notre recommandation allait dans ce sens, ainsi que la motion préjudicielle que nous voulions déposer. Nous souhaitons que cette rue soit mise en zone piétonne, car la fermeture de la rue est le moyen le plus efficace pour qu'il n'y ait plus de voiture. Toutefois, les ayants droit devront toujours pouvoir y accéder, ainsi que les véhicules de sécurité et ceux qui chargent ou déchargent du matériel pour les besoins des manifestations de l'Usine. Nous déposerons donc une motion dans ce sens dans quelque temps. Il existe aussi des problèmes urbanistiques, à savoir où et comment construire. Quand l'immeuble de la Ciguë sera construit, il n'y aura aucun problème entre les habitants et l'Usine, je m'en réjouis.

Enfin, je suis étonnée de voir que le rapport comporte une quinzaine de pages, ce qui prouve qu'il y a eu beaucoup de discussions, surtout concernant l'Usine. Toutefois personne, à la commission, n'a pensé à auditionner des responsables de l'Usine pour connaître leur point de vue. C'est dommage et c'est également

dommage que la commission ait accepté cette pétition en l'état. Comme nous ne pouvons pas déposer notre recommandation sans accepter cette pétition, nous vous invitons vivement, Mesdames et Messieurs, à refuser cette pétition et nous reviendrons devant vous avec une nouvelle motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Administrer la Ville, pour un Conseil administratif et un parlement comme le nôtre, c'est écouter les citoyens. Or, ce soir, j'entends une mise en accusation systématique des pétitionnaires: tout à l'heure, ils avaient tort de lancer leur pétition, ils étaient des exaltés; maintenant, ils ont tort car il n'y a pas de problème!

Au niveau de la commission des pétitions, nous ne nous sommes pas focalisés sur l'Usine, nous avons traité honnêtement cette situation, sans a priori, sans préjugé. Nous avons entendu qu'il y avait des nuisances sonores, des déjections de tous ordres, une insalubrité, des rats. On nous a parlé de véritables problèmes et c'est la raison simple pour laquelle nous avons préconisé le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il appartient aussi au Conseil administratif de gérer ces nuisances, sans s'é mouvoir, c'est tout à fait normal, mis à part tous les problèmes que l'on peut rencontrer à l'Usine. Nous n'avons pas traité du problème de l'Usine, mais des problèmes qui existent dans un quartier.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de laisser tomber les défenses idéologiques, de respecter les citoyens qui nous adressent des pétitions et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, qui traitera le problème avec toute la sagesse qu'on lui connaît.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 40 oui contre 14 non (1 abstention).

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture de la salle du Môle après 22 h» (P-148 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 12 octobre 2005. Cette dernière s'est réunie les 28 novembre 2005, 6 et 13 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{lle} Olivia Di Lonardo, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 novembre 2005

Audition de M^{me} Maïa Fiala-Inzaurrealde et M. Emilio Sangiorgio, représentants des pétitionnaires

M. Sangiorgio habite à la rue Royaume 14. Depuis une dizaine d'années, la salle du Môle est louée par la Ville de Genève à différentes personnes, ce qui crée de nombreuses nuisances, spécialement sonores. Environ 90% des soirées sont «latino», ce qui attire de nombreuses personnes.

Lors d'une soirée, le 17 septembre 2005, à 1 h du matin, il y avait environ 250 personnes, pour la majorité ivres, dans la rue. Il y a eu une descente de la police avec une dizaine de véhicules, de nombreux agents et deux chiens policiers. Il s'agissait de la soirée «sneakers show» promouvant la marque Nike, qui était organisée par des étudiants. Si quelqu'un voulait prendre contact avec l'un des organisateurs c'était impossible, car aucun nom et numéro de téléphone ne figurait sur l'affiche.

M^{me} Spoerri a recensé 37 incidents en l'espace de deux ans. Durant ces trois dernières années, toutes les soirées hip-hop ont fini par des bagarres. Il semble que seules les personnes organisant ces soirées et la Ville de Genève l'ignorent.

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 2546.

La Ville fait signer un contrat type aux personnes qui louent la salle, il spécifie que la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la salle relève de la responsabilité des organisateurs. Il y a l'obligation d'avoir un service d'ordre, mais personne ne vérifie que cela soit effectivement le cas. Il n'y a qu'un concierge, qui généralement est seul.

Il y a énormément de nuisances, des gens se battent. Même si cela va mieux, il y a toujours, entre 2 h 30 et 5 h du matin, des personnes qui hurlent dans la rue. La police ne se déplace que de temps en temps. Il semble normal que, dans un quartier déjà très dense, on fasse venir ce type de soirée. Il y a un style qui engendre bruit et alcool.

M. Sangiorgio soulève que des problèmes d'ordre juridique se posent, notamment concernant la conformité d'une sortie de secours donnant accès dans une allée. De plus, le week-end, une trentaine de personnes s'y entasse. Ils boivent et fument, et ne ramassent rien en partant.

Il y a un avenant dans le contrat de bail des appartements environnants stipulant que les locataires ont été informés de l'existence de la salle du Môle et des nuisances que celle-ci pourrait causer. Ayant été informés de ce fait, ils ne peuvent pas demander de diminution de loyer.

Les pétitionnaires ont proposé à la Ville d'y organiser d'autres types de soirées, car elle y a concentré des soirées latino. Elles finissent aux alentours de 3 h du matin et tout le monde se retrouve dans la rue, la configuration en fait une caisse de résonance.

M. Sangiorgio estime que la nuit du 17 au 18 septembre 2005 peut être qualifiée d'émeute urbaine, les policiers ont fait preuve de psychologie afin que cela ne dégénère pas en bagarre. Bien que M^{me} Spoerri ait dit qu'il n'y avait pas eu de blessés, il dit en avoir vu un.

Les locataires veulent de la tranquillité. Il est aberrant de trouver une salle de concert dans un immeuble d'habitation et que celle-ci soit louée par la Ville, qui ne suit pas sa propre réglementation.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique qu'il y a eu une réunion entre toutes les personnes habitant à proximité de la salle et un représentant de la Ville. Ce dernier a été assez malmené par les habitants du quartier, car ils sont fatigués. Plusieurs problèmes ont été soulevés.

Le représentant de la Ville a assuré qu'il y avait suffisamment de sécurité, ce dont M^{me} Fiala-Inzaurrealde doute, spécialement concernant les alentours de la salle d'où les nuisances proviennent. Suite à la réunion, un cordon a été établi à l'entrée de la salle pour canaliser les personnes et rendre visible le dispositif de sécurité au premier abord.

Ce week-end même, cela a dégénéré aux alentours des 2 h 30/3 h, les organisateurs étaient en train de débarrasser le matériel pendant que des jeunes faisaient énormément de bruit, et cela ne semblait pas déranger les organisateurs.

Il y a souvent des déprédations dans la rue, il y a des mesures à prendre dans ce sens. Il a donc été proposé d'exiger une caution aux personnes souhaitant louer la salle, ce qui n'est pas de rigueur à l'heure actuelle.

Elle ajoute que la pétition est assez ferme en demandant la fermeture à 22 h, mais c'est une façon de dire que tout cela est allé trop loin et ce depuis trop longtemps. Il faut une démarche tranchée pour que cela fasse réagir.

M. Sangiorgio précise qu'avant les locataires pouvaient entreposer leurs vélos devant leur allée, mais, une nuit, 24 pneus ont été crevés. Ils ont alors demandé à la Ville à qui la salle avait été louée, mais celle-ci a refusé de le communiquer et d'entrer en matière sur la question, sans explication. Les organisateurs ont pu être identifiés par un autre moyen et ces derniers ont remboursé.

Le lundi suivant, dans la soirée du 17 au 18 septembre, les habitants se sont vu traiter d'extrémistes, car ils se sont plaints des gens qui faisaient du bruit et du désordre. Pourtant, ils sont assez tolérants dans le quartier et ont de bonnes relations avec les jeunes.

S'il s'agissait d'une salle privée, elle aurait déjà été fermée depuis longtemps. Le responsable est celui qui organise la soirée, mais ce dernier n'est pas toujours inscrit sur les affiches, bien qu'une loi genevoise l'exige. La Ville signe le contrat, encaisse et ne surveille pas ce qui se passe ensuite. M. Sangiorgio précise que, la semaine dernière, il y avait une soirée africaine de type familiale, et il y avait un service d'ordre disproportionné. Il ajoute que la première idée de la pétition était de fermer totalement la salle.

Un commissaire demande combien de fois par an des nuisances sont subies.

M. Sangiorgio répond que, hormis les mois de juillet et août où la salle est fermée, c'est le cas huit week-ends sur dix.

Le commissaire relève que le mot «étudiant» a été soulevé plusieurs fois, il demande donc si la majorité des soirées sont organisées par ces derniers.

M. Sangiorgio explique que le lendemain de la soirée organisée par des étudiants, la *Tribune de Genève* a écrit un article pour les féliciter de la démarche. Quant aux personnes organisant les soirées latino, il s'agit de professionnels qui ont l'habitude de ce type d'événement.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique que, en cas de nuisances, on appelle une ou deux fois le poste de police, mais les gendarmes sont toujours suroccupés. Les 37 interventions de la police sont vraiment les pointes de l'iceberg.

Un commissaire demande si la situation s'est aggravée ces dernières années et ce qu'ils préconisent.

M. Sangiorgio répond que la Ville pourrait louer à des associations à but non lucratif. Le service des salles choisit où aura lieu les soirées, mais il ne loue jamais la salle de Champel pour des soirées latino. Il faudrait varier le panel de personnes à qui la salle est louée.

Un commissaire demande si le contrat de bail est conclu avec la Gérance immobilière municipale.

M. Sangiorgio répond que c'est le cas.

Un commissaire demande s'il a été possible d'approcher des personnes responsables au niveau de la Ville.

M. Sangiorgio explique qu'il y a eu une réunion à la salle du Môle à laquelle environ 80 personnes ont participé, il s'agissait de tous les habitants des rues proches de la salle. La personne qui est venue s'est montrée maladroite, pour ne pas dire malhonnête.

Il a été demandé de faire un moratoire de six mois à une année, le temps de faire le point. Il a été répondu que ce n'était pas possible, car des contrats étaient déjà signés. La personne présente était d'accord d'entrer en matière sur les questions de sécurité, mais pas sur les aspects généraux. Il ne comprend pas pourquoi la Ville tient tant à organiser des soirées dans cette salle.

Le président demande quand la réunion a eu lieu.

M. Sangiorgio répond qu'elle s'est tenue le 29 septembre 2005. Elle a pu avoir lieu car de nombreuses personnes ont téléphoné pour se plaindre.

Un commissaire demande si des plaintes pénales ont été déposées, par exemple lorsque les pneus de vélos ont été crevés.

M. Sangiorgio répond que, à sa connaissance, cela n'a jamais été fait.

Le commissaire demande des précisions sur les personnes qui organisent les soirées.

M. Sangiorgio explique que la majorité des soirées sont latino, il s'agit d'organisateur privés qui font cela à titre lucratif. Il y a des problèmes lorsque le nombre de personne est sous-évalué. Selon le type de soirée, il y a un potentiel de personnes violentes qui est mal maîtrisé.

Un commissaire demande si les soirées qui dégénèrent sont celles dites «latino».

M. Sangiorgio explique que les jeunes s'organisent en bandes selon des bases musicales, il y a une certaine clientèle selon la musique. Lors de soirées latino, il

y a des bandes latino, il suffit qu'une autre bande vienne pour que cela dégénère. La police avait été avertie d'une friction à l'avance, elle a pu arrêter une voiture où les jeunes étaient armés de couteaux.

Un commissaire demande si un changement a été perçu depuis que M^{me} Spoerri a annoncé, par lettre datée du 7 novembre 2005, que des mesures de renforcement seraient prises.

M. Sangiorgio explique que la seule soirée qui a eu lieu depuis est celle du samedi 26 novembre et qu'il y a des personnes qui n'ont pas pu dormir. Mais, dans les deux tiers des soirées précédentes, le service d'ordre était surdimensionné. Des changements ont tout de même pu être constatés, il y a une volonté de reprendre les choses en main.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique que ces mesures sont efficaces en début de soirée, mais cela peut toujours dégénérer vers la fin.

Le commissaire demande si le déchargement de matériel crée des nuisances.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde répond qu'un certain nombre de ses voisins se sont plaints. Elle souhaite mettre en avant la proposition de demander aux personnes qui louent la salle de verser une caution, il est important que la Ville se prémunisse.

Une commissaire demande s'il y a des nuisances dues aux bruits de la soirée même.

M. Sangiorgio explique que l'immeuble est en béton et que celui-ci conduit le bruit, il y a certains locataires qui se sont plaints des basses. Cependant, M^{me} Fiala-Inzaurrealde et lui-même ont des appartements situés aux étages supérieurs de l'immeuble.

La commissaire demande si les allées sont munies de codes.

M. Sangiorgio répond qu'il y en a, mais que tout le monde connaît les codes.

La commissaire demande s'ils pensent que les gens feront la police eux-mêmes, si aucun changement n'intervient.

M. Sangiorgio pense que oui, certaines personnes sont à bout de nerfs. Il y a un locataire qui prétendait posséder une arme à feu.

Un commissaire souhaite revenir sur la proposition d'organiser des soirées destinées à des panels plus variés, car cela n'exclurait pas les soirées latino. Il demande si leur but est de supprimer totalement ces soirées ou simplement de parvenir à avoir quelques week-ends de répit.

M. Sangiorgio répond ne pas vouloir exclure les soirées latino, mais ne pas avoir que ce type d'événement.

Un commissaire explique avoir été aux deux dernières soirées africaines: il a tout d'abord été à la soirée sénégalaise, puis il y est retourné pour la soirée guinéenne. Il dit avoir été choqué par l'accueil du service de sécurité lors de la seconde soirée. Ce dernier était surdimensionné, il s'agissait d'une soirée à caractère familial.

M. Sangiorgio dit que la Ville devrait être capable de discernement, si lui-même est apte à différencier entre des soirées susceptibles de créer des problèmes et d'autres de type familial telle que la guinéenne. Il paraît important à la Ville de louer la salle une fois par semaine, alors qu'il ne voit pas ce que cela lui rapporte.

Un commissaire demande s'ils admettent que la fermeture à 22 h est un peu excessive.

M. Sangiorgio relève que, sur ce point, M^{me} Fiala-Inzaurrealde et lui-même ne sont pas d'accord.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde dit que, en l'état des choses, ils demandent la fermeture de la salle à 22 h. Il devrait être possible de louer à différents organisateurs, de mettre un service d'ordre adapté et de demander une caution afin de garantir les dégâts qui pourraient être occasionnés.

Un commissaire demande si, à ces heures, le poste de police du secteur répond aux appels.

M. Sangiorgio explique que cela est difficile, car il y a trois policiers pour ce secteur et l'un d'eux doit rester au poste.

Un commissaire soulève que dire que la soirée se termine à 22 h revient à fermer la salle.

M. Sangiorgio dit être pour la fermeture de la salle.

Un commissaire demande si ces personnes étaient armées.

M. Sangiorgio dit avoir trouvé dans la cour une cachette avec des bâtons, certaines personnes ont peut-être des couteaux, mais le soir du 17 au 18 septembre, il n'y avait pas d'armes, seules des canettes de bière ont été lancées.

Séance du 6 février 2006

Audition de M. Mario Cavaleri, directeur de la Gérance immobilière municipale, accompagné de MM. André et Sauthier

M. Cavaleri explique que cette pétition a été faite suite à un débordement lors d'une soirée organisée par des jeunes, qui ont été eux-mêmes débordés par

la venue de bandes organisées. Les soirées hip-hop sont proscrites en ce qui les concernent, car il y a toujours des perturbateurs et le fait qu'il s'agissait d'une telle soirée n'avait pas été annoncé lors de l'organisation.

Une réunion a suivi avec les locataires de Pâquis-Centre afin de leur exposer la situation. Des chiffres ont été donnés par un courrier de M^{me} Spoerri du nombre d'interventions de la police. Les locataires ont été informés des mesures prises à la suite de l'événement du 17 septembre, afin d'éviter ce genre de débordement, qui aurait pu être grave.

M. André précise qu'il y a 37 contrats par année pour la salle du Môle, dont 90% des soirées était de type latino. En 2005, 70% des soirées l'étaient, ce genre de soirées débute vers 23 h, bien que la salle soit louée dès 21 h.

Des mesures ont été mises en place, telle que l'installation de bandes plastiques pour accompagner la sortie, vu que c'est là que les problèmes surgissent. Il est imposé d'avoir deux agents de sécurité à la sortie et un en permanence à l'entrée. Il y a cinq agents au total pour assurer un bon encadrement de la soirée. La sortie est obligatoirement définitive dès minuit et il y a des affiches qui invitent à respecter le voisinage. Ce sont les mesures directes principales qui ont été prises. En aval, il y a un contrôle des contrats conclus avec des agences de sécurité et des affiches. La mention «hip-hop» est interdite, ainsi que celle de «reaggeton», ce qui a été le cas à Nouvel An.

Dix jours après le 17 septembre, il y a eu une séance avec les locataires et, par la suite, une seconde avec les personnes à qui la salle est louée. Il n'y a pas eu d'incident, hormis celui du week-end du 4 février. Il a été demandé aux locataires de les informer en cas de nuisances, mais ils n'ont reçu aucun courrier ou autre. Les mesures prises semblent donc être efficaces. Le samedi 4 février 2006, un locataire s'est mis à jeter des bouteilles d'eau, il y a donc eu une petite intervention de la police, aux alentours de 3 h du matin. Cela a été réglé en peu de temps.

M. Cavaleri relève que le personnel de sécurité engagé par contrat est à la charge du locataire de la salle. Si la société est mal organisée, il y a au moins, désormais, un maître chien parmi le personnel qui est exigé, ce depuis le 17 septembre.

Un commissaire souligne que les pétitionnaires souhaitent que le type de soirée varie et qu'il n'y ait pas continuellement des soirées susceptibles de dégénérer ou de générer du bruit. Il demande s'il y a une nouvelle politique dans le choix de l'octroi d'autorisations et s'ils veillent toujours à la variété.

M. André répond que ce mouvement a été amorcé en 2005, des cadres de gestion ont été prévus et élaborés pour chacun des sites qu'ils gèrent et il est prévu de diminuer les soirées à risques. L'objectif est d'arriver à 50% de soirées tranquilles.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont dit qu'il n'y avait pas toujours des problèmes, il faut faire un tri, la cohabitation est possible. Ils sont allés à l'extrême en demandant la fermeture de la salle car ils ont l'impression que rien n'est fait. Il demande s'il ne serait donc pas possible d'exclure les activités qui peuvent dégénérer, il est possible de louer la salle à d'autres sortes d'événements.

M. Cavaleri répond que la salle a pour vocation de donner un espace pour se divertir, l'objectif est de bien cibler le locataire. Celui du week-end dernier avait été mis en quarantaine pendant une année en raison d'un souci de sécurité, mais, vu qu'il avait changé de société, ils avaient pensé qu'en le mettant à la salle du Môle il n'y aurait pas de problèmes, comme cela a été le cas pour les 22 soirées latino organisées en 2005.

Le texte de la pétition parle de plusieurs années mais, hormis la soirée du 17 septembre, il n'y a eu aucune plainte ces trois dernières années. Il reste possible de mieux sélectionner, mais le taux d'occupation est déjà plus faible. S'il y a une volonté politique, cela sera mis en œuvre. Cependant, il tient à préciser que les soirées latino sont principalement organisées par des associations. Il est possible de trouver un juste milieu, mais il n'y a eu qu'un problème en 2005, sur 37 soirées.

M. André précise que, comme le soulève la lettre du 7 novembre de M^{me} Spoerri, il y a aussi un problème en raison d'une bande de jeunes adultes et adolescents qui perturbe la vie du quartier. Il y a un suivi de ces jeunes par les agents de sécurité municipaux et la Délégation à la jeunesse afin de mieux les encadrer, il y a des conséquences significatives.

Un commissaire relève que, lors des fins de soirées, il y a souvent des problèmes venant de personnes ayant consommé de l'alcool, il demande s'il y a des directives qui sont données par la Gérance immobilière municipale concernant la vente d'alcool.

M. André répond que chaque locataire est soumis à une autorisation du Service de justice et police, l'entrée est par ailleurs interdite aux mineurs. Mais il n'y a pas de contrôle à l'intérieur.

Un commissaire demande si chaque personne signant un bail pour une location au-dessus de ce genre de salle est averti des nuisances que cela pourrait engendrer, et s'il y a un mouvement de transfert.

M. Cavaleri explique que, depuis 1993, il y a une clause dans chaque contrat de bail les en informant. Les personnes qui quittent les logements ne se justifient pas toujours, mais c'est en général pour changer de quartier ou prendre un appartement plus grand ou plus petit. Mais il n'y a pas de départ qui découle de l'emplacement de cette salle.

Quand il y a des débordements, il s'agit de jeunes qui n'ont pas accès à l'intérieur de la salle et ils sont déjà sous l'emprise de l'alcool d'où les problèmes. Les flotiers du quartier et la Délégation à la jeunesse ont essayé de mettre en place un système pour endiguer les attroupements, ce qui est gérable en semaine. C'est un problème qui se retrouve partout, c'est un phénomène de société.

Un commissaire relève que, si quelqu'un en arrive à jeter des bouteilles d'eau, il doit être exaspéré pour en arriver là. On peut donc supposer qu'il y a eu des nuisances ces derniers temps. Il demande quelles sont les mesures entreprises et lesquelles sont envisagées.

M. André répond qu'une séance d'information a été organisée avec les locataires de l'immeuble et les habitants du quartier. Un avis a été affiché dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale et ceux alentours, il y a même eu les remerciements de M^{me} Mattei, car elle y a vu le signe évident de la prise en considération de leurs doléances. Cela en plus des mesures prises le week-end avec les locataires de la salle qui ont aussi un intérêt à ce que les choses se passent bien, car, sans cela, ils risquent une exclusion de trois ans.

Un commissaire demande s'ils ont un moyen de vérifier si les règles posées sont respectées ou si le seul moyen à leur disposition est la police ou les locataires qui se dénonceraient eux-mêmes. Il demande s'ils ont leurs propres moyens et, si oui, combien de fois ils en ont fait usage et quelles sont les sanctions en cas de violation.

M. André explique que, concernant les mesures de sécurité, il y a un surveillant sur le site qui dresse un état des lieux avant la soirée. Il rappelle aux locataires les conditions générales et, en fin de manifestation, il dresse un état des lieux de sortie. Il y a un rapport de location où il y a environ 13 points, le surveillant y note le service de sécurité, le bruit, etc. Des sanctions ont été prises à l'encontre d'un locataire suite à un problème, il y a environ un an et demi, ce dernier a été exclu des salles. De plus, une caution est demandée, sur laquelle il est possible de garder tout ou partie, l'objectif est la restitution de la salle en état.

Le commissaire demande à quelle heure se fait le contrôle.

M. André répond que le surveillant est en permanence sur les lieux, cela n'est pas nouveau.

Un commissaire demande si l'exclusion concerne toutes les salles de la Ville.

M. Cavaleri répond qu'il s'agit des salles dépendant de la Gérance immobilière municipale.

Un commissaire tient à souligner la qualité de la réception des collaborateurs de la Ville dans les salles. Il relève que les problèmes ne se posent pas dans les salles mais à l'extérieur, mais la même problématique se pose dans toute la ville

de Genève, telle qu'à la sortie des pubs. Il faudrait améliorer la gestion à l'extérieur de la salle en rajoutant une ou deux personnes. Il faut des professionnels de la sécurité qui sont habitués à gérer cela.

M. Cavaleri adressera les slides présentés lors de la rencontre avec les locataires.

Le président demande quel est le gain de la Ville de Genève.

M. Cavaleri répond qu'il est d'un peu plus de 62 000 francs pour la salle du Môle. Pour l'ensemble des salles, la Gérance immobilière municipale gagne 1 800 000 francs, avec un bénéfice de 350 000 francs.

Le président relève que les pétitionnaires étaient venus avec une affiche sur laquelle n'apparaissait pas le nom de l'organisateur. Il demande s'il y a un contrôle de ces affiches.

M. André explique attendre les dispositions légales, il y a un contrôle du contenu, ils vérifient les mentions «hip-hop», «reaggeton» et le nom des disques-jockeys. Il reconnaît qu'il faut s'améliorer au niveau des conditions légales.

M. Cavaleri précise que cela fait partie des conditions dans le contrat, mais les locataires présentent souvent une affiche officielle, mais il y en a deux à trois autres qui circulent, c'est un phénomène qui n'est pas toujours contrôlé. Ils arrivent parfois à identifier ceux qui mettent des affiches sauvages et ils leur envoient alors la facture, mais les indications manquent parfois.

Un commissaire demande s'il y a un contrôle du genre de soirée, tel que pour l'affiche du 17 septembre.

M. André répond que oui.

M. Cavaleri explique que, en ce qui concerne cette soirée, c'est d'autant plus malheureux car ils voulaient favoriser des jeunes en fin de parcours étudiant. De nombreux conseils leurs ont été donnés, il y a eu deux à trois rendez-vous, mais les recommandations n'ont pas été suivies. Lors de soirées hip-hop, des bandes organisées viennent pour chercher la bagarre. Ils n'ont pas été écoutés jusqu'au bout, s'ils avaient su avant de quel genre de soirée il s'agissait, le veto aurait été maintenu.

Le président les remercie. Il propose à la commission d'attendre les slides et d'ajourner la discussion.

Séance du 13 février 2006

Discussion et vote

Un commissaire socialiste constate que les problèmes sont gérés à l'intérieur des établissements, mais que les problèmes viennent de la sortie. Le Parti socia-

liste est d'accord de reprendre les termes de la pétition, à savoir que la loi soit respectée. Il propose le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) annonce qu'il est également pour le renvoi au Conseil administratif, sans recommandation, car la Ville de Genève a déjà pris des mesures. Il ne pense pas qu'il faille classer la pétition, même si les choses vont mieux maintenant.

Un commissaire des Verts déclare aller dans le même sens, à savoir que la loi soit respectée, conformément à ce qui est demandé dans la pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose le renvoi au Conseil administratif, car la Ville de Genève a pris des dispositions et a choisi de diminuer les événements bruyants. La Ville a rempli sa mission, le reste des problèmes dépend du domaine public.

Le président relève que le texte de la pétition demande la fermeture de la salle à 22 h.

Une commissaire radicale propose de faire une recommandation demandant d'éviter les dérapages, mais la fermeture à 22 h n'est pas pensable.

Le président précise que les pétitionnaires eux-mêmes ont relevé que la fermeture à 22 h a été demandée suite à l'effroi de la soirée du 17 septembre 2005. S'il faut fermer à 22 h, autant fermer la salle totalement.

Un commissaire souligne qu'il y a eu deux soirées qui ont posé problème en une année. Il n'est pas possible de fermer la salle à 22 h mais, en revanche, il est envisageable de demander qu'il ne soit plus organisé de soirées qui ne débutent pas avant 22 h.

Le commissaire démocrate-chrétien annonce que son groupe estime que ce qui est important c'est que les soirées bruyantes soient alternées avec des soirées plus calmes. L'audition de la Gérance immobilière municipale a montré qu'elle était sensible à cet aspect et qu'elle faisait tout pour alterner les manifestations. Il pense donc que la Ville de Genève fait au mieux et qu'elle ne peut rien faire de plus.

Une commissaire du Parti du travail accepte cette pétition, mais pas en ce qui concerne la fermeture à 22 h, il n'y a déjà pas assez de salles communales. Elle recommande d'aller dans le sens des documents qui ont été remis par la Gérance immobilière municipale.

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose une recommandation, à savoir que la commission des pétitions ne prend pas à son compte la fermeture de la salle à 22 h, mais qu'elle est d'accord avec le reste.

Une commissaire libérale propose de dire que la commission des pétitions a pris acte que les fonctionnaires font en sorte de diminuer les risques et qu'ils ont pour objectif d'arriver à 50% de soirées tranquilles.

La commissaire radicale annonce accepter la pétition, mais pas en ce qui concerne la fermeture à 22 h, sinon il faut la classer.

Le président relève que la commission reconnaît le bien-fondé de la pétition et les mesures prises par la Ville de Genève. Mais les pétitionnaires ne sont pas forcément bien avisés de l'organisation du Conseil municipal et il serait donc ennuyeux de leur dire que la pétition est classée. Il serait plus opportun d'envoyer la pétition au Conseil administratif et d'évacuer la demande de fermeture à 22 h. Il tient à rendre la commission attentive à cet aspect des choses.

Une commissaire socialiste relève être embarrassée par la formulation de la recommandation. Il faudrait insister sur le renforcement des mesures impératives, tel qu'en demandant que la Ville mandate elle-même les services de sécurité.

Le commissaire démocrate-chrétien pense que, dans la mesure où la pétition demande la cessation des activités au-delà de 22 h et que la commission est contre, elle ne peut que la classer. Lors de l'audition de la Gérance immobilière municipale, il est apparu qu'elle prenait des mesures pour réguler les problèmes. Voter le classement de la pétition signifie aussi reconnaître que l'administration accomplit son travail.

Un commissaire des Verts demande s'il ne serait pas simplement possible de dire que la limitation à 22 h n'est pas réaliste.

Un commissaire socialiste propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, tout en précisant que la fermeture à 22 h est prématurée, ce que les pétitionnaires ont reconnu, mais qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le repos du voisinage.

Le président propose donc la recommandation suivante: «Le Conseil municipal, compte tenu des mesures qui ont été prises par la Gérance immobilière municipale et qu'il convient de poursuivre, renvoie la pétition au Conseil administratif et lui recommande de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée.»

Le commissaire démocrate-chrétien déclare que son groupe souhaite que la pétition soit traitée formellement et avec plus de rigueur. Il faut la classer si la commission ne souhaite pas aller dans le sens de la fermeture de la salle à 22 h.

La commissaire radicale relève que cela rejoint la discussion qui a eu lieu au bureau du Conseil municipal concernant la rue Vignier, mais il est vrai que le Conseil municipal est envahi de motions.

La commissaire libérale souligne que tout le monde est d'accord sur le fond, mais, sur la forme, il s'agit de ne pas contenter les pétitionnaires. Si le rapport contient tout ce qui a été dit par les pétitionnaires et la raison pour laquelle la commission a demandé le classement, il lui semble que cela devrait jouer et donner quelque chose de positif du point de vue des pétitionnaires.

Un commissaire socialiste souhaiterait ajouter à la proposition du président, après «appropriée», «de l'avis même des pétitionnaires».

Une commissaire socialiste relève que, dans la lettre de M^{me} Spoerri du 7 novembre 2005, il est dit, à la page 2, que le Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants devra effectuer des mesures du bruit.

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que, par rapport à la recommandation, il faudrait rajouter, pour qu'elle ait tout son sens, que les mesures sont poursuivies.

Le président reformule la recommandation suivante: «Le Conseil municipal, compte tenu des mesures qui ont été prises par la Gérance immobilière municipale et qu'il convient de poursuivre, renvoie la pétition au Conseil administratif et lui recommande de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée, de l'aveu même des pétitionnaires.»

Le commissaire démocrate-chrétien relève que cela ne veut rien dire, les habitants ne seront de toute façon pas satisfaits car, pour qu'ils le soient, il faudrait fermer la salle à 22 h. Les habitants ne retrouveront jamais le sommeil, il faut soit classer, soit renvoyer la pétition telle quelle.

Le président met au vote la proposition de classement. Elle est refusée par 12 non (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 L, 2 UDC) contre 1 oui (DC) et 1 abstention (L). La proposition de renvoi au Conseil administratif, avec la recommandation du président, est acceptée à l'unanimité.

Annexe: texte de la pétition

PETITION ADRESSEE AUX AUTORITES DE POLICE

Les personnes suivantes demandent la fermeture de la Salle du Môle pour toutes activités au delà de 22h, suite aux incidents violents survenus dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 septembre 2005 à 1h du matin.

Ces incidents ne sont que les derniers d'une longue série qui dure depuis trop longtemps.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Le président. Nous sommes saisis d'une motion préjudicielle M-668 de MM. Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Jacques Finet, M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Heure de fermeture de la salle du Môle».

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la pétition P-148;
- le fait qu'un renvoi au Conseil administratif induit en principe l'acceptation de la pétition;
- que le rapport stipule clairement que la fermeture à 22 h de la salle du Môle demandée par les pétitionnaires ne peut être réalisée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, compte tenu des mesures prises par la Gérance immobilière municipale:

- de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socio-culturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée de l'aveu même des pétitionnaires;
- de varier le panel des autorisations en alternant les manifestations susceptibles de provoquer des nuisances et celles qui peuvent se dérouler dans un calme assuré.

Le président. Vu que personne n'a mis en doute le caractère préjudiciel de cette motion, qui a été distribuée à l'ensemble de ce Conseil municipal, je passe la parole à M. Lathion afin qu'il s'exprime directement sur le fond.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons déposé cette motion préjudicielle pour éviter le problème que nous avons connu tout à l'heure, lors du traitement de la pétition P-134 A.

En effet, si nous renvoyons au Conseil administratif la pétition P-148 telle quelle, avec le rapport, cela équivaut à la fermeture de la salle du Môle après 22 h. Or, au niveau de la commission, ce n'est pas ce que nous avons souhaité. Compte tenu des conclusions de ce rapport, compte tenu aussi que ce rapport stipule clairement que la fermeture à 22 h de la salle du Môle demandée par les pétitionnaires ne peut pas être réalisée, nous voulons faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle en ne fermant pas à 22 h, car c'est une heure qui n'est pas appropriée, de l'aveu même des pétitionnaires.

Nous demandons aussi de varier le panel des manifestations. En écoutant les pétitionnaires, nous nous sommes aperçus que ce qui devenait intenable était la permanence d'un même type de manifestations. C'est cela qui procure les nuisances dans le quartier. Nous préconisons donc une alternance qui aidera les habitants à supporter normalement l'existence de la salle du Môle et ses activités. Nous demandons le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Monsieur le président, j'interviens en qualité de rapporteur pour apporter une correction. A la première page du rapport P-148 A, le prénom de M. Sangiorgio est «Emilio», et non Sylvain. (*Corrigé au Mémorial.*)

M. Gérard Deshusses (S). Nous, groupe socialiste, nous sommes prêts à voter la première invite de la motion préjudicielle. En revanche, la deuxième invite nous laisse quelque peu perplexes. Il est très difficile, sans user de préjugés ou faire de procès d'intention, de savoir par avance quel type de manifestation fera du bruit et quel type n'en fera pas. A moins qu'il ne s'agisse de manifestations parfaitement cadrées, typées, dont je ne citerai pas les participants ici. Dans la majorité des cas, il est difficile par avance de savoir comment une manifestation se déroulera et quel niveau de décibels y sera déployé. Monsieur le président, nous proposons donc l'amendement ci-après que je dépose sur votre bureau:

Projet d'amendement

Suppression de la deuxième invite.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Il est vrai que fermer la salle à 22 h reviendrait à ne tolérer que des activités de patronage ou des thés dansants pour le troisième âge... Toutefois, chacun doit prendre ses responsabilités, loueur comme organisateur de manifestations, ainsi qu'organisme de sécurité et responsable de l'ordre public. C'est pourquoi le groupe radical soutiendra le renvoi de la motion préjudicielle au Conseil administratif et il acceptera l'amendement de M. Deshusses.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Quant au groupe des Verts, il acceptera cette motion et nous interviendrons à propos du rapport...

Le président. Madame, si la motion préjudicielle est acceptée, le rapport tombe et la pétition sera classée automatiquement.

M^{me} Marguerite Contat Hickel. Etant donné le temps consacré pour faire ce rapport et le temps qui a couru depuis les événements qu'il relate, toutes les informations en notre possession nous disent que les mesures nécessaires ont été prises pour faire face aux problèmes rencontrés à la salle du Môle. Raison pour laquelle nous sollicitons le classement de la pétition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'interviens pour bien faire comprendre à ce plénum qu'il faut conserver quand même la deuxième invite de la motion préjudicielle. La Gérance immobilière municipale a pu nous dire, les pétitionnaires également, que c'était la répétition abusive de certaines soirées qui rendait la vie intenable dans le quartier. On nous a parlé de soirées latinos, et cet excès de soirées fait que cela devient insupportable. (*Remarque.*) Les Verts disent que c'est fini, doit-on alors classer cette pétition, classer cette motion préjudicielle, ou doit-on plutôt le voter afin que le Conseil administratif puisse tenir compte de cette situation pour les années à venir?

Par rapport à l'écoute que nous devons avoir envers les pétitionnaires, les citoyens, je pense qu'il est de notre devoir d'accepter les invites de la motion. Sinon, finalement, chaque fois qu'un problème se présentera en ville et que les Verts nous diront qu'il n'existe pas, on classera l'affaire... Nous avons travaillé ensemble dans cette commission et il est important de maintenir les positions que nous avons prises durant ces travaux.

Le président. Je me demande quel travail est fait en commission des pétitions, car il semble qu'on reprend toujours les débats de la commission au sein de ce plénum...

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral votera la motion préjudicielle, mais, comme le groupe socialiste et le Parti radical, il acceptera l'amendement de M. Deshusses.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Pour faire simple et très court, notre groupe A Gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants se prononce pour le classement de la pétition et acceptera la motion préjudicielle amendée, soit la première invite.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste comprend parfaitement l'émoi de M. Lathion et du Parti démocrate-chrétien. Mais, Monsieur Lathion – vous transmettez, Monsieur le président – remettons les choses en place et faisons confiance au Conseil administratif, comme vous le disiez vous-même tout à l'heure sur un autre objet!

Plutôt que d'avoir une sorte de catalogue avec une énumération des associations et des différentes sociétés qui, parfois, vont à la salle du Môle, pour connaître celles qui ont une capacité de nuisance plus ou moins importante – ce serait quelque part un peu gênant – disons simplement que le Conseil administratif sera suffisamment sage pour savoir créer de lui-même, sans artifice aucun, l'alternance voulue. C'est tout!

M. Marc-André Rudaz (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera la motion préjudicielle mais elle refusera l'amendement. Il est vrai que, pour le voisinage, avoir du bruit en permanence certains soirs est un problème.

Mis aux voix, l'amendement de M. Deshusses est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, compte tenu des mesures prises par la Gérance immobilière municipale, de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée de l'aveu même des pétitionnaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. La motion ayant été acceptée, la pétition P-148 est donc classée.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture de la poste des Acacias» (P-151 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 12 octobre 2005. Cette dernière s'est réunie les 16 et 23 janvier, 27 février et 6 mars 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{lle} Olivia Di Lonardo, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 16 janvier 2006

Audition des pétitionnaires

La commission accueille M^{mes} Christiane Jaccard, Véronique Berger, MM. Georges Meylan et Albert Anor.

M. Anor explique que cette pétition s'est faite dans le prolongement de ce qui s'est fait en décembre 2001. Les habitants du quartier des Acacias se sont réunis après avoir lu dans la presse qu'il était prévu de fermer les guichets de la poste des Acacias. Cela a beaucoup bouleversé les habitants du quartier, c'est une poste très fréquentée et il y a une réelle utilité à son maintien.

Il y a eu une première pétition qui demandait le maintien de la poste et de ses prestations. Il a été récolté plus de 4400 signatures, environ un habitant du quartier sur deux l'a signée. La pétition a été remise, quasiment en main propre, à M. Leuenberger, à Berne. C'est toujours la même réponse qui est donnée, à savoir qu'il y a recherche d'une solution idéale tout en permettant à la Poste d'équilibrer ses comptes.

Personne ne s'oppose à cela, mais les pétitionnaires se sont rendu compte, en invitant un responsable à venir en discuter, que les études menées ne sont pas du tout scientifiques. Cet invité n'était même pas au courant qu'un tram allait passer

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 2546.

dans le quartier ni que la Banque Pictet allait s'y installer et que la caserne est susceptible d'évoluer. De nombreux aspects du quartier échappent aux responsables de la Poste.

Les personnes qui sont le plus lésées sont les personnes âgées ou handicapées, ainsi que les mères de famille avec leurs enfants. Les dirigeants de la Poste ont toujours refusé de transmettre les chiffres, ils ont toujours dit que cet office n'était pas rentable, mais tout le quartier est persuadé du contraire.

En raison du nombre de signatures, une discussion a été engagée avec M. Perren, responsable du secteur romand. Suite à la pression, un compromis a pu être trouvé, un guichet a été maintenu. Les habitants ont dès lors été satisfaits, car la poste ne fermait pas, mais certaines prestations ne sont plus fournies.

Cependant, le guichet n'ouvre que le matin et cela a été décidé sans consulter les personnes qui s'étaient mobilisées. Il y a toujours trop de monde, cela ne fonctionne pas. Les pétitionnaires ont donc réécrit à M. Perren afin qu'il réfléchisse à une autre solution et qu'il étende les horaires.

Une autre pétition a été lancée, elle est modeste, elle est munie de 800 signatures, car il a déjà été démontré que la population du quartier pouvait se mobiliser pour sa poste. La réponse de M. Perren les informe que leur demande a été prise en compte, et qu'elle sera analysée et que la réponse définitive leur sera transmise par la suite. Durant les fêtes, les horaires ont été étendus.

M^{me} Jaccard précise que la poste est ouverte, en temps normal, de 8 h à 12 h, mais que l'horaire a été étendu entre le 28 novembre et la semaine de Noël.

M. Anor relève qu'il était utile de prolonger les heures d'ouverture durant les fêtes. Le postier leur a avoué qu'il s'agissait d'une des postes tournant le mieux à plein régime. Il y a moins de travail pour lui à la poste des Ports francs.

Un commissaire demande quels sont les postes qui se situent dans le quartier des Acacias.

M. Anor répond qu'il y a un guichet aux Acacias, il y a une poste à Carouge et une aux Ports francs. Il y a un bureau de poste en face du carrefour de l'Etoile, mais il n'est plus dans le réseau de la ville. Des Ports francs aux Acacias, il y a environ 200 à 300 m, soit deux ou trois arrêts de tram.

Une commissaire demande à qui appartient le bâtiment de la poste.

M^{me} Jaccard répond qu'il est à l'Etat.

Un commissaire demande quels étaient les horaires pratiqués durant les fêtes.

M^{me} Jaccard répond que le guichet était ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Un commissaire demande s'ils ont une idée du nombre de personnes fréquentant cette poste.

M. Anor répond qu'il y a environ 10 000 habitants aux Acacias.

M^{me} Jaccard précise, concernant toutes les petites entreprises qui soutiennent les pétitionnaires, que la poste va chercher leur courrier. Pour les boîtes postales, elles doivent aller ailleurs.

M. Anor explique que beaucoup d'entreprises se sont engagées pour maintenir la poste ouverte, alors cette dernière leur a proposé de se déplacer pour aller chercher leur courrier.

Un commissaire relève que, à la poste de la rue Dancet, il y avait fréquemment de longues queues, les personnes se déplacent alors vers celle des Ports francs. Depuis un certain temps, il y a eu augmentation de la capacité et il y a un grand changement dans la rapidité avec laquelle on est servi. L'augmentation de la performance d'une poste compense la diminution dans une autre.

M^{me} Jaccard indique que ces postes sont très éloignées et que le quartier des Acacias est en pleine expansion.

Le commissaire relève qu'il y a plein de régions en Suisse où il n'y a pas de poste, et là c'est beaucoup plus grave.

M. Anor répond que, dans un quartier où c'est satisfaisant, on enlève trois guichets pour les mettre ailleurs. Il n'y a pas de places de parc pour ces postes, contrairement à celle des Acacias. La rentabilité est la même, mais avec un remaniement différent. Les personnes voyant trop de monde dans les postes alentour allaient à la poste des Acacias car elle fonctionnait bien.

Un commissaire demande s'ils ont eu l'occasion de discuter avec les responsables de la Poste. Le fait que les horaires aient été prolongés pendant les fêtes démontre une sensibilisation de la Poste à leur revendication et montre une certaine souplesse.

M^{me} Jaccard répond qu'il y a un postier qui travaille le matin aux Acacias et à Carouge l'après-midi, mais il aurait du travail pour la journée entière aux Acacias.

M. Anor précise qu'il est entré en contact avec M. Perren et avec M. Cerrutti, un autre responsable de l'aménagement sur la ville de Genève, ils n'ont eu de contact que par lettre. Il pense que la commission pourrait entrer en contact avec ces derniers, la fréquentation de la poste est importante, même hors période de fêtes.

M^{me} Jaccard relève que personne n'a été mis au courant de l'extension des heures d'ouverture, ce qui a fait que beaucoup d'habitants n'ont pu en profiter.

M. Anor ajoute que M. Perren leur a dit qu'il ne manquerait pas de les informer de la suite des événements, ainsi que la Ville, seul interlocuteur valable. Il pense donc que la commission est bien placée pour demander des informations.

Un commissaire demande si des statistiques ou des comptages ont été effectués, permettant de comparer les fréquentations avant et maintenant.

M. Anor répond que non, mais il y a des photographies des queues.

M. Meylan précise que la poste a refusé de transmettre les données.

M^{me} Berger relève que c'est une nécessité que la poste perde.

M^{me} Jaccard ajoute que M. Tornare les a toujours suivis et qu'il leur a indiqué les démarches à accomplir.

M. Meylan pense qu'il est important de noter que la Poste considère la Ville de Genève comme son interlocuteur valable.

Un commissaire propose d'auditionner les responsables de la Poste.

Un commissaire pense qu'il faut prendre une décision, soit il y a la volonté que la poste reste ouverte, soit qu'elle ferme. Le Conseil administratif peut voir avec les services compétents, c'est à lui d'agir. Cela ne servirait donc à rien d'auditionner, il propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire n'est pas du tout d'accord, il pense que la Poste doit les entendre au titre de représentants de la population. Il formera ses questions sous forme de reproches. De plus, la poste des Acacias est l'une des seules à disposer d'une rampe pour handicapés.

Le président rappelle que le texte de la pétition demande l'extension des horaires, les pétitionnaires ont déjà obtenu qu'elle reste ouverte.

Un commissaire relève que la Poste a dû faire une analyse de la situation et qu'elle est arrivée à une conclusion en se basant sur quelque chose, et c'est ce quelque chose qui importe.

Un commissaire rappelle à la commission qu'il a démissionné du Conseil municipal en 2000, car il ne pouvait cautionner le démantèlement de la Poste. Il propose donc l'audition de M. Leuenberger, car il est important de faire remarquer le mécontentement des petites gens.

Un commissaire socialiste voudrait savoir pourquoi les chiffres ne sont pas transmis et il espère qu'ils pourront, pour une fois, obtenir de vraies statistiques.

Un commissaire des Verts demande l'audition de M. Jean-Noël Rey.

Un commissaire démocrate-chrétien propose que les auditions soient échelonnées dans le temps, à savoir qu'il y ait audition des responsables de la Poste et de voir après en fonction de ce qui est dit.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève qu'il y a plus de 4000 signatures et que, s'il faut attendre l'audition de M. Leuenberger, rien ne se fera avant quelques années et il s'agit d'une affaire urgente.

Un commissaire libéral soulève que le monde politique a déjà perdu beaucoup de sa crédibilité et qu'il ne soutiendra pas le fait de demander à un conseiller fédéral de se déplacer pour l'horaire d'une poste. Il faut rentabiliser certaines postes dans certaines régions où elles sont nécessaires, mais elles ne seront jamais rentables, et c'est avant tout cela le service public. Il est favorable à entendre quelqu'un de la Poste.

Le président met au vote les quatre propositions d'auditions. Les membres présents votent à l'unanimité l'audition de M. Tornare. L'audition de M. Perren ou de M. Cerrutti est acceptée à l'unanimité. La proposition d'audition de M. Jean-Noël Rey est retirée. L'audition de M. Leuenberger est refusée par 6 non (3 L, 1 R, 2 UDC) contre 3 oui (S) et 6 abstentions (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC).

Séance du 23 janvier 2006

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Sami Kanaan

M. Tornare explique que, sous la pression populaire et soutenu par les cinq conseillers administratifs, les pétitionnaires ont obtenu le maintien d'un guichet. Il y a quelques années, M. Perren et l'un de ses collègues avaient confirmé leur volonté de fermer la poste des Acacias. Tout comme à Saint-Jean, ils se sont battus et ont obtenu le maintien d'un guichet. Chaque année, un contrat de renouvellement est signé avec la Poste de Berne.

Il y aura de plus en plus de logements dans le secteur des Acacias avec ceux qui seront construits sur le terrain de la caserne, il y aura peut-être alors la nécessité d'ouvrir la poste toute la journée. Il y aura alors peut-être une occasion d'ouvrir la discussion à ce sujet. Il y a là un problème au niveau fédéral, qui ne fait rien pour avoir un vrai service public.

Un commissaire demande si la poste de Saint-Jean est ouverte toute la journée.

M. Kanaan répond qu'elle n'ouvre que la matinée.

Le commissaire demande si, dès lors, il n'est pas inévitable de passer par une modulation des horaires.

M. Tornare répond que cette politique touche principalement les personnes âgées et à mobilité réduite, la Poste devrait être capable d'assurer un vrai service public.

M. Kanaan précise qu'il est difficile d'obtenir des éléments et les critères de la Poste, car elle ne donne pas de chiffre. Le fait que les entreprises s'organisent différemment, vu que la poste se déplace à elles, lui sert de justification.

M. Tornare pense que ce raisonnement est faux. La Banque Pictet va s'installer aux Acacias et Rolex va s'agrandir.

M. Kanaan ajoute que la pétition permettra peut-être de relancer les discussions, mais il ne faut pas se faire d'illusions à court terme.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont annoncé que beaucoup de monde fréquente cette poste.

M. Tornare répond que le local de la poste de Saint-Jean a été scindé en deux; il y a un service qui peut renseigner sur la fréquentation de la poste, qui est importante et en augmentation. Ce sont des modes: l'UBS a fermé de nombreuses succursales et la Banque Raiffeisen est en pleine progression.

Un commissaire ne pense pas que la Banque Pictet va apporter beaucoup de travail à la poste, mais le personnel le pourrait. Ce qui importe à la poste, ce sont les bulletins de versement: plus il y en a, plus la poste a des chances de rester. Mais c'est en baisse avec les nouveaux modes de paiement.

M. Tornare relève que c'est pour cela que la Poste essaie de lancer Postfinance.

Un commissaire demande qui est chargé de l'entretien du terrain entre l'école et la poste des Charmilles, car il y a toujours beaucoup de déchets sur la pelouse.

M. Tornare fera une recherche et lui communiquera sa réponse.

La commission remercie M. Tornare et M. Kanaan.

Séance du 27 février 2006

Audition des représentants de la Poste: M. Ulrich Perren, responsable de la région ouest, et son collaborateur, M. de Martin

Séance du 6 mars 2006

Discussion et vote

Le président rappelle à la commission que la poste des Acacias devait initialement être fermée mais que, suite à des négociations, celle-ci conserve une ouverture partielle. La pétition demande la prolongation des horaires à l'après-midi.

M. Perren a annoncé que la Poste tiendrait compte de l'évolution du quartier. Il y a toujours des négociations et la Poste s'est engagée à ne plus procéder à des modifications sans passer par-devant le Conseil administratif.

Une commissaire libérale relève que le guichet des Acacias est destiné aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans les autres postes. En l'espèce, les discussions ont permis d'obtenir le maintien de la poste. Elle propose donc le classement de la pétition.

Un commissaire socialiste précise que, chaque année, M. Tornare doit entrer en négociation avec M. Perren pour maintenir l'ouverture du guichet de Saint-Jean. Le Conseil administratif est constamment obligé de négocier pour que ces postes ne ferment pas. Il n'y a pas de comptage de la fréquentation indépendant, la Poste est juge et partie. Son groupe accepte les conclusions de la pétition et propose son renvoi au Conseil administratif pour qu'il négocie le maintien et l'extension des horaires de la poste.

Un commissaire démocrate-chrétien avoue avoir été impressionné par les explications de M. Perren, car il a répondu à toutes les questions chiffrées posées par la commission. Il a montré qu'il y avait une volonté de ne pas fermer la poste et que la Poste s'adapte aux besoins de la population et des entreprises. Il est pour le classement de la pétition.

Un commissaire des Verts n'est pas d'accord avec la privatisation du service public. La Poste ne peut utiliser les mêmes arguments que les privés et rechercher un profit. Il est favorable au renvoi de la pétition afin que le Conseil administratif poursuive les négociations.

Un commissaire socialiste estime que, en renvoyant la pétition au Conseil administratif, on lui donne les outils pour poursuivre les négociations. Si la poste est restée ouverte, c'est grâce à la population.

Un commissaire libéral précise que la préoccupation de la Poste n'est pas le profit, mais de répartir au mieux les moyens. Si le Conseil municipal s'en mêle, il crée une interférence.

Une commissaire radicale ne se prononce pas au nom de son groupe, mais en tant que belle-fille de postier. Elle soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif, qui devra s'assurer du maintien de l'ouverture du guichet l'après-midi durant les fêtes.

Le commissaire démocrate-chrétien relève que les usages changent, il y a une partie de la population qui a du mal à suivre, les personnes âgées, et la Poste en tient compte.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidartiÉS et Indépendants) souligne qu'il est vrai que la poste devait fermer et qu'il y a eu des négociations, mais

il ne va pas voter pour le classement de la pétition, car la gauche défend le service public. Il soutient le renvoi au Conseil administratif, mais en précisant que les cautions ont été atteintes.

Le président met au vote la proposition de classement de la pétition qui est refusée par 9 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R) contre 5 oui (3 L, 1 DC, 1 UDC) et 1 abstention (UDC). La pétition sera renvoyée telle quelle au Conseil administratif.

Annexe mentionnée

PETITION ADRESSEE A LA DIRECTION DE LA POSTE

Nous, habitants du quartier des Acacias, à Genève, constatant l'insuffisance des horaires actuels d'ouverture du guichet postal de quartier, nous demandons la prise en compte de l'importance de la fréquentation dudit guichet et de la demande en services postaux, pour une extension de l'horaire à l'après-midi, afin d'assurer de meilleures prestation du service public.

Nom, prénom	Adresse	Signature
-------------	---------	-----------

Premier débat

M^{me} Nicole Bobillier (S). En préambule, je souhaiterais faire remarquer que, à la suite des indications du rapporteur sur les dates des séances de la commission des pétitions consacrées à la pétition P-151, je n'ai rien trouvé dans l'intraCM sur le 6 mars 2006. Mais comme je suis d'un naturel conservateur, j'avais les notes dans mon dossier!

Ensuite, j'aimerais dire à M. Dramé, qui adore les dictons et les proverbes, que je ne résiste pas à l'envie de lui en citer un: «Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.» Pourquoi? Parce que voilà, à la fin de la législature, nous rédigeons tous les rapports en retard et c'est la cata! Je m'explique. La séance du 16 janvier 2006 est complète, c'est quasiment un copier/coller; idem pour la séance du 23 janvier 2006. Par contre, pour la séance du 27 février 2006, peut-être la plus intéressante, seule la date est mentionnée dans le rapport. Est-ce fait exprès ou n'a-t-on pas voulu expliquer ce que les gens de la Poste nous ont dit? Je me pose la question de savoir si cela gêne le rapporteur de faire part des informations des responsables, ou est-ce un travail bâclé? C'est dommage, une fois de plus, comme le disait M. Lathion, pour les pétitionnaires qui nous font confiance, indépendamment des résultats et des décisions politiques.

Je répéterai rapidement quelques remarques de M. Perren, responsable de la région ouest de la Poste suisse, laquelle regroupe les cantons de Genève, Vaud et Valais. M. Perren était accompagné de M. de Martin, responsable du service du développement. La poste des Acacias et celle de la Cluse ont été transformées en guichets de quartier ouverts le matin. Les autres grosses modifications concernent la création de prestations supplémentaires, tant en matière d'heures d'ouverture que d'infrastructures. De plus, la population genevoise figure parmi les 51,8% de personnes qui peuvent, en Suisse, se rendre en cinq minutes dans un bureau de poste. Genève est bien lotie, paraît-il, avec ses transports publics performants, puisque, pour les Acacias, il y a le tram. M. Perren a aussi expliqué que l'accessibilité est un des critères importants, ainsi que la visibilité; il a ensuite énuméré pas mal de critères globaux. Il a ajouté que la Poste sert aussi les privés et les petites et moyennes entreprises, ainsi que la Banque Pictet et Rolex, sociétés de plus en plus sollicitées par la concurrence. Alors il faut leur offrir des services soit à la Cluse, soit aux Acacias. Voilà quelques remarques que j'aurais souhaité lire dans ce rapport.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste suivra les votes de la commission des pétitions.

Le président. Madame Bobillier, comme vous êtes toujours très attentive à ce qui se passe à la commission des pétitions, lorsque vous voyez un tel rapport,

il vous serait peut-être loisible de le retourner devant la commission des pétitions, au moins à son rapporteur, afin qu'il soit rédigé de la manière la plus correcte possible. Mesdames et Messieurs, je vous suggère, si vous trouvez ce rapport incomplet – moi-même n'ayant pas participé aux travaux de la commission – de le renvoyer à son auteur, afin qu'il rédige un rapport conforme aux discussions qui ont été tenues devant la commission des pétitions.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Monsieur le président, si vous faites cette proposition, je ne sais pas si les débats peuvent continuer. A ce moment-là, votons le renvoi de ce rapport à son auteur...

Le président. Je laisse le soin au Conseil municipal d'évaluer cette proposition.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang. Je ne sais pas si cela changera grand-chose, mais je vous donne tout de même mon avis.

En préambule, je voudrais souligner que l'Alternative, officiellement le grand défenseur de la Poste, a besoin de près d'une année pour déposer un rapport sur un sujet aussi sensible que le démantèlement du service postal... Il est vrai qu'aujourd'hui il y a un progrès, puisque le rapport sur la pétition concernant la fermeture de la poste du Grand-Pré avait mis, lui, trois ans avant de nous revenir. Est-ce ainsi que l'Alternative respecte les pétitionnaires et prend en considération leurs préoccupations?

Pour les radicaux, et pour moi tout particulièrement, dès lors que feu mon beau-père fut président national de la Société des buralistes postaux, composante de l'Union PTT, nous renverrons pour principe cette pétition au Conseil administratif, dont certains membres se flattent de leurs relations privilégiées avec le conseiller fédéral concerné.

M. Olivier Norer (Ve). Je ne parlerai pas du rapport lui-même, puisque plusieurs préopinants ont déjà abondé sur cette problématique, mais sur le débat politique lié à la demande des pétitionnaires. C'est de cela que nous avons à discuter. Nous pouvons le constater, la Poste a entamé depuis une quinzaine d'années des procédures de restructuration à divers échelons, au niveau de la fermeture de postes et de différents locaux, ainsi que de la réduction des horaires. Nous en subissons différents effets à Genève.

Effectivement, on a commencé avec la poste du Beulet. M. Tornare a eu l'occasion de se promener dans le quartier, afin de défendre cette infrastructure d'intérêt public, et à raison, puisque la poste du Beulet a été maintenue dans son infrastructure avec une forme allégée et des horaires légèrement réduits. Cette mobilisation honorable, qu'on pourrait qualifier de citoyenne, a permis de sauvegarder en substance cet édifice postal. D'autres offices de poste n'ont pas connu les mêmes destinées, car ils n'ont pas eu de mouvements citoyens derrière eux pour leur permettre de se maintenir. Par exemple, la poste de Miremont – Genève 25 – dans laquelle j'ai travaillé pendant six ans. Je me permets de faire un petit point personnel sur ce sujet.

La poste des Acacias, effectivement, a connu plusieurs mouvements citoyens qui ont permis de maintenir en substance l'édifice postal et le service aux usagers. Toutefois, le service est fortement réduit et ce n'est que grâce à une mobilisation citoyenne continue – donc une action de communication du Conseil administratif envers les instances postales – que l'on pourra préserver et maintenir ces prestations. Sans action en la matière, sans acceptation de cette pétition, nous n'irons pas dans la bonne direction, nous continuerons de voir se fermer des offices postaux et nous nous en plaindrons. C'est uniquement en acceptant cette pétition que nous irons dans une bonne direction: préserver les intérêts du service public et de la collectivité.

Le président. Je salue, à la tribune du public, la présence de M. Gilbert Mouron, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Fatiha Eberlé (AdG/SI). Une fois de plus, le géant jaune se distingue en voulant supprimer des emplois et des postes de quartier nécessaires à tous les habitants dans la périphérie. Le géant jaune, qui a la mémoire courte face à ses insolents et mirobolants bénéfiques, ergote chaque fois et veut supprimer des postes. Mais il se doit de s'adapter à la situation d'un quartier qui fait valoir ses droits à un service public de qualité. Si les habitants des Acacias se mobilisent, c'est qu'ils veulent bénéficier d'une infrastructure adéquate pour aller faire leurs paiements. Ainsi, une fois de plus, les aînés sont lésés, puisqu'ils doivent se déplacer, parfois péniblement, toujours plus loin.

Il est affligeant, au vu de ce qui précède, qu'il faille négocier chaque année auprès de la Confédération la maintenance d'une poste, tout au moins l'ouverture d'un guichet au service des personnes âgées.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Surréaliste, Mesdames et Messieurs, ce que j'entends ce soir! Vous avez la prétention de pouvoir vous prononcer sur un

rapport sans en connaître la partie principale, c'est-à-dire l'argumentation de la Poste. Cette partie manque, elle a été omise par le rapporteur.

Tout à l'heure, les Verts donnaient des leçons sur ce qu'il fallait voter ou pas. Aujourd'hui, ils devraient être sur les bancs et j'attends qu'ils le soient, parce que, sinon, nous sommes dans l'incapacité de voter ce rapport en l'état. Nous n'avons pas la substance et nous ne pouvons pas analyser de façon équitable les arguments de la Poste. Je me refuse à voter ce soir, à moins que le rapporteur vienne présenter son rapport oral sur l'argumentation de la Poste.

M. Gérard Deshusses (S). Le problème posé par M. Lathion est extrêmement sérieux – pour le *Mémorial* ce sera le même problème – et les citoyennes et les citoyens ne sauront pas du tout de quoi nous parlons. Par conséquent, Monsieur le président, la proposition que vous avez faite tout à l'heure me paraît fondée. Il faut rendre le rapport à son auteur, cela a parfois déjà été fait, pour qu'il le complète et que nous revenions ensuite dans ce plénum pour le voter.

Le président. Formellement, Monsieur Deshusses, faites-vous la proposition de renvoyer ce rapport à son auteur et qu'il soit rendu complété et compréhensible? (*Acquiescement de M. Deshusses.*)

Mis aux voix, le renvoi du rapport à son auteur est accepté sans opposition (3 abstentions).

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2004 de M. Roman Juon, intitulée: «Place des Grottes: des arbres, s.v.p.!» (QE-162)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A la place des Grottes, lieu historique qui rappelle les luttes contre la spéculation immobilière des années 1980, les habitants avaient installé six bacs à arbres en collaboration avec la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 1697.

Question: commission consultative des espaces verts et de l'environnement

Plusieurs arbres ont disparu ou sont mal en point. Le Service des espaces verts et de l'environnement pourrait-il remettre en état ces plantations et même envisager de changer de bacs?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès des services concernés, précise qu'un projet de réaménagement complet de la place des Grottes est en préparation au Domaine de la voirie. Les bacs actuels seront supprimés et remplacés par une plantation d'arbres à demeure.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 1^{er} décembre 2004 de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, intitulée: «Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (QE-172)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La législature 2003-2007 a débuté il y a dix-huit mois. Le temps est venu pour le Conseil administratif de renseigner l'ensemble du Conseil municipal de la Ville de Genève sur l'activité déployée par la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement du 1^{er} juin 2003 au 31 décembre 2004.

Ce rapport devrait notamment décrire les sujets traités, les propositions adressées à l'autorité, le nombre de séances, leur fréquentation et le coût de cet organisme.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Commission consultative des espaces verts et de l'environnement a été formellement constituée le 7 février 2001. Forte de 15 membres, elle a siégé 27 fois, dont 9 fois en 2004.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 3059.

Question: commission consultative des espaces verts et de l'environnement

A titre d'exemple, durant l'année 2004, 8 membres sur 15 ont été présents de 80 à 100%, 5 membres de 80 à 50%, et seulement 2 membres venaient de façon aléatoire. L'assiduité générale pouvait donc être considérée comme très bonne à cette époque.

Une vingtaine de sujets ont été traités depuis la création de la commission. Certains thèmes récurrents ont été abordés à de nombreuses reprises:

- la plaine de Plainpalais: 10 fois;
- les pigeons: 5 fois;
- les jetons de présence des membres de la commission: 3 fois;
- la Servette: 3 fois.

A noter que l'octroi de jetons de présence, d'un montant de 80 francs par séance et membre, a été limité à 6 séances par an; toute séance supplémentaire au-delà de ce nombre ne donne pas droit à des jetons de présence.

Entre-temps, la commission a fonctionné de manière de moins en moins soutenue et avec une assiduité nettement moindre d'une bonne partie de ses membres. Au terme de cinq années de fonctionnement, les constats suivants peuvent être faits:

- la représentativité des milieux intéressés dans les quartiers n'est pas idéale, les quartiers pouvant obtenir une place étant choisis sur la base du tournus; la capacité des personnes désignées, qui le sont ad personam, à véritablement représenter les intérêts de tout un quartier est aussi largement sujette à caution;
- l'accent mis sur le quartier et sur les personnalités a pour corollaire le risque d'une approche aléatoire et fragmentée des questions qui se posent aux autorités municipales et à la population; cela au détriment d'une étude globale qui placerait le problème de manière cohérente dans le cadre plus large de la ville.

Dès lors, le Conseil administratif a mené une réflexion qui devrait aboutir à une refonte de la commission dans les premiers mois de 2007. Le Conseil municipal sera tenu au courant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif à:

- **la question écrite du 15 février 2006 de M^{me} Véronique Elefant-Yanni, intitulée: «Protection des Genevois contre la pandémie grippale» (QE-213)¹;**
- **la question écrite du 10 avril 2006 de M. Sébastien Bertrand, intitulée: «Grippe aviaire: des réponses lisibles, une prise de décision avec traçabilité, s.v.p.» (QE-224)².**

TEXTE DE LA QUESTION QE-213

L'Organisation mondiale de la santé étant sûre de son occurrence, et l'épizootie frappant maintenant nos voisins européens, quelles sont les mesures prises par la Ville pour protéger nos concitoyens?

Y a-t-il des mesures pour confiner les oiseaux du lac ou ceux qui vivent dans notre ville?

Pouvons-nous espérer une meilleure communication des mesures prises en cas de pandémie (distribution de vaccins, masques, etc.) ou pour la ralentir (application de la loi qui interdit de cracher par terre, information sur les symptômes, les modes de transmission, etc.)?

La Ville est-elle associée à l'Etat sur l'effort préparatoire en la matière?

D'avance, je vous remercie de votre réponse.

TEXTE DE LA QUESTION QE-224

Considérant l'étendue des incertitudes concernant l'épizootie de grippe aviaire, ses aspects environnementaux et sanitaires,

considérant la teneur du débat du Conseil municipal sur la motion urgente M-603, déposée le 14 mars 2006, «Grippe aviaire, des réponses proportionnées, s.v.p.», et notamment les réponses du maire M. Tornare parlant de «rassurer la population» et de prendre, en somme, des mesures à cette fin,

le soussigné aimerait connaître les détails du processus de décision qui a conduit notamment à vider les bassins des parcs et jardins de la ville, en nombre plus important qu'annoncé en séance.

¹«Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5310.

²«Mémorial 163^e année»: Annoncée, 6666.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La complexité du sujet de la grippe aviaire et son caractère sensible pour la population, ainsi que les menaces de devoir faire face à une véritable pandémie humaine, incitent le Conseil administratif à fournir une réponse circonstanciée aux deux questions ci-dessus, en tenant compte de l'évolution du dossier intervenue depuis.

Au début de l'année 2006, les médias se sont fortement intéressés à la grippe aviaire qui frappait des animaux en Europe. Depuis, ils semblent se désintéresser du sujet, alors même que cette maladie animale est devenue endémique en Asie, et incontrôlable dans certains pays. Il faut rappeler que, en tant que telle, cette épizootie frappe la population animale, notamment les volailles et quelques autres catégories d'oiseaux, depuis de nombreuses années en Asie, avec une intensité variable en fonction des années. Toutefois, l'épizootie s'est nettement aggravée depuis 2005, avec des cas de transmission vers des êtres humains.

La grippe aviaire préoccupe plus que jamais l'OMS (Organisation mondiale de la santé). En vivant dans la promiscuité avec les oiseaux et dans de mauvaises conditions d'hygiène, l'être humain peut être contaminé par le virus H5N1 et en mourir (154 morts confirmés par l'OMS le 29 novembre 2006, soit plus de la moitié des cas de contamination humaine). Cela étant, le danger de contagiosité humaine est aujourd'hui plutôt réduit.

Le véritable danger pour l'homme réside toutefois dans une éventuelle mutation du virus de la grippe aviaire. Ce virus pourrait, en effet, acquérir des gènes de la grippe humaine, menant à la création d'un nouveau sous-type de virus humain virulent.

Trois pandémies majeures de grippe (différentes variantes de virus grippal) ont frappé les habitants de notre planète au XX^e siècle, dont la tristement célèbre grippe asiatique de 1918. Les analyses de l'OMS et le danger d'humanisation du virus H5N1 font craindre l'apparition de la première pandémie majeure de grippe du XXI^e siècle.

Actuellement, l'OMS annonce un niveau d'alerte de phase 3¹ avec un risque accru de passage en phase 4 dans un délai rapproché; on note une grande convergence des avis d'experts pour annoncer un risque élevé de pandémie humaine ces prochaines années.

¹ Pour mémoire, échelle d'alerte OMS:

- phase 3: transmission entre animaux / contagion humaine difficile, uniquement pour personnes en forte promiscuité avec des volailles
- phase 4: virus en mutation, premiers cas isolés de transmission interhumaine
- phase 5: virus en mutation plus avancée, contagion facilitée, nombre croissant de cas par grappes
- phase 6: transmission interhumaine facilitée et soutenue, pandémie généralisée; taux d'absentéisme par contamination estimé à 30%, indépendamment des mesures d'éloignement social

A l'échelle du canton de Genève, la confrontation avec le problème de la grippe aviaire a réellement débuté en février 2006 (voir ci-après). Toutefois, les travaux de planification, surtout au niveau de la Confédération et de l'Etat de Genève, avaient déjà commencé plusieurs mois auparavant, en fonction de la répartition de base des compétences en matière de santé publique.

Cela étant, on peut relever qu'il n'y a eu, finalement, qu'un seul cas confirmé d'oiseau contaminé par le virus H5N1 sur le territoire genevois, ramassé vers le jet d'eau en date du 22 février 2006 et annoncé le 26 février 2006. Quelques jours plus tard, le 3 mars 2006, un autre cas a été annoncé. Dans ce cas, le jardinier du Service des espaces verts et de l'environnement qui a ramassé les oiseaux suspects au parc Mon-Repos a été mis en traitement préventif au Tamiflu sur décision du médecin cantonal délégué dans l'attente des résultats des laboratoires. Par la suite, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une erreur (gestion des échantillons au laboratoire de Zurich). Il faut relever que le Tamiflu n'est pas un médicament anodin; le jardinier concerné a fait l'objet d'un suivi médical. Ce traitement préventif correspond aux instructions de la Confédération; nous avons insisté sur le fait que cela paraissait largement excessif pour des personnes ayant utilisé des gants ou tout autre matériel isolant, alors que la transmission du virus d'oiseau à humain est considérée comme très difficile.

Sur la base de l'arrivée de ce problème sur le territoire genevois en février 2006, le Conseil administratif a immédiatement mis en place un groupe de travail ad hoc au sein de l'administration municipale et chargé du suivi du dossier de la grippe aviaire, avec le mandat suivant défini par le Conseil administratif le 1^{er} mars 2006:

- appliquer les mesures préventives décidées par la Confédération et l'Etat de Genève (confinement d'oiseaux, etc.) et collaborer avec l'Etat à ce sujet;
- protéger le personnel contre le risque d'épizootie;
- effectuer une veille avancée au service du Conseil administratif;
- coordonner l'information du personnel;
- anticiper le scénario de pandémie en s'intégrant au plan cantonal et en coordonnant l'action;
- mettre au point un plan de crise (plan de continuité) en cas de pandémie.

Ce groupe de travail est constitué en application du règlement du Conseil administratif sur «la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situation extraordinaire survenant sur son territoire» (règlement ORCOC du 7 avril 2004) et se composant des services les plus concernés de l'administration. Le groupe est placé sous la responsabilité du directeur adjoint du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, avec le chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) comme substitut.

La suite de la réponse traite d'abord les aspects liés à l'épizootie, sur la base de l'expérience du printemps 2006, puis ceux liés à la possibilité d'une pandémie humaine.

A. Epizootie

Ramassage d'oiseaux malades ou morts

En ce qui concerne le ramassage d'oiseaux malades ou morts, le groupe Ville de Genève a mis en place un dispositif complémentaire à celui de l'Etat, notamment sur le domaine public et le domaine privé de la Ville de Genève, selon le principe suivant:

La centrale téléphonique du Domaine nature et paysage (DNP) au Département cantonal du territoire détermine si le cas est suspect.

- Si l'oiseau est suspect (sur la base d'une check-list du DNP), le DNP assure le ramassage adéquat. Malgré un très grand nombre d'appels téléphoniques, les équipes du DNP ont pu assumer cette prestation lors de l'alerte du printemps 2006 (et par la suite, avec nettement moins d'appels). Si une telle situation devait se répéter et perdurer plusieurs mois, la question se poserait de savoir si le DNP devra faire appel à des renforts, par exemple le SIS ou le SAPP.
- Si l'oiseau n'est pas suspect, le personnel municipal a le droit et le devoir de le ramasser et de l'éliminer (poubelle) en évitant tout contact direct (usage de gants ou d'un sac en plastique). Si, pour une raison ou une autre, le personnel ne peut pas ou ne veut pas le faire, le SAPP intervient, au besoin avec son service de piquet.

Ce dispositif a fonctionné dès le mois d'avril, en accord avec l'Etat qui a apprécié ce soutien. Il est actuellement en veilleuse (depuis mi-mai 2006) mais peut être réactivé rapidement si la situation l'exige.

Confinement d'oiseaux

Sur le plan du confinement des oiseaux, la Ville de Genève est concernée pour ses volières du Jardin botanique et du bois de la Bâtie.

L'expérience a montré que nous manquons d'équipements de protection adéquats pour que les membres concernés du personnel puissent accéder à ces volières en cas de situation critique, par exemple si des oiseaux sont considérés comme suspects (situation intervenue au Jardin botanique en date du 3 mars 2006). De tels équipements sont aussi nécessaires pour intervenir en appui sur un site où un oiseau suspect est identifié.

Dès lors, le Conseil administratif a validé, le 30 août 2006, l'acquisition d'un stock réduit de matériel de protection (gants, masques, tenues, etc.) et de désinfectants appropriés pour ces cas de figure. Les nouvelles mesures de confinement décidées par le Conseil fédéral et valable dès octobre 2006 ont confirmé ce besoin de matériel. Le personnel concerné a été formé de manière adéquate. En l'occurrence, ces nouvelles mesures fédérales s'appliquent à toute volière située à moins d'un km de plans d'eau (lacs et fleuves), ce qui est justement le cas pour nos deux volières. A noter que la Ville de Genève a demandé et obtenu une dérogation partielle de l'Etat à ces mesures de confinement, afin d'éviter le stress excessif pour les animaux concernés; ces volières font l'objet d'un suivi vétérinaire.

Pataugeoires et autres plans d'eau

Il n'est clairement pas opportun de vider systématiquement tous les bassins d'eau (fontaines, étangs, pataugeoires, etc.), sauf cas particuliers (par exemple proximité de volières confinées). En effet, une telle mesure ne fait que déplacer le risque et n'apporte rien en matière de prévention; au contraire, le virus survit beaucoup plus mal en milieu aqueux qu'en milieu sec. Concrètement sur le terrain, seuls les bassins d'eau situés à proximité immédiate de ces volières ont été vidés sur le territoire de la Ville de Genève, à une seule exception près, le bassin du parc des Crochettes, vidée dans un premier temps en raison d'une demande pressante de la part des parents de l'école située juste à côté. En réalité, cette mesure était contre-productive pour les raisons évoquées ci-dessus et a été levée par la suite.

Alimentation dans les institutions subventionnées

En ce qui concerne l'alimentation (restaurants scolaires, crèches, etc.), aucune mesure d'interdiction de servir de la volaille n'a été nécessaire. Un message rappelant que de toute manière les produits à base de volaille doivent être consommés cuits (cuisson au moins à 70°) a été diffusé aux institutions concernées. Elles ont eu la possibilité de renoncer temporairement à proposer de la volaille, mais très peu l'ont réellement fait. Durant les premiers jours de l'alerte (semaine du 27 février 2006) certains enfants sont arrivés avec des messages de leurs parents demandant que leurs enfants ne mangent pas de volaille; ces situations ont été réglées au cas par cas sans problèmes majeurs. Cette approche reste pertinente en cas de nouvelle alerte.

Coordination avec l'Etat

Sur un plan plus large, la coordination avec les services concernés de l'Etat, soit le Département du territoire (DT), le Département de l'économie et de la santé (DES), et le Département de l'instruction publique (DIP), a été improvi-

sée lors de l'alerte du printemps 2006 mais a bien fonctionné, y compris pour la communication publique; le responsable de l'Organe communal de conduite (ORCOC) a été invité aux séances du Groupe cantonal de coordination et d'alerte épidémique (GC2AE). Le projet actuel de l'Etat de plan de lutte contre la pandémie (cf. plus loin) ne prévoyait d'abord aucune forme de coordination avec les communes. Suite à diverses interventions de la Ville de Genève, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, des contacts plus formels ont été établis et une coordination se met en place en prévision d'un scénario de pandémie. En ce qui concerne l'épizootie, la coordination fonctionne bien.

En conclusion, sur le plan de l'épizootie, on peut considérer que la Ville de Genève est prête en cas d'une nouvelle alerte. Il faudra prochainement renouveler le stock de matériel de protection, ceci d'autant plus que selon le degré d'actualité de ce sujet certains de ces équipements sont facilement en rupture de stock chez les fabricants, parfois sur plusieurs mois.

B. Planification d'une possible pandémie humaine

En ce qui concerne la planification d'une situation de pandémie humaine, l'enjeu pour la Ville de Genève se situe à deux niveaux:

- anticiper et planifier l'implication des services municipaux dans un dispositif cantonal de lutte contre une éventuelle pandémie;
- organiser l'action des services municipaux en général («entreprise VDG») en situation de crise (maintien des prestations vitales malgré la possibilité d'un absentéisme d'environ 20 à 30% dans les services pendant plusieurs mois et une demande accrue des usagers pour certaines prestations).

A ce stade, aucune certitude ne prévaut quant à l'apparition d'une pandémie humaine, mais les avis des experts sont convergents pour annoncer une forte possibilité de pandémie virale majeure, générée par une variante du virus H5N1 ou un autre virus.

Le groupe ORCOC suit de près les travaux menés par la Confédération et l'Etat. La Confédération a publié son plan global de lutte contre la pandémie en juin 2006. Un rôle important est dévolu aux cantons dans ce plan. L'Etat de Genève, qui travaille sur un plan cantonal depuis l'été 2005, est en train de finaliser un plan de pandémie.

Conformément aux recommandations de la Confédération et de l'Etat, les services de l'administration municipale ont été invités à établir ou à compléter un «plan de continuité» pour garantir l'accomplissement de leurs missions vitales en cas de pandémie de grippe, impliquant un fort taux d'absentéisme au sein de leur personnel durant une période de quatre à six mois (phases 4 à 6B).

On peut noter que dans le cadre du plan fédéral de pandémie, qui sert également de base au Canton (plan Osiris adapté), les missions vitales suivantes sont citées:

- autorités politiques, décideurs;
- sécurité;
- incendie;
- pompes funèbres;
- voirie;
- communication;
- énergie.

A l'échelle de la Ville de Genève, et sans prétendre à l'exhaustivité, on peut y ajouter certaines prestations sociales, une partie des activités de l'état-civil, etc., ainsi que les différents services ayant une fonction d'appui aux autres services de l'administration (Comptabilité générale, Ressources humaines, Systèmes d'information, Bâtiments, etc.).

En tant qu'employeur, la Ville de Genève se doit de protéger la santé de ses employé(e)s. Dans la perspective d'une possible pandémie de grippe, elle devra prévoir d'acquérir notamment des équipements de protection pour les personnes amenées à assurer les missions vitales de l'administration municipale.

Il va de soi que les achats, coordonnés vraisemblablement avec le Canton, devront être faits suffisamment tôt pour éviter de devoir faire face à une rupture de stock.

Sur un plan cantonal, la coordination est assurée par une petite cellule interne à l'Etat, sous la houlette du chef d'état-major de la gendarmerie (situation pré-Osiris), et cela tant que nous sommes en phase 3 sur l'échelle d'alerte de l'OMS (épizootie aviaire, sans transmission interhumaine). Dès que l'OMS annonce un passage en phase 4 (transmission interhumaine avérée), un dispositif Osiris restreint est mis en place. Un dispositif Osiris complet est prévu en phase 6B (pandémie déclarée en Suisse).

Le projet de plan cantonal évoque les aspects extrasanitaires, notamment les mesures d'éloignement social (fermeture préventive de crèches, écoles et autres infrastructures publiques accueillant des enfants; suspension temporaire, partielle ou complète des activités culturelles et sportives; etc.), et c'est surtout sur cet aspect que se concentre actuellement la discussion avec l'Etat pour assurer une coordination adéquate avec les communes, vu qu'elles sont concernées au plus haut point. Les contacts sont en cours, en lien aussi avec l'Association des communes genevoises, pour mieux intégrer les communes dans le dispositif.

Pour les aspects liés à la communication, un effort important est également en cours pour organiser une communication cohérente et de manière centralisée de la part des pouvoirs publics genevois.

Enfin, en qui concerne la préparation de la Ville de Genève à un scénario de pandémie pour ses propres services, le groupe ORCOC travaille dessus. Une session concrète de planification et d'organisation a été organisée par le SAPP en novembre 2006 pour les cadres des services les plus concernés de l'administration (20 participants). Cette session a permis de mieux cerner les enjeux de ce dossier. Une enquête est en cours auprès de tous les services de l'administration pour identifier les prestations vitales devant être assurées dans tous les cas de figure et effectuer une analyse des effets de l'absence de 20 à 30% des membres du personnel et de l'identification. Cette réflexion est de toute manière utile, car elle consiste, in fine, à mettre au point un plan de gestion de crise en Ville de Genève pour une situation affectant une partie importante du personnel.

Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir le Conseil municipal informé de l'évolution de ce dossier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je ne peux que recommander à tout le monde de lire la réponse faite à la question sur la grippe aviaire, car cette réponse, fournie par les services de l'administration municipale, est très complète, très intéressante et instructive. Au passage, elle confirme ce que nous avons demandé pendant notre débat en urgence en séance plénière: le fait de vider les bassins était-il opportun ou non? Malgré les déclarations du maire de l'époque, les réponses données aujourd'hui nous permettent de considérer que cette mesure n'était pas du tout opportune.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 septembre 2006 de MM. Simon Brandt et Philippe Herminjard, intitulée: «Efficacité énergétique de l'éclairage public» (QE-240)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que la consommation liée à l'éclairage public peut être réduite de moitié en optant, par exemple, pour des ampoules basse consommation et des lampes munies d'un démarreur électronique,

¹ Annoncée, 1756.

- quel est le pourcentage d'éclairage public équipé de cette manière?
- le Conseil administratif compte-t-il généraliser cette pratique?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les termes de «démarreur électronique» sont certainement une interprétation du terme français «amorçeur» ou anglais «starter». En éclairage public, l'appareillage auxiliaire utilisé est un ballast, soit ferromagnétique, soit électronique. Le ballast fournit l'amorçage (allumage) et assure les conditions électriques de fonctionnement, c'est-à-dire la stabilité du courant. Pour les lampes à vapeur de sodium haute pression, le couple ballast/amorçeur est indispensable. Pour les lampes à vapeur de mercure, l'amorçeur n'est pas nécessaire.

La lampe (plutôt qu'ampoule) se décline en deux familles: soit à incandescence, soit à décharge. Les lampes à incandescence ne nécessitent aucun appareillage auxiliaire pour fonctionner. Cependant, toutes les lampes à décharge dites à basse consommation, telles que les tubes fluorescents, les lampes à vapeur de sodium ou de mercure et les lampes à halogénure métallique, ont besoin d'appareillages auxiliaires composés d'un amorçeur, d'un ballast, pour fonctionner.

En éclairage public, 94% des installations de la Ville de Genève sont équipées de lampes à décharge, de basse consommation, c'est-à-dire à la consommation trois fois et demie à huit fois inférieure aux lampes à incandescence. Les 6% restants sont des lampes à incandescence qui sont conservées pour des raisons historiques, spécialement pour la qualité de leur lumière.

En comparaison, pour l'éclairage intérieur, les lampes dites économiques produisent une quantité égale de lumière à celle des lampes à incandescence pour une consommation cinq à huit fois inférieure. Ce sont également des lampes à décharge.

De plus, pour toutes les nouvelles installations, les services de la Ville de Genève font installer des lampes de nouvelle génération, qui permettent de diminuer encore la consommation d'énergie. Par exemple, on remplace un luminaire équipé d'une lampe à vapeur de mercure de 125 W par un luminaire équipé d'une lampe à décharge à brûleur céramique de 70 W, à performance lumineuse égale. Cette solution ne peut cependant être choisie qu'en cas de changement de luminaire, car la lampe est indissociable de celui-ci. Il en est de même pour le réflecteur qui est défini pour une lampe particulière.

Les ballasts électroniques équipant les luminaires d'éclairage public existent sur le marché depuis environ deux à trois ans. Ils sont sensiblement plus onéreux

que les ballasts ferromagnétiques pour une durée de vie réduite. Cependant, les prochains luminaires installés par la Ville de Genève seront équipés de ces appareils, car l'évolution technologique devrait permettre une amélioration de leur longévité et donc une réduction de leur coût d'ensemble.

Dans l'ensemble du canton, les efforts constants de recherche d'efficacité en éclairage public ont permis, à titre de comparaison, pour 36 200 lampes en 1992 qui ont consommé 29,5 (GWh), de ramener la consommation à 25 (GWh) pour 46 000 lampes en 2005.

Le Conseil administratif a pris en charge la recherche d'économies d'énergie et la poursuivra afin de trouver les meilleures solutions et employer les nouvelles technologies pour l'éclairage public en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Changeons le système du décor floral des Rues-Basses» (M-214)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Attendu:

- que le décor floral des candélabres des Rues-Basses est laid depuis sa création;
- qu'il coûte cher pour rien;
- qu'il est régulièrement écrasé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès de ses services, a pris les mesures suivantes.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 3050.

Le décor floral des Rues-Basses est sous la responsabilité du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Celui-ci a assuré un fleurissement des lampadaires par des jardinières suspendues: première phase en 2005, deuxième phase en 2006.

Ce système ne pouvant pas disposer d'un arrosage automatique, il ne peut pas être développé de manière plus poussée que ce qui a été mis en place.

Le SEVE a également développé un fleurissement intensif des fontaines.

Afin d'éviter des utilisations non conformes, le SEVE s'est décidé à neutraliser les bacs à la base des lampadaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler et Roger Deneys, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Voie express au parc des Eaux-Vives» (M-259)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives n'est pas exploité depuis l'incendie du 23 avril 1999;
- que le chemin du parc allant des quais au parking dudit restaurant et du tennis club est régulièrement emprunté par des automobilistes pendulaires peu respectueux de la tranquillité des promeneurs;
- que le chemin est également emprunté les samedis et dimanches par des voitures de tourisme en quête de paysages bucoliques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- de prendre rapidement des mesures afin que cessent ces mauvaises habitudes en condamnant l'accès du parc des Eaux-Vives aux automobiles par les quais;

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 6321.

Motion: un parc accueillant pour chacun

- d'étudier la mise en place d'une signalétique indiquant la route de Frontenex comme voie d'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, dès la réouverture de celui-ci.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe que, après consultation avec l'Office cantonal de la mobilité, il apparaît que le chemin allant du quai Gustave-Ador au parking des Eaux-Vives est une voie publique, à sens unique, assurant la desserte du restaurant et du tennis.

La vitesse sur cet accès est limitée à 30 km/h. Des contrôles réguliers sont effectués par la gendarmerie.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

14. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Un parc accueillant pour chacun» (M-265)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le parc Geisendorf est très apprécié des riverains ainsi que de beaucoup d'autres personnes, y compris des écoliers fréquentant l'école Geisendorf;
- (...),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter, dans les plus brefs délais, un crédit couvrant les travaux de réfection des chemins piétonniers ainsi que l'acquisition et la pose de poubelles adéquates afin que ni les corneilles ni d'autres intervenants ne puissent répandre leur contenu sur les pelouses;

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 6772.

- à procéder à la finition de l'installation de la tonnelle, qui, depuis plusieurs années, ne voit toujours rien pousser;
- à remettre en état les bancs défectueux;
- à perméabiliser les chemins;
- à faire respecter la législation sur la divagation des chiens.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif précise qu'un projet pour la rénovation de l'ensemble des chemins piétonniers à l'intérieur du parc Geisendorf est à l'étude, en collaboration avec le Domaine de la voirie.

La majorité des poubelles du parc sont équipées d'un couvercle de protection empêchant les corneilles de répandre leur contenu.

Les travaux d'aménagement et de plantation de la tonnelle sont terminés. La végétation doit encore se développer.

L'ensemble des bancs est entretenu régulièrement par l'équipe des jardiniers du quartier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 8 avril 2003, intitulée: «*Sous le bitume les jardins*» (M-337)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à expérimenter la création de «jardins partagés» dans des cours d'immeubles, sur de petites places ou autour de certains immeubles;
- à mettre sur pied des projets en concertation avec des groupes d'habitant(e)s intéressé(e)s;

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 5639.

- à travailler avec les associations d’habitant(e)s, les coordinations de quartier, les maisons de quartier, les institutions de la petite enfance, les écoles, pour définir les différents lieux qui pourraient rapidement être transformés en «jardins partagés»;
- à présenter l’avancement des projets au Conseil municipal et des demandes de crédits pour la réalisation de ces projets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe que le Service des espaces verts et de l’environnement (SEVE) expérimente, en partenariat avec l’Unité d’action communautaire des Grottes, la mise à disposition de 20 parcelles de jardins potagers au parc Beaulieu.

L’une d’entre elles est attribuée au cycle d’orientation de Montbrillant.

La durée de mise à disposition des parcelles est de deux ans; ce tournus doit permettre à d’autres personnes de s’essayer au jardinage.

Les «propriétaires» sont tenus d’entretenir leur parcelle, de ne pas utiliser de pesticides ou d’herbicides et de ne pas cultiver des plantes illicites.

Des outils sont mis à leur disposition par l’établissement et sont sous la responsabilité des 20 usagers. Un dépôt de 80 francs leur a été demandé pour garantir l’état du matériel.

Par ailleurs, d’autres collaborations sont en cours, notamment sur la couverture des voies CFF. Plusieurs animations et conférences ont été organisées avec la Maison de quartier de Saint-Jean pendant l’été.

Enfin, le SEVE participe, en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l’enfance, à la création de jardins potagers dans plusieurs écoles de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je souhaite réagir par rapport à l’extrême modestie des mesures proposées par le Conseil administratif en matière de plantage de jardins devant les immeubles. Je trouve ces mesures assez modestes, elles font écho à la motion M-352 déposée par les Verts sur les plantages.

La motion M-337 aborde de très bonnes solutions, celles de planter des jardins devant les immeubles pour permettre aux habitants de se réapproprier des

zones sur l'espace public, de remettre de la vie. Par exemple, à la Jonction, il existe des espaces où, avec les habitants, certaines choses pourraient être faites. La réponse du Conseil administratif est un peu identique à celle que nous avons reçue à la suite de la motion M-352. Or nous aimerions faire plus par rapport à ces jardins.

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2005 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino, Eric Rossiaud, Sébastien Bertrand, Didier Bonny et René Grand, acceptée par le Conseil municipal le 19 septembre 2005, intitulée: «Pour une prise en compte des besoins socioculturels du quartier de la Servette/Grand-Pré» (M-546)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande instamment au Conseil administratif de prendre en compte les besoins d'encadrement socioculturels du quartier de la Servette/Grand-Pré et, à cet effet, de soutenir tous les projets et initiatives qui pourraient lui être proposés par les habitant(e)s ou les associations, notamment à l'intention des enfants de 4 à 7 ans.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de sa politique d'accueil du jeune enfant, la Ville de Genève, par le biais de la Délégation à la petite enfance, soutient depuis 2003 la mise en place de «jardins d'été» dans le quartier de la Servette/Grand-Pré. Les offres pendant l'été ne sont destinées qu'aux enfants en âge préscolaire vu la configuration et le matériel à disposition.

Deux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, à savoir:

- Asters-X – jardin d'enfants;
 - l'Atelier des petits à la Toupie – jardin d'enfants,
- proposent, entre juillet et août, des jardins d'été.

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 2136.

D'une durée de quatre semaines pour Asters-X et de sept semaines pour l'Atelier des petits à la Toupie, chaque lieu accueille en moyenne entre 20 et 24 enfants, en âge préscolaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je ne suis pas satisfaite du tout par cette réponse. Pour rappeler un peu l'historique, je dirai que c'est à la suite de la pétition P-130 de l'Association L'Atelier des petits à la Toupie que nous avons déposé cette motion. Nous avons étudié cette pétition à la commission sociale et de la jeunesse et nous avons auditionné la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Il avait clairement été dit qu'il manquait une maison de quartier dans ce secteur Servette/Grand-Pré, qu'il y avait notamment un problème avec les enfants de 4 à 7 ans, donc les petits écoliers, trop jeunes pour se rendre à la maison de quartier – il y a trop d'enfants à l'heure actuelle et ils seraient un peu perdus dans la masse – mais trop âgés pour le jardin d'enfants Asters-X ou la Toupie.

En fait, la réponse faite par le Conseil administratif est de dire que la Toupie et Asters-X existent. Mais nous le savons, puisque, lors du traitement de la pétition, nous avons étudié en long et en large cette question et nous avons aussi auditionné des représentants de l'association Pré en Bulle, qui travaillent dans ce quartier. Nous voulions que des projets émanent du Conseil administratif pour ce quartier. Lors de leur audition, les représentants de l'association Pré en Bulle nous avaient dit avoir un projet novateur pour les enfants de cet âge-là. Ce projet aurait été une solution médiane entre la création d'une maison de quartier, ce qui est peut-être une structure lourde, et les autres structures du quartier. Je ne sais pas où en est ce projet aujourd'hui, mais j'espère que le conseiller administratif pourra nous le dire.

Il est vrai que ce secteur s'est largement construit ces dernières années et qu'il manque vraiment quelque chose. D'ailleurs, la pétition P-134, que nous avons traitée tout à l'heure, montre bien que certains jeunes ne savent pas où aller jouer. La maison de quartier est peut-être une solution sur le long terme. Nous aimerions avoir des informations plus concrètes. Nous ne sommes pas satisfaits, car le Conseil administratif ne répond pas à notre motion.

M. Didier Bonny (DC). M^{me} Moratti Jung vient de nous expliquer la situation. Pour ma part, je la trouve très gentille dans ses propos, parce que je n'ai pas

l'habitude que M. Tornare nous donne des réponses pareilles. Monsieur Tornare, cette réponse est nulle, zéro pointé! Cela me fait de la peine de vous donner zéro, mais, là, vous le méritez...

Le texte de la motion demandait d'augmenter l'offre pour les enfants de 4 à 7 ans et la réponse du Conseil administratif est de dire qu'il existe déjà ce qu'il faut pour les enfants de 3, 4 et 5 ans. Cela, nous le savons, mais nous demandons des structures pour les enfants de 5, 6 et 7 ans. C'est peut-être en partie la faute du Conseil municipal, puisque, à l'époque, je m'étais fendu d'un rapport de minorité pour autoriser l'Atelier des petits à la Toupie d'accueillir les enfants jusqu'à 6 ans. Le Conseil municipal ne l'avait pas souhaité, faisant confiance au Conseil administratif pour qu'il trouve des solutions. Mais la réponse qu'on nous donne est, je le répète, zéro!

M^{me} Hélène Ecuyer (T). J'ai aussi l'occasion de travailler dans ce quartier avec les enfants à la ludothèque. Je m'aperçois effectivement que, pendant les vacances, certains parents aimeraient y laisser leurs enfants, âgés de 4 à 7 ans, sans qu'ils soient accompagnés. Mais nous ne l'acceptons pas, car nous accueillons les enfants d'âge scolaire pouvant venir seuls, et non pas les jeunes écoliers de 4 à 7 ans.

M^{me} Fatiha Eberlé (AdG/SI). Sur ce sujet, le problème est bien réel dans le quartier de la Servette/Grand-Pré, école Beaulieu. Je sais que certaines mamans ont cherché d'autres solutions pour leurs enfants pendant les vacances scolaires. Pourquoi l'Atelier des petits à la Toupie ne prend-il pas les enfants jusqu'à la deuxième enfantine?

Les autres années, des solutions ont été trouvées avec les parents. Le concierge de l'école Beaulieu occupait un local. Ce local est libre maintenant, pourquoi alors ne pas le mettre à disposition des parents pour des activités pour leurs enfants, au lieu de les déplacer ailleurs?

M. Gérard Deshusses (S). Certains diront que je prends la défense de notre magistrat, mais ce serait faux, parce que ce n'est pas la peine, il est bien assez grand pour le faire tout seul! Mon intervention porte sur autre chose et je suis très content que ce soit à la suite de cette motion M-546, parce que c'est l'ensemble des groupes qui l'ont signée, motion demandant quelque chose qui coûte. Il est vrai que nous devrions faire attention, parce que nous avons souvent des situations paradoxales. On demande des interventions nécessitant un investissement

financier, ensuite on a une réponse jugée inadéquate, mais, dans le même temps – et c'est sage aussi! – on ne vote pas les crédits nécessaires pour réaliser ce qu'on demande...

A la fin, on ne peut être que frustrés et je vous incite, Mesdames et Messieurs, à réfléchir quand vous rédigez des motions, pour savoir si nous avons les moyens de les financer ou non.

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous avons déposé cette motion avant le dernier budget en pensant que M. Tornare allait la prendre en compte, car ce quartier manque absolument de ressources culturelles et socioculturelles. Avec tous les immeubles qui se sont construits dans ce quartier, nous devons y penser sérieusement. Nous venons de discuter du préau de l'école des Genêts, qui pose problème dans ce même quartier. Nous espérons profiter de cette motion pour que les plus petits puissent déjà bénéficier de quelque chose. Nous reviendrons plus tard dans ce plénum pour que les Asters ne soient pas le seul centre qui puisse réunir tout le monde, mais que nous ayons de quoi accueillir les enfants de ce quartier plutôt que de les laisser dans les préaux.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je suis très étonnée par les propos tenus par M. Deshusses. Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est celui où on donne le plus de millions de francs chaque année par rapport au budget. Dans ce Conseil, nous fixons des priorités, et si la priorité émise dans cette motion avait figuré au budget, je peux vous assurer que je l'aurais votée.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, depuis quelque temps, aussi au moment du budget, vous m'avez envoyé beaucoup de compliments. Mais on ne peut pas toujours être bons, cela nous rend plus humains... (*Exclamations.*)

Cela dit, nous avons tout de même beaucoup avancé depuis lors par rapport à cette réponse, qui, je l'admets, est peut-être nulle – ce sera noté au *Mémorial*. Vous savez qu'il y avait un projet de maison de quartier FASE/Ville de Genève à la villa Baulacre. Puis, dernièrement, le Conseil administratif a décidé, nous vous en avons fait part, de restituer la villa Baulacre, qui est dans un état crapoteux, à l'Etat de Genève, à qui elle appartenait autrefois. Vous savez que Noël Constant veut cette maison, nous n'allons donc pas entrer en conflit avec notre ami Noël Constant. De plus, cette maison aurait été mal adaptée pour être une maison de quartier.

Mesdames et Messieurs, le centre horticole de Beaulieu déménagera bientôt, une partie sera transférée aux Bornaches, à Perly-Certoux, où nous avons des terrains depuis la nuit des temps, et une autre partie à Veyrier, où nous louerons prochainement des terrains pour un futur centre horticole Ville de Genève. Nous avons déjà fait part de ces projets à Pré en Bulle, car il est question d'installer, dans ces locaux du centre horticole de Beaulieu, un centre socioéducatif à destination des citoyens et des citoyennes du quartier, des grands et des petits. Ce projet sera proposé prochainement.

Je rassure aussi les Verts – M. Maudet me dira que c'est une digression, mais Beaulieu fait partie d'un tout – j'ai voulu que les serres ne soient pas démolies. Là, je reviens à la remarque précédente de M. Buschbeck sur la réponse à la motion M-337, parce que certaines de ces serres seront réservées aux gens du quartier, qui pourront y cultiver leurs poireaux et leurs laitues. Vous voyez que nous répondrons, dans ce périmètre-là, à beaucoup de besoins socioculturels, voire «agriculteurs», de la population!

Le président. Merci, Monsieur le paysan... (*Rires.*) Monsieur le conseiller administratif, voulais-je dire...

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous rappelle que la commission ad hoc Saint-Gervais se réunit maintenant à la salle Nicolas-Bogueret pour une brève séance de travail. Je vous souhaite un très bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5166
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5166
3. Questions orales	5166
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre l'aménagement et l'utilisation de la place de jeux de l'école des Genêts» (P-134 A)	5173
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière» (P-141 A)	5213
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture de la salle du Môle après 22 h» (P-148 A).	5237
– Motion du 21 février 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Jacques Finet, M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Heure de fermeture de la salle du Môle» (M-668)	5251
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture de la poste des Acacias» (P-151 A).	5255
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2004 de M. Roman Juon, intitulée: «Place des Grottes: des arbres, s.v.p.!» (QE-162).	5267
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 1 ^{er} décembre 2004 de M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, intitulée: «Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (QE-172).	5268
10. Réponse du Conseil administratif à:	
– la question écrite du 15 février 2006 de M ^{me} Véronique Elefant-Yanni, intitulée: «Protection des Genevois contre la pandémie grippale» (QE-213);	

- la question écrite du 10 avril 2006 de M. Sébastien Bertrand, intitulée: «Grippe aviaire: des réponses lisibles, une prise de décision avec traçabilité, s.v.p.» (QE-224) 5270
- 11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 septembre 2006 de MM. Simon Brandt et Philippe Herminjard, intitulée: «Efficacité énergétique de l'éclairage public» (QE-240) 5277
- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Changeons le système du décor floral des Rues-Basses» (M-214). . 5279
- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler et Roger Deneys, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Voie express au parc des Eaux-Vives» (M-259) 5280
- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Un parc accueillant pour chacun» (M-265). 5281
- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 8 avril 2003, intitulée: «Sous le bitume les jardins» (M-337) 5282
- 16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2005 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino, Eric Rossiaud, Sébastien Bertrand, Didier Bonny et René Grand, acceptée par le Conseil municipal le 19 septembre 2005, intitulée: «Pour une prise en compte des besoins socioculturels du quartier de la Servette/Grand-Pré» (M-546). 5284
- 17. Propositions des conseillers municipaux 5288
- 18. Interpellations 5288
- 19. Questions écrites 5288